

Evaluation du Document Cadre de Partenariat « France-Union des Comores » (2006-2010)

Rapport final – Vol 2B : Annexes

Septembre 2012

*Ce document est le rapport final (annexes) établi à la demande
du ministère des Affaires étrangères et européennes.*

*Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Remerciements

*Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur
disponibilité et la qualité de leurs contributions.*

Table des matières

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

ANNEXE 2 : ANNEXE CHIFFREE DU DCP

ANNEXE 3 : CONTEXTE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A L'UNION DES COMORES

ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS

ANNEXE 5 : LOGIQUE D'INTERVENTION DU DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT

ANNEXE 6 : TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROCESSUS D'ANALYSE

ANNEXE 7 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE 8 : LISTE DE LA DOCUMENTATION

Annexe 1 – Termes de référence



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Evaluation du Document Cadre de Partenariat France – Union des Comores

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CCTP n° 14/2011

- Vu l'annonce n° 11- 64079 publiée au BOAMP le 23 mars 2011,
- Considérant les délibérations du Comité de pilotage de l'évaluation,

L'administration décide de poursuivre la procédure de la présente consultation en diffusant aux candidats retenus le dossier complet.

NOTE LIMINAIRE

La présente évaluation entre dans le cadre des évaluations stratégiques menées par la Direction Générale de la Mondialisation. L'évaluation du « Document Cadre de Partenariat Comores », à l'instar de toute les évaluations-pays, porte sur les activités de coopération bilatérale dans le pays concerné, conduites par le ministère des Affaires étrangères et européennes mais également par les organismes publics œuvrant avec les crédits du Département ou placés sous sa tutelle.

L'évaluation est un exercice confié à un prestataire extérieur, sélectionné après une mise en concurrence.

Partenariale, elle associe étroitement les autorités comoriennes. Elle est ainsi réalisée sous la conduite d'un comité de pilotage à Paris et d'un comité de suivi à Moroni.

Basée sur une analyse rétrospective, elle alimentera les réflexions sur l'amélioration de la qualité du partenariat entre la France et l'Union des Comores.

L'évaluation suit un certain nombre de principes, largement présentés dans ce document et auquel il est possible de se référer dans « Le guide de l'évaluation » publié par le ministère des Affaires étrangères et européennes¹.

¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/344_Int_Guide_2007.pdf

SOMMAIRE

1- OBJET ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION	4
2- CONTEXTE DE L'EVALUATION	4
2.1 Situation politique, sociale et économique des Comores.....	4
2.2 La relation de coopération entre la France et l'Union des Comores en quelques dates	5
2.3 Le Document cadre de Partenariat	6
3 - CHAMP DE L'EVALUATION	7
4- OBJECTIFS DE L'EVALUATION	8
4.1 Objectif général.....	8
4.2 Objectifs spécifiques.....	8
5- QUESTIONS EVALUATIVES.....	8
6- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	9
7- ORGANISATION DE L'EVALUATION.....	9
7.1 Pilotage.....	9
7.2 Déroulement de l'évaluation.	11
7.3 Livrables.....	13
7.4 Calendrier prévisionnel	15
8- EXPERTISE	15
9 – NATURE DE LA PROCEDURE ET SOUMISSION DES OFFRES	16
10 – CRITERES D'ATTRIBUTION	17
ANNEXE 1 – DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT.....	19
ANNEXE 2 : MODELE DE DEVIS PREVISIONNEL A UTILISER.	20
ANNEXE 3 – LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX PROJETS	21
ANNEXE 4 – TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROCESSUS D'ANALYSE	23
ANNEXE 5 – FICHE RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION	26
ANNEXE 6 – CHARTE EDITORIALE DES RAPPORTS D'EVALUATION	28

1- OBJET ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION

Le 26 novembre 2006, les Ministres français et comoriens chargés de la Coopération signaient le Document Cadre de Partenariat entre la France et l'Union des Comores, nouvel instrument de programmation pluriannuel de l'aide publique au développement française (cf. point 2.1.1).

Couvrant une période de cinq années, celui-ci est arrivé à échéance fin 2010. Son évaluation répond à une demande des autorités comoriennes relayée par les services de l'Ambassade de France à Moroni. La Direction Générale de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères et européenne l'a inscrite à son programme 2011 – 2012 des évaluations stratégiques.

2- CONTEXTE DE L'EVALUATION

2.1 Situation politique, sociale et économique des Comores

Situation politique

Après plusieurs coups d'Etat et tentatives de séparatismes, notamment des îles d'Anjouan et Mohéli, la signature des Accords de Fomboni en 2001 permet de relancer le processus de réconciliation nationale. Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 23 décembre de la même année. En 2002 Le Colonel Azali, originaire de Grande Comore est élu à la tête de l'Etat, il sera suivi du Président Mohamed Abdallah Sambi, originaire d'Anjouan, élu en mai 2006.

En 2007, les différents conflits de compétences entre les îles et l'Union finissent par déboucher sur la crise sécessionniste anjouanaise, qui ne prendra fin qu'un an plus tard, le 25 mars 2008, grâce à l'intervention militaire « Démocratie aux Comores » menée par l'Union Africaine.

Une nouvelle crise éclate alors en mai 2009, à la suite de l'harmonisation du calendrier électoral qui reportait d'un an les élections présidentielles et des Gouverneurs des îles, initialement prévues en mai 2010.

Faisant suite à un référendum constitutionnel (17 mai 2009), une ordonnance a révisé la constitution de 2001 et fait évoluer les équilibres des pouvoirs entre les gouvernements des îles et le gouvernement de l'Union, au profit de ce dernier.

Grâce à la médiation de l'Union Africaine, toutes les parties comoriennes, acceptent de signer, en juin 2010, un « Accord sur la gestion de la période intérimaire », fixant la date de nouvelles élections présidentielles avant la fin 2010 et autorisant le Président Mohamed Abdallah Sambi à assurer l'intérim du pouvoir jusqu'à la prise de fonction d'un nouveau Président. Les élections ont lieu comme prévu les 07 novembre et 26 décembre. La Cour Constitutionnelle a validé les résultats le 13 janvier 2011 et reconnu la victoire d'Ikililou Dhoinine, candidat de la Mouance Présidentielle. D'un commun accord entre le Président sortant et le Président élu, la date d'investiture est fixée au 26 mai 2011, date butoir de la période intérimaire. Cette prise de fonction de la nouvelle équipe présidentielle ainsi que des nouveaux gouverneurs des îles mettra un terme à la période intérimaire et permettra la stabilisation des institutions, condition sine qua non du développement du pays.

Situation économique

Avec un territoire de 1862 km² et une population autour de 700 000 habitants, l'Union des Comores est considéré par l'OCDE² comme relevant des « pays les moins avancés » (750 \$ par habitant en 2009). La densité et les pressions démographiques y sont fortes (croissance démographique de 2,7%,) et 45% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les Comores figurent en 2010 au 140ème rang (sur 169) en termes d'Indice de Développement Humain³.

L'économie comorienne est en crise. Elle repose à 40% sur le secteur agricole, constitué de cultures vivrières et de trois cultures de rente : clou de girofle, ylang ylang et vanille. L'effondrement

² Organisation de Coopération et de Développement Economique

³ Classement 2010 produit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) -

<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>

des cours mondiaux de la vanille et le faible niveau d'investissement dans l'agriculture n'ont permis qu'une croissance de 1,2% en 2005, réduite après la crise anjouanaise à 0,5% en 2007 et 2008, puis 1,8% en 2009 tandis que le potentiel touristique des îles reste inexploité. La diaspora comorienne en France permet d'assurer l'équilibre du pays : selon le FMI les transferts financiers représentent environ 100M€ en 2009, soit près de 30% du PIB.

Situation géographique

L'archipel des Comores est handicapé par son morcellement géographique et son manque d'infrastructures. Le seul port pouvant accueillir des navires de gros tonnage se trouve à Anjouan. Le réseau routier est en mauvais état. Les moyens de transports entre les îles et vers Mayotte sont insuffisants. L'insécurité juridique et la complexité des structures administratives découragent l'investissement. En mars 2010, une Conférence des bailleurs de fonds organisée à Doha a permis de dégager 560 M€ de promesses de dons, de prêts et d'investissements productifs, mais la très grande majorité de ces engagements reste à mettre en œuvre : seul le Qatar a d'ores et déjà versé la somme de 20 millions d'euros en liquide pour payer 6 mois d'arriérés de salaires dans la fonction publique. Une réunion de suivi de la Conférence de Doha a eu lieu à Moroni les 23 et 24 février, elle a permis de confirmer l'engagement de la Communauté internationale, mais aussi de pointer les limites de la capacité d'absorption du pays.

2.2 La relation de coopération entre la France et l'Union des Comores en quelques dates

Indépendantes depuis 1975, les Comores entretiennent avec la France des relations depuis 1978.

Le 10 novembre 1978 est en effet signé un traité d'amitié qui jette les bases d'une coopération dans les domaines de la coopération économique, monétaire et financière mais aussi dans les domaines de la culture et de l'enseignement. Ces accords prévoient également le concours de la France au fonctionnement des services publics par la mise à disposition de personnels. En matière de défense, la France et les Comores s'engagent à se prêter mutuellement assistance.

Une Commission mixte franco-comorienne, s'est tenue à Moroni les 7-8 novembre 1991. Sans être conclusive, elle a procédé à un tour d'horizon des engagements sectoriels et confirmé les engagements de la France dans l'appui institutionnel (finances-budget, fonction publique, intérieur – police, justice), l'éducation, la jeunesse et sports, la presse écrite, les radios et télévision, la recherche – CNDRS, la santé, l'agriculture, le développement économique - Banque de développement de Comores, les transports aériens et maritimes, l'entretien routier, l'énergie et les télécommunications.

A l'issue de la 1ère réunion du Comité Interministériel de la coopération et du développement (CICID⁴) le 28 janvier 1999, est définie une zone de solidarité prioritaire (ZSP) en direction de laquelle la France entend développer une coopération renforcée. Les Comores figurent dans la liste des pays concernés.

Le 30 avril 1999 le coup d'Etat du colonel Azali Assoumani a pour conséquence la suspension de la coopération avec l'Union Européenne et la France. La coopération avec la France reprend un an plus tard. Elle se limite toutefois jusqu'en 2003 à des projets d'appuis à la société civile et au processus de reconstruction institutionnelle.

En avril 2001, l'Union des Comores et le conseil régional de la Réunion signe une déclaration conjointe qui préfigure le développement d'une coopération active.

En 2003, la France participe à la mise en place d'un fonds fiduciaire multi-bailleurs d'aide à la reconstruction des institutions.

La même année, l'Union des Comores arrête un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Mis à jour en 2005, celui-ci a été retenu comme document de référence de la Conférence des donateurs à Maurice le 8 décembre 2005.

⁴ Créé par décret (décret n°98-66 du 4 février 1998), le CICID est chargé de définir les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement de la France.

La réunion de la commission mixte franco-comorienne à Paris les 4 et 5 avril 2005 a permis le redémarrage effectif du partenariat entre les deux pays autour des secteurs de la gouvernance et de l'appui aux nouvelles institutions, du développement humain, du développement rural et de la promotion du co-développement.

Six ans après le démarrage de la crise politique et institutionnelle ayant entraîné une chute de l'aide internationale, une conférence de bailleurs est réunie à Maurice en décembre 2005, à vocation de remobilisation des partenaires bailleurs.

Initié en septembre 2007, le Groupe de Travail à Haut Niveau œuvre pour l'élaboration d'un accord global sur la gestion concertée des flux migratoires et la coopération régionale.

En septembre 2009, le document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire a été adopté pour devenir le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté – DSCR final

2.3 Le Document cadre de Partenariat

2.3.1 Les principes du DCP

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 20 juillet 2004 a décidé la mise en place d'un nouvel instrument de cadrage pluriannuel de l'aide publique au développement française dans les pays de la zone de solidarité prioritaire : le document cadre de partenariat (DCP). Ce document cosigné avec les pays partenaires définit une stratégie à cinq ans dans le pays concerné pour tous les instruments programmables bilatéraux.

Les DCP répondent à un certains nombre de principes :

- **Un partenariat aligné sur les priorités du pays bénéficiaire** : Le DCP appuie les stratégies nationales des pays partenaires.

- **Complémentarité et harmonisation entre bailleurs** : A travers le DCP, il est recherché une meilleure complémentarité des interventions de la France avec celles de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, tout particulièrement la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne.

- **Intégration de tous les acteurs publics français** : Le DCP présente l'action de l'ensemble des acteurs publics de l'aide française dans le pays concerné, en premier lieu celle du ministère des Affaires étrangères et européenne, mais également du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, de l'Agence française de développement (AFD), des organismes de recherche, des établissements publics ainsi que des collectivités territoriales. Il tient également compte des actions des organisations de solidarité internationales (OSI) et des entreprises.

- **Concentration de l'aide** : Le DCP fixe des priorités de coopération. L'aide contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est concentrée sur un nombre limité de secteurs (2 ou 3). Ces secteurs retenus représentent 80 % de l'aide française en faveur des OMD. L'aide française gagne ainsi en efficacité et en visibilité.

- **Prévisibilité accrue de l'aide** : Le DCP, élaboré pour une période de 5 ans, garantit une meilleure prévisibilité de l'aide française dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005. Il comporte ainsi une annexe de programmation indicative.

- **Concertation avec les organisations de solidarité internationale et les autres acteurs de l'aide** : Le DCP associe les représentants de la société civile et du secteur privé.

A ce jour 39 DCP ont été signés. Le DCP « Union des Comores » est le premier à faire l'objet d'une évaluation externe conduite de manière partenariale.

2.3.2 Sa déclinaison aux Comores⁵ (cf. lien en note de bas de page)

La stratégie de la coopération entre la France et les Comores développée dans le Document Cadre de Partenariat signé en 2006 a pour socle les objectifs de développement du millénaire, le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté adopté en 2003 par le Gouvernement de l'Union des Comores et actualisé en juin 2005, les conclusions de la 5ème Commission mixte franco-comoriennes des 4 et 5 avril 2005 et les conclusions de la Conférence des bailleurs de fonds des Comores organisée le 8 décembre 2005 à Maurice.

Conformément au principe de concentration de l'aide, le choix a été fait par les autorités françaises et comoriennes de fixer comme priorités de coopération les secteurs 1) de l'agriculture et la sécurité alimentaire, 2) de la santé et 3) le secteur productif, avec en particulier la relance de la Banque de Développement des Comores. Les secteurs de la gouvernance et de la promotion de la Francophonie constituent quant à eux des secteurs transversaux de l'action de la France aux Comores.

Le budget indicatif de cette programmation pluriannuel 2006 – 2010 était estimé entre 79 et 88 millions d'euros. La part mise en œuvre par l'Agence Française de Développement représentait plus de 60% de cette programmation.

Le DCP prévoyait une revue à mi-parcours qui n'a finalement pu être organisée.

3 - CHAMP DE L'EVALUATION

Période couverte par l'étude

Le champ temporel de l'évaluation est la période qui couvre la date de décision du CICID quant à la mise en place du dispositif DCP (2004) et la fin « théorique » du « DCP Comores » (fin 2010).

Le choix de prendre pour point de départ l'année 2004 permettra :

- d'une part, de juger des effets (ou inflexions) du DCP sur la stratégie de coopération entre les deux pays ;
- d'autre part, d'intégrer dans l'analyse les différents temps de dialogue - et leur influence sur la définition et la mise en œuvre du DCP - entre les partenaires techniques et financiers et l'Union des Comores, en particulier suite à la Conférences des bailleurs de fonds à Maurice le 8 décembre 2005.

Acteurs concernés

L'évaluation prendra en considération les stratégies de coopération – et leur mise en œuvre - de l'ensemble des acteurs publics français de l'aide public au développement intervenant aux Comores (MAEE, Ministère des Finances, Ministère Intérieur (Outre-Mer et Codéveloppement) AFD, Collectivités territoriales) ainsi que celles des Organisations de Solidarité Internationales françaises.

Afin d'apprécier l'harmonisation des actions menées, l'évaluation s'intéressera également aux politiques nationales comoriennes ainsi qu'aux stratégies d'intervention de ses principaux partenaires techniques et financiers.

Champ thématique

L'ensemble des secteurs de l'aide publique au développement sera couvert par l'évaluation. Un regard plus attentif sera cependant porté sur les secteurs – de concentration et transversaux – identifiés dans le DCP.

Il ne pourra naturellement être procédé à l'évaluation de chacun des projets menés au titre du DCP. Par contre, le prestataire en appréciera les principaux résultats, les moyens déployés, les modalités d'intervention (outils et méthodes) et les méthodes de suivi et de pilotage. Le prestataire s'appuiera notamment sur les évaluations de projets déjà réalisées mais également sur des investigations de terrain accompagnées, pour chaque projet, d'entretiens avec les différentes parties prenantes.

⁵ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/comores_403/france-les-comores_1251/presentation_4162/document-cadre-partenariat-france-union-comores-dcp-2006-2010_74929.html

4- OBJECTIFS DE L'EVALUATION

4.1 Objectif général

L'objectif final de cette évaluation est d'apporter un regard critique sur les modalités de coopération au développement entre la France et l'Union des Comores et de dégager des pistes pour en améliorer l'efficacité. Le choix d'une démarche partenariale a été privilégié afin de permettre la confrontation des points de vue et le dialogue autour de ses constats, analyses, conclusions et recommandations.

4.2 Objectifs spécifiques

Plus précisément l'évaluation aura à porter une appréciation sur le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi du DCP au regard :

- des évolutions politiques du pays ;
- des stratégies sectorielles mises en place par les autorités nationales comoriennes et ses principaux partenaires techniques et financiers ;
- des modalités de dialogue mise en place entre la France et l'Union des Comores ;
- de l'évolution des modalités d'intervention de la France aux Comores (outils, procédures, moyens) ;
- de l'évolution dans la capacité d'absorption et d'appropriation de l'aide par l'Union des Comores.

Sur la base de cette analyse, l'évaluation appréciera la pertinence du « dispositif DCP » dans sa déclinaison aux Comores et formulera des propositions quant aux secteurs et instruments de coopération à privilégier, au dispositif de dialogue politique et technique à mettre en place entre la France et l'Union des Comores mais également avec les autres partenaires techniques et financiers du pays. Ces propositions porteront également sur le développement des liens de coopération entre Mayotte, la Réunion et l'Union des Comores.

5- QUESTIONS EVALUATIVES

L'examen des modalités de définition puis de mise en œuvre du DCP fait appel aux critères classiques d'une évaluation, en particulier en termes de pertinence, efficacité, efficacité, impact, viabilité. Il renvoie également à la problématique générale de l'efficacité de l'aide mise en avant dans la Déclaration de Paris en termes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation.

Q1 - Quelles ont été les modalités du dialogue politique et technique entre la France et l'Union des Comores dans la préparation, l'exécution et le suivi du DCP ? Ont-elles été efficaces et quelle a été leur efficacité ?

Q2 - Le contexte politique intérieur de l'Union des Comores sur la période considérée, et notamment les événements de 2007, a-t-il eu une influence sur la définition et la mise en œuvre du DCP ? Les orientations du DCP, et notamment le choix des secteurs de concentration, étaient-elles pertinentes au regard de ce contexte particulier ?

Q3 - Est-ce que le DCP, dans les phases de conception, d'exécution et de suivi, a intégré les stratégies de l'ensemble des acteurs français de l'aide publique au développement, notamment celles développées depuis Mayotte et la Réunion (services déconcentrés et collectivités territoriales) ? Quelle a été la place des initiatives privées (ONG, diaspora, société civile, etc.), et des initiatives publiques (coopération décentralisée, etc.) à ces trois phases ? Quelle est la perception par les différentes parties prenantes françaises de la préparation et de la mise en œuvre du DCP ?

Q4 - Dans les phases de conception puis d'exécution, comment s'est effectué l'articulation du DCP avec les politiques des partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores, plus particulièrement celles menées par la Commission Européenne ? Le code de conduite sur la

complémentarité et la division du travail dans la politique de développement entre bailleurs de l'UE a-t-il produit des effets visibles en termes de cohérence et d'efficacité ?

Q5 - Quel aura été le niveau de réalisation des projets initialement programmés ? Ont-ils été l'occasion de renforcement des capacités des partenaires concernés ?

Q6 - La mise en place du DCP a-t-elle induit de réels changements dans la stratégie de coopération de la France avec l'Union des Comores (objectifs, secteurs d'interventions, modalités d'intervention, moyens) ? Peut-on considérer qu'il y a, en la matière, un « avant » et « après » DCP ?

Q7 - Comment les secteurs d'intervention (plus particulièrement les secteurs dits de concentration), la distribution géographique des projets, la nature des instruments de coopération et la programmation des moyens (financiers et humains) ont-ils été définis ? L'exécution du DCP a-t-elle respecté ce cadrage originel ? A-t-il connu des évolutions significatives ? Quels sont les éventuels écarts ? Comment s'expliquent-ils ? Ont-ils donné lieu à un dialogue entre les deux parties ?

Q8 – Dans quelle mesure les deux partenaires ont-ils mis en œuvre les projets mentionnés dans le DCP ? Ont-ils été au-delà ? Les capacités de mise en œuvre ont-elles été prises en compte et correctement appréciées ? Les écarts éventuellement constatés ont-ils fait l'objet de discussions ? Ont-ils été compensés et de quelle manière ?

Q9 - Comment la dimension régionale a-t-elle été prise en compte dans le DCP et intégrée dans la réalisation des différents projets de coopération ?

Q10 - Quelles est la lisibilité et la visibilité du DCP auprès des partenaires comoriens et des partenaires techniques et financiers présents dans le pays ?

Ces questions pourront être complétées et / ou, sous réserve d'une explication claire, reformulées dans la proposition technique du prestataire. Elles feront l'objet de discussion avec les comités de suivi et de pilotage lors de la phase devant aboutir à la validation de la note de cadrage.

A chaque étape de l'évaluation, sera dressé un tableau récapitulatif (cf. annexe 5) reprenant pour chaque question, les principaux éléments d'analyse, la réponse du prestataire, les conclusions et recommandations liées.

6- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation doit aboutir à des conclusions sur le processus de définition du DCP Comores, sa mise en œuvre et son suivi.

L'évaluation revêtant un caractère prospectif, ses recommandations porteront sur a) les éventuelles orientations sectorielles à opérer b) les instruments de coopération à privilégier, c) les possibles perfectionnements du dispositif de pilotage technique et politique, d) l'harmonisation avec les principaux partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores et plus particulièrement avec la Commission européenne dans la perspective de la préparation de son programme indicatif pays en 2013 (11^{ème} FED).

Les conclusions et recommandations devront refléter une approche méthodologique faisant clairement apparaître les séquences de raisonnement entre la collecte des données, leur analyse, la production des conclusions et la formulation des recommandations.

7- ORGANISATION DE L'EVALUATION

7.1 Pilotage

Comité de pilotage

Un comité de pilotage est institué à Paris. Il se réunit aux « moments clés » de l'évaluation. Il discute et approuve les termes de référence. Il procède à la sélection du prestataire et prend les dispositions qui faciliteront sa mission. Il examine les différents rapports (voir ci-dessous point 7.3), formule des observations et les valide.

Présidé par une personnalité extérieure, il est composé de représentants :

- de l'ambassade de l'Union des Comores en France ;
- du ministère des Affaires étrangères et européennes :
 - o Direction Générale de la Mondialisation (Direction de l'économie globale et des stratégies du développement, Direction des biens publics mondiaux, Direction de la politique culturelle et du français, Direction des politiques de mobilité et d'attractivité, Service des programmes et du réseau, Délégation extérieure à l'action extérieure des collectivités territoriales, Mission des relations avec la société civile)
 - o Direction Afrique Océan Indien
- du ministère de l'Intérieur :
 - o Service des affaires internationales et du développement solidaire ;
 - o Secrétariat à l'Outre Mer ;
- du ministère des Finances ;
- de l'Agence Française de Développement ;

Le comité de pilotage est le garant du bon déroulement et de la bonne qualité de l'évaluation. Il veille à ce que les évaluateurs étayent leurs appréciations, sans nécessairement en partager le contenu.

Son secrétariat est assuré par le pôle de l'évaluation de la Direction Générale de la Mondialisation.

Comité de suivi

Un comité de suivi est mis en place à Moroni afin d'accompagner le processus d'évaluation et d'assister le comité de pilotage.

Co-présidé par l'Ambassadeur de France, ou son représentant, et la Commissaire Générale au Plan, ou son représentant, il est composé :

- du représentant du Ministère comoriens aux relations extérieures
- des Secrétaires Généraux des ministères comoriens concernés par le DCP :
 - o ministère des Finances, du Budget et des Investissements ;
 - o ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
 - o ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre ;
 - o ministère de l'Education Nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts ;
 - o ministère de l'Economie, du Travail, de l'Emploi, de l'Entreprenariat féminin et du Commerce extérieur ;
- du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France ;
- du représentant du bureau local de l'AFD ;
- d'un représentant du coordonnateur du Système des Nations Unies, au titre de représentant des partenaires techniques et financiers ;

Son secrétariat est assuré par le Commissariat Général au Plan.

Le pôle de l'évaluation assure la coordination des deux comités avec le prestataire.

Groupe restreint

Une équipe restreinte composée de membres du comité de pilotage et du comité de suivi est chargée de suivre et de faciliter l'exécution de la mission des évaluateurs.

7.2 Déroulement de l'évaluation.

L'évaluation se déroulera en 5 phases :

1. Une phase de cadrage

Cette phase doit permettre de préciser les attentes du commanditaire, vérifier la bonne compréhension des termes de référence et affiner la méthodologie employée aux différentes phases.

Cette phase consiste à analyser les **principaux documents** disponibles relatifs à la conception et à l'exécution du DCP. Le prestataire s'intéressera également à la documentation disponible produite par les autorités nationales comoriennes ainsi que ses principaux partenaires techniques et financiers.

Quelques entretiens (4 à 6) seront organisés avec les responsables, à Paris et à Moroni (par voie téléphonique) du suivi de l'évaluation.

Sur la base des informations obtenues et analysées, le prestataire rédige une **note de cadrage** (cf. contenu au point 7.3).

Celle-ci est présentée au comité de pilotage pour discussion et validation. Le pôle de l'évaluation se sera préalablement assuré de la transmission du document au comité de suivi afin de recueillir leurs commentaires discutés en séance.

Livrable 1 : Une note de cadrage.

Délais : 1 mois à compter de la notification

2. Une phase dite d' « Analyse des stratégies »

L'objectif de cette phase est de reconstruire et analyser les stratégies et logiques d'acteurs.

Celle-ci comprend l'examen de toute la documentation en rapport avec le sujet traité et des entretiens à Paris puis à Moroni.

Des entretiens (estimés à **20**) sont organisés à Paris avec les services en charge, dans les différents ministères (Affaires étrangères et européennes, Intérieur, Finances) et au sein de l'Agence française de Développement, de la préparation, la mise en œuvre ou le suivi du DCP.

Une mission est ensuite conduite aux Comores lors de laquelle des entretiens avec un large panel d'acteurs sont organisés (Commissariat Général au Plan, Ministères comoriens, Ambassade de France, Bureau local de l'AFD, etc.). Seront également rencontrés les principaux partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores. Le nombre des entretiens à Moroni est également estimé à **20**.

A l'issue de la mission, une restitution « à chaud » est organisée à Moroni dans le cadre du comité de suivi.

Un rapport d' « Analyse des stratégies » (cf. contenu au point 7.3) est ensuite présenté au comité de pilotage pour discussion et validation. Le pôle de l'évaluation se sera préalablement assuré de sa transmission au comité de suivi afin de recueillir ses commentaires discutés en séance.

Livrable 2 : Un compte rendu de mission

Délais : 1 semaine après retour de mission

Livrable 3 : Un rapport « Analyse des stratégies »

Délais : 1 mois à compter de la validation de la note de cadrage

3. Une phase dite « terrain », dédiée à l'analyse des projets du DCP

Cette phase a pour objectif d'apprécier les résultats, les moyens déployés, les modalités d'intervention et les méthodes de suivi et de pilotage des projets menés dans la période considérée par l'évaluation.

Lors de la mission de terrain, le prestataire rencontrera les équipes en charge de la gestion des projets (assistants techniques, cadres de l'administration, etc.), les ministères comoriens partenaires et les partenaires techniques et financiers des différents projets menés. Le nombre « plafond » indicatif de personnalités à rencontrer dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs a été estimé à **120** personnes.

Des entretiens complémentaires pourront également être organisés avec les autorités nationales et les services de l'ambassade de France.

Un rapport final provisoire (cf. contenu au point 7.3) est rédigé. Il est dans un premier temps présenté, à l'occasion d'une courte mission, au comité de suivi, qui formule un avis et produit des commentaires, puis au comité de pilotage pour discussion et validation.

Livable 4 : Un compte rendu de mission

Délais : 1 semaine après le retour de mission

Livable 5 : Un rapport provisoire et ses annexes

Livable 6 : Une synthèse du rapport provisoire

Délais : 1 mois à compter de la validation du rapport « Analyse des stratégies »

4. Une phase d'analyse et de synthèse pour la rédaction du rapport final

Un rapport final (cf. contenu au point 7.3) est rédigé. Les secrétariats des comités de suivi et de pilotage s'assureront de l'intégration des observations formulées par les membres de leur comité respectif, le prestataire restant toutefois libre dans son analyse.

Livable 7 : Un rapport final et ses annexes

Livable 8 : Une synthèse du rapport final

Délais : 2 semaines à compter de la présentation du rapport provisoire

5. Restitution

Au terme de l'évaluation, deux restitutions seront organisées à Moroni et à Paris. Leur logistique et les coûts y afférents seront pris en charge par, à Moroni, l'Union des Comores et l'Ambassade de France, à Paris, la Direction Générale de la Mondialisation du MAEE. Le prestataire devra intégrer dans son offre la préparation et l'animation de ces deux sessions.

La restitution à Moroni se fera auprès du comité de suivi élargi aux partenaires techniques et financiers afin de partager ensemble les résultats de l'évaluation et créer des synergies dans les interventions des uns et des autres.

Livable 9 : Une restitution à Paris

Livable 10 : Une restitution à Moroni

Délais : 1 mois à compter de la validation du rapport final

Le calendrier des réunions des comités de pilotage et de suivi suivra le plan de travail exposé ci-dessus. Celui-ci est cependant donné à titre indicatif. En effet, la mise en œuvre de l'évaluation et / ou la qualité des documents et leur validation pourront imposer des modifications dans l'agencement des réunions.

Il pourra être proposé des variantes à ce plan de travail. Leur justification devra cependant être clairement présentée.

Méthodes (extraits de la charte de l'évaluation) :

Les évaluateurs auront le souci de présenter clairement les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées afin de démontrer les procédures suivies pour collecter l'information, s'assurer de sa qualité et de sa validité (triangulation), établir progressivement les étapes entre les observations (données brutes), les constatations (indicateurs élaborés, ratios), les jugements portés (qui font référence à l'expérience des experts) et les conclusions auxquels ils aboutissent. Les évaluateurs fourniront un calendrier reprenant les diverses tâches effectuées (questionnaires, enquêtes, études de cas, etc.). Ces éléments peuvent figurer en annexe.

7.3 Livrables

Une note de cadrage sera communiquée aux comités de pilotage et de suivi à partir d'un premier dépouillement de la documentation remise au prestataire à la notification de la commande et des premiers entretiens préliminaires. Cette note comprend :

- Une présentation du contexte de l'évaluation et de sa problématique ;
- Une présentation sous forme de cadre logique du DCP ;
- Une présentation des questions évaluatives, éventuellement complétées de nouveaux apports par le prestataire, avec leurs critères de jugement ;
- Une présentation de la méthodologie employée pour la collecte et l'analyse des données ;
- Une proposition de liste de personnes / structures à rencontrer lors des phases suivantes.

Un rapport « Analyse des stratégies » sera établi à la fin de la seconde phase.

Il comprend notamment :

- Un rappel du contexte de l'évaluation et de sa problématique ;
- Une présentation et une analyse :
 - o des stratégies des différents acteurs et leurs articulations ;
 - o des dispositifs de suivi politique et technique ;
 - o des instruments de coopération mis en place (bourses, assistance technique, FSP, etc.)
- Un premier historique et une cartographie des actions de coopération entre l'Union des Comores et la France dans le cadre du DCP ;
- Une première analyse et les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation ;
- Une présentation de l'état d'avancement de la collecte des données ;
- La méthodologie et le plan de travail pour la phase de terrain comprenant une liste argumentée des projets et activités dont il sera fait une analyse approfondie ;

Un compte-rendu de mission sera établi pour chacune des missions (phase 2 et 3) de terrain, la liste des personnes rencontrées étant annexée. Sans procéder à une analyse approfondie, il rendra compte des informations et observations recueillies, des éventuelles difficultés rencontrées, des

compléments d'information qui seraient nécessaires et des principaux résultats des réunions de restitution.

Les rapports provisoire et final suivront le plan indicatif suivant :

- Synthèse de 15 à 20 pages (voir ci-après)
- Contexte de l'évaluation ;
- Développement de l'analyse ;
- Réponses aux questions d'évaluation ;
- Conclusions ;
- Recommandations ;

Sera placé en annexe un tableau récapitulatif reprenant pour chaque question, les principaux éléments d'analyse, la réponse du prestataire, les conclusions et recommandations liées (cf. annexe 5).

Les rapports n'excéderont pas 60 pages à l'exclusion des annexes. Les informations supplémentaires et les différents éléments de la méthodologie seront placés en annexes.

Le rapport final tiendra compte des observations émises par les comités de pilotage et de suivi.

La **synthèse de l'évaluation** rédigée par le prestataire figure en début de rapport. Elle est destinée à faire l'objet d'une publication sous forme de brochure. Elle doit présenter en résumé, les principaux éléments, analyses et constats, ainsi que les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation. Elle intégrera sous forme de tableau les points forts et points faibles identifiés dans la fiche résumé de l'évaluation (ci-joint annexe 6), à compléter.

Le rapport de l'évaluation et sa synthèse obéissent aux indications de la **charte éditoriale des rapports d'évaluation** (annexe n°7) du ministère des Affaires étrangères et européennes qui sera communiqué après notification du marché.

Dans la perspective d'une éventuelle publication, le consultant fournira **6 photographies libres de droits sur support numérique (300 DPI minimum)** permettant d'illustrer la synthèse de l'évaluation pour la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture.

Le rapport de l'évaluation et sa synthèse n'engagent que ses rédacteurs et en aucun cas les autorités françaises et leurs partenaires. Toutefois ces derniers décident de son utilisation et de sa diffusion.

Le rapport précisera au dos de la couverture la formule suivante :

« Ce rapport est un document établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes. Les analyses et commentaires qui y sont développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. »

Principe de transparence (charte de l'évaluation)

La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses finalités, de ses destinataires, des questions posées, des méthodes employées et de leurs limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats.

La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient les modalités ou les supports de diffusion retenus

7.4 Calendrier prévisionnel

L'évaluation se déroulera sur une période de 4 à 5 mois.

	Phases	Délais (en mois)	Délais cumulés (en mois)
1	Notification du marché	N + 0	N + 0
2	Livraison de la note de cadrage	N + 1	N + 1
3	Première mission du chef d'équipe à Moroni et livraison du rapport « Analyse des stratégies »	N + 1	N + 2
4	Livraison du rapport provisoire	N + 1	N + 3
5	Livraison rapport final	N + 0,5	N + 3,5
6	Restitution Moroni	N + 1	N + 4,5
7	Restitution Paris	=	N + 4,5

Les comités de pilotage et de suivi se réunissent à 4 reprises en cours de l'étude pour les étapes suivantes : 1) validation de la note de cadrage, 2) Examen du rapport « Analyse des stratégies », 3) Examen du « rapport provisoire » (en fonction de la qualité de celui-ci, une nouvelle réunion consacrée à l'analyse du rapport final pourra être organisée) 4) Restitution.

8- EXPERTISE

L'équipe du prestataire comprendra au moins deux experts. Elle devra réunir les qualifications suivantes :

- Compétence et expérience confirmée dans l'évaluation des politiques publiques, et particulièrement dans le domaine de l'aide au développement ;
- Connaissance effective de la sous-région et, idéalement, des Comores ;
- Bonne connaissance de la coopération française, et généralement des institutions d'aide au développement, des principaux bailleurs de fond, bilatéraux en particulier, et de l'actualité des débats sur l'aide au développement (efficacité de l'aide en particulier) ;
- Compétence avérée en matière d'analyse financière ;
- Une maîtrise parfaite du français est indispensable.

Les candidats sont invités dans leurs offres à :

a/ présenter sous forme de tableau la répartition de ces qualifications entre les experts proposés, en affectant une note comprise entre 0 et 4 à chacun des experts pour chacune des qualifications indiquées ci-dessus.

b/ classer les références des experts proposés pour mettre en valeurs leurs principales qualifications au regard de ce qui est demandé ci-dessus.

c/ préciser pour chaque membre de l'équipe proposée les tâches qui lui seront confiées et le nombre total de jours/expert prévu.

9 – NATURE DE LA PROCEDURE ET SOUMISSION DES OFFRES

Il est porté à la connaissance des candidats que l'obtention du présent marché exclut celle relative au marché portant sur la formation à l'évaluation de hauts cadres de l'administration comorienne (annonce n° 11-63613 publiée le 17 mars 2011 au BOAMP). Les experts mobilisés pour l'un des marchés ne pourront l'être pour le second.

Il est prévu de poursuivre la procédure (cf. attendus en entête) et de conclure un **marché à procédure adaptée** (article 28 du code des marchés publics).

La proposition financière sera établie selon le modèle joint en annexe 2. Elle fera apparaître distinctement les coûts liés aux travaux d'évaluation et de restitution.

Le dossier sera adressé :

1 -en version papier, dans une seule enveloppe anonyme cachetée, comprenant le CCAP valant acte d'engagement n°14/2011 complété et signé, le CCTP n° 14/2011 signé, les offres technique et financière du candidat ainsi que toute référence utile. L'enveloppe sera adressée par courrier postal avec accusé réception à :

Ministère des Affaires étrangères et européennes
DGM/SPR/PRG - Pôle de l'Evaluation.
à l'attention de Maxime Poissonnier
27 rue de la Convention
CS 91 533
75 732 Paris cedex 15
Bureau GUT 335

En cas de dépôt sur place, l'adresse est la suivante :

Ministère des Affaires étrangères et européennes
DGM/SPR/PRG - Pôle de l'Evaluation.
à l'attention de Maxime Poissonnier
48, rue de Javel
75 015 Paris
Bureau GUT 335

L'enveloppe anonyme porte la mention : « NE PAS OUVRIR - Consultation pour l'évaluation du Document Cadre de Partenariat – Comores »

Remarque : l'offre technique sera présentée en deux parties distinctes : l'offre elle-même d'une part, les références du consultant et des experts d'autre part. L'offre, non comprises ses éventuelles annexes, ne dépassera pas 20 pages.

La date limite de réception des offres est fixée au 26/05/2011 à 18h00, heure de Paris.

2 – en version électronique

A ce stade de la consultation aucune transmission électronique sous quelque forme que ce soit ne doit être adressée à l'Administration sous peine de disqualification.

Après ouverture des dossiers reçus dans les temps, la DGM/SPR/PRG - Pôle de l'Evaluation demandera aux candidats, d'en fournir une version électronique en utilisant les adresses suivantes :

maxime.poissonnier@diplomatie.gouv.fr

elise.sirot@diplomatie.gouv.fr

10 – CRITERES D'ATTRIBUTION

L'appréciation de l'offre la plus avantageuse sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Offre méthodologique	40
Compréhension générale des termes de références	6
Qualité de la méthodologie proposée	13
Compéhension et approfondissement des questions évaluatives	12
Respect du calendrier	5
Clarté de la présentation	4
2. Offre financière	26
Coût de l'évaluation (HT)	26
3. Qualification et composition de l'expertise	24
Compétence et expérience confirmées dans l'évaluation des politiques publiques, et particulièrement dans le domaine de l'aide au développement ;	9
Connaissance effective de la sous-région et, idéalement, des Comores ;	6
Bonne connaissance de la coopération française, et généralement des institutions d'aide au développement, des principaux bailleurs de fond, bilatéraux en particulier, et de l'actualité des débats sur l'aide au développement (efficacité de l'aide en particulier) ;	4
Compétence avérée en matière d'analyse financière ;	4
Une maîtrise parfaite du français est indispensable	1
4. Organisation de l'expertise aux différentes phases de l'évaluation	10
Nombre total de jour/expert	3
Pertinence de la répartition des jour/expert aux différentes phases de l'évaluation	3
Pertinence des profils des experts aux différentes phases de l'évaluation	4
TOTAL	100

Il est porté à la connaissance des candidats que les offres reçues demeureront valables 120 jours à compter de la date limite de réception.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Document Cadre de Partenariat

Ce document est disponible à l'adresse suivante :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/comores_403/france-les-comores_1251/presentation_4162/document-cadre-partenariat-france-union-comores-dcp-2006-2010_74929.html

ou pourra être remis sur simple demande.

ANNEXE 2 : Modèle de devis prévisionnel à utiliser.

Nom de la société : CCAP n° 14/2011
--

Intitulé de l'étude : Evaluation du DCP Comores
--

Coûts sur justificatifs :

Vols internationaux (Indiquer le nombre de Vols AR) : <i>sur présentation des souches de billets d'avion</i>	
Per Diem (150€ homme/jour) : <i>sur présentation de l'attestation de séjour délivrée par l'Ambassade</i>	
Déplacements intérieurs (préciser avion, location voiture) : <i>sur présentation de factures</i>	
Autres dépenses : <i>sur présentation de factures</i>	
Divers et imprévus : <i>sur présentation de factures</i>	
Sous-Total	

Coûts forfaitaires HT

Salaires/honoraires	Effectifs	Nombre de jours	Montant par jour	Total
Evaluation				
Seniors :				
Juniors :				
Locaux :				
Salaires/honoraires	Effectifs	Nombre de jours	Montant par jour	Total
Restitution à Paris				
Seniors :				
Juniors :				
Locaux :				
Salaires/honoraires	Effectifs	Nombre de jours	Montant par jour	Total
Restitution à Moroni				
Seniors :				
Juniors :				
Locaux :				
Frais de gestion : (si non compris dans le montant ci-dessus, en pourcentage des seuls salaires/honoraires)%				
Autres :				
Sous-Total :				

MONTANT TOTAL H.T :	
----------------------------	--

Observations complémentaires :

, le

Signature :
(avec tampon de la société)

ANNEXE 3 – Liste indicative des principaux projets

Projets de coopération mise en œuvre par le SCAC Moroni

Intitulé	Période d'exécution	Budget initial
FSP 1998-55 Programme de développement local aux Comores (PDLC)	1998 – 2005	3 000 000 €
FSP 2000-21 Programme d'appui aux organisations professionnelles agricoles (PAOPAC)	2000 – 2005	380 000 €
FSD 2000-98 Crédit déconcentré / Fonds Social de développement	2000 – 2005	460 000 €
FSD 2004-22 Crédit déconcentré / Fonds Social de développement	2004 – 2007	1 000 000 €
FSP 2005-66 Programme de co-développement avec l'Union des Comores	2005 – 2009	2 000 000 €
FSD 2009-2 Crédits déconcentrés - FSD	2009 – 2012	1 500 000 €
FSP 2010-5 Appui au renforcement des administrations financières	2010 – 2013	500 000 €

Projets mis en œuvre par l'AFD

Nom du projet	Etat du projet	Octroi	Signature convention	Montant du concours en EUR	Instrument
PREDIVAC - Dvpt rural	Execution	18 novembre 2005	16 mars 2006	3 750 000	Subvention
APPUI AU DEVELOPPEMENT ECO TOURISTIQUE PARC MARIN MOHELI	Achevé	30 mars 2005	15 juin 2006	49 000	Subvention
FERC (Fond d'expertise et renforcement de capacités)	Execution	13 mars 2006	2 mai 2006	750 000	Subvention
PASCO - Santé	Execution	21 décembre 2006	2 août 2007	10 000 000	Subvention
Relance BDC - Microfinance	Execution	20 décembre 2006	7 mai 2007	1 000 000	Subvention
				1 200 000	Prêt
ABG arriérés BAfD	Achevé	19 décembre 2007	29 mai 2008	1 600 000	Subvention
PREDIVAC II - Dvpt rural : (i) Route Jimilime & (ii) PAIAC	Execution	(i) 08 octobre 2008 (ii) 22 juin 2009	(i) 28 sept 2010 (ii) 03 mai 2010	(i) 750 000 (ii) 550 000	Subvention Subvention
RSEAU - eau potable - Appui UCEA/UCEM	Execution	18 décembre 2008	16 juillet 2009	750 000	Subvention
Appui Meck Moroni - Microfinance	Execution	18 décembre 2008	13 mars 2009	650 000	Subvention
Appui administration	Achevé	13 mai 2008	15 mai 2008	300 000	Subvention
Relance BDC II - ouverture capital	Execution	16 décembre 2009	22 avril 2010	3 000 000	Subvention
AEP Sima - eau potable	Execution	16 décembre 2009	4 mai 2010	4 200 000	Subvention
Appui Sanducks - Microfinance	Execution	13 novembre 2009	4 mars 2010	750 000	Subvention
CARITAS - Santé	Execution	13 novembre 2009	1 mars 2010	750 000	Subvention
ABG arriérés AFD + salaires fonctionnaires	Achevé	21 janvier 2009	5 mars 2009	2 000 000	Subvention
BRISTOL - Forêt & biodiversité Anjouan	Execution	10 décembre 2009	5 mars 2010	750 000	Subvention
PROPARCO - EXIM Bank	Execution	27 août 2010	29 octobre 2010	4 000 000	Prêt
Santé maternelle Anjouan	Execution	3 décembre 2010	15 mars 2011	850 000	Subvention

ANNEXE 4 – Tableau synthétique du processus d’analyse

Questions évaluatives ⁶	Constations	Analyse	Conclusions liées ⁷	Recommandations ⁸
Q1 - Quelles ont été les modalités du dialogue politique et technique entre la France et l’Union des Comores dans la préparation, l’exécution et le suivi du DCP ? Ont-elles été effectives et quelle a été leur efficacité ?				
Q2 - Le contexte politique intérieur de l’Union des Comores sur la période considérée, et notamment les événements de 2007, a-t-il eu une influence sur la définition et la mise en œuvre du DCP ? Les orientations du DCP, et notamment le choix des secteurs de concentration, étaient-elles pertinentes au regard de ce contexte particulier ?				
Q3 - Est-ce que le DCP, dans les phases de conception, d’exécution et de suivi, a intégré les stratégies de l’ensemble des acteurs français de l’aide publique au développement, notamment celles développées depuis Mayotte et la Réunion (services déconcentrés et collectivités territoriales) ? Quelle a été la place des initiatives privées (ONG, diaspora, société civile, etc.), des initiatives publique (coopération décentralisée, etc.) à ces trois phases ? Quelle est la perception par les différentes parties prenantes françaises de la préparation				

⁶ Les questions ici présentées le sont à titre indicatif. L’offre technique et le cadrage méthodologique en début d’évaluation pourront les faire évoluer.

⁷ Les conclusions ainsi que les recommandations pourront se référer à une ou plusieurs questions évaluatives.

⁸ Idem ²

et de la mise en œuvre du DCP ?				
Q4 - Dans les phases de conception puis d'exécution, comment s'est effectué l'articulation du DCP avec les politiques des partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores, plus particulièrement celles menées par la Commission Européenne ? Le code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement entre bailleurs de l'UE a-t-il produit des effets visibles en termes de cohérence et d'efficacité ?				
Q5 - Quel aura été le niveau de réalisation des projets initialement programmés ? Ont-ils été l'occasion de renforcement des capacités des partenaires concernés ?				
Q6 - La mise en place du DCP a-t-elle induit de réels changements dans la stratégie de coopération de la France avec l'Union des Comores (objectifs, secteurs d'interventions, modalités d'intervention, moyens) ? Peut-on considérer qu'il y a, en la matière, un « avant » et « après » DCP ?				
Q7 - Comment les secteurs d'intervention (plus particulièrement les secteurs dits de concentration), la distribution géographique des projets, la nature des instruments de coopération et la programmation des moyens (financiers et humains) ont-ils été définis ? L'exécution du DCP a-t-elle respectée ce cadrage originel ? A-t-il connu des évolutions significatives ? Quels sont les éventuels écarts ? Comment s'expliquent-ils ? Ont-ils donné lieu à un dialogue entre les deux				

parties ?				
Q8 – Dans quelle mesure les deux partenaires ont-ils mis en œuvre les projets mentionnés dans le DCP ? Ont-ils été au-delà ? Les capacités de mise en œuvre ont-elles été prises en compte et correctement appréciées ? Les écarts éventuellement constatés ont-ils fait l'objet de discussions ? Ont-ils été compensés et de quelle manière ?				
Q9 - Comment la dimension régionale a-t-elle été prise en compte dans le DCP et intégrée dans la réalisation des différents projets de coopération ?				
Q10 - Quelles est la lisibilité et la visibilité du DCP auprès des partenaires comoriens et des partenaires techniques et financiers présents dans le pays ?				

ANNEXE 5 – Fiche résumé du rapport d'évaluation

(les zones marquées par une croix seront complétées par le prestataire pour le projet de rapport final- la zone points forts points faibles sera reproduite dans la synthèse du rapport final).

Rédacteur MAEE : Service rédacteur :	Date :	Nom fichier :
PRESTATAIRE : x Rédacteur PRESTATAIRE : x	Mél et Tél. Prestataire : x	

1-TITRE DU RAPPORT (chaque volume doit avoir son titre) (préciser la période de référence)	EVALUATION DU DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT FRANCE – UNION DES COMORES
AUTEUR(S) Personne(s) physique(s)	x
PRESTATAIRE(S) Organisme émetteur du rapport (développer les sigles)	x

PAYS OU RÉGION (zone concernée par l'étude)	Tous pays
SECTEUR ou THÈME	Evaluation pays

SERVICE COMMANDITAIRE (service qui a commandé l'étude et contribué à son financement)	Ambassade de France à Moroni - Commissariat Général au Plan de l'Union des Comores
DATE REMISE DU RAPPORT (version provisoire ou définitive)	
NOMBRE D'EXEMPLAIRES remis (consultation possible Diplonet ?)	
CONFIDENTIALITÉ (tout public ou accord préalable)	
PAGINATION (nombre de pages et annexes numérotées et paginées)	

DESCRIPTION DE L'ACTION A EVALUER (rappel des objectifs, des moyens et des principales activités prévues) (indiquer les hypothèses préalables et le questionnement évaluatif formulé dans les termes de référence ou le cahier des charges)	x
TYPE D'EXPERTISE (technique / générale, interne / externe, à mi-parcours / finale)	Externe

MÉTHODE D'ÉVALUATION (dates des missions de terrain)	x
--	---

PRINCIPALES CONSTATATIONS Utiliser les critères : cohérence, pertinence, efficacité, efficience, lisibilité, visibilité.	<u>POINTS FORTS</u> x
	<u>POINTS FAIBLES</u> x

ENSEIGNEMENTS TIRES (à partir des résultats de l'expertise et au-delà de l'activité évaluée)	x
--	---

RECOMMANDATIONS (distinguer si possible les recommandations en fonction des priorités et des parties prenantes concernées)	x
--	---

SUITES CONSTATEES (mises en œuvre des recommandations)	
--	--

ANNEXE 6 – Charte éditoriale des rapports d'évaluation



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Charte éditoriale des rapports d'évaluation

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
DGM

Février 2010

Présentation du document

- Les évaluations sont constitués d'une synthèse, du rapport principal et de ses annexes.
- Seules les synthèses donnent lieu à une édition papier accompagnée d'un cd-rom contenant le rapport et ses annexes.
- La taille de la synthèse est de 20 pages au format A4, soit environ quelque 3200 caractères par page de texte.
- Dans le cas d'une synthèse bilingue, la version de langue est de même longueur. Elle est placée soit à la suite de la version française, soit elle fait l'objet d'un tiré-à-part.
- La taille maximale du rapport est de 100 pages. Les annexes éventuelles ne dépasseront pas 100 pages supplémentaires.
- La police de caractères est l'Arial. Le texte courant est composé en corps 11.
- Le texte courant et les notes doivent être justifiés.
- Une ligne de blanc sépare deux paragraphes.
- La page de couverture (cf. exemple en fin de document) comportera les éléments suivants :
 - le titre en français accompagné éventuellement du titre en anglais écrit en italiques,
 - la date de remise du rapport définitif,
 - le nom des auteurs ainsi que le nom et le logo de l'organisme auquel ils appartiennent,
 - la mention « Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats » en haut de page,
 - la mention « ministère des affaires étrangères et européennes » en bas de page.
- La page 2 (cf. exemple en fin de document) comportera , en plus des mentions légales que l'imprimeur rajoutera (copyright, ISBN, ISSN, noms des auteurs des éléments graphiques de la maquette éditoriale, phrase rappelant les dispositions légales concernant les droits d'adaptation, de traduction et de reproduction), les deux phrases suivantes :

*Ce document est la synthèse d'un rapport établi à la demande
du ministère des Affaires étrangères et européennes.
Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Remerciements

*Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs
rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.*

Énumération

- Une énumération est introduite par deux-points (:).

- Chaque § se termine par un point-virgule, quelle que soit sa ponctuation interne.
- Si l'un de ces § se subdivise à son tour, chaque sous-paragraphe, sauf le dernier, se termine par une virgule. Le dernier § de l'énumération se termine par un point.
- N'utiliser que des tirets devant une énumération.

Exemple

Le Code pénal français distingue trois catégories d'infractions :

- les crimes ;
- les délits ;
- les contraventions :
 - en Grande-Bretagne,
 - en Angleterre,
 - en Écosse,
 - au Pays de Galles.

Gras

Éviter l'usage abusif du gras, uniquement pour signaler une information à caractère essentiel.

Guillemets

- Ils servent à encadrer une citation ou mettre en évidence certains termes.
- Utiliser des guillemets français pour les textes en français, les guillemets anglais pour les textes en anglais et les citations à l'intérieur d'une citation.

Hiérarchisation du texte

Inutile de taper les titres tout en majuscules. Utiliser les styles Word pour indiquer leur niveau d'importance (titre 1, titre 2, etc.).

Exemple

Rapport d'évaluation	Titre
1. Contexte	Titre 1
1.1. Coût économique des catastrophes	Titre 2
1.2. Prévention des risques : la construction d'un consensus international	Titre 2
1.2.1. La stratégie internationale de prévention des catastrophes	Titre 3
1.2.2. Financements multilatéraux	Titre 3
1.2.3. Prévention des risques	Titre 3
1.2.3.1 Quelques approches régionales	Titre 4

Italique

Éviter l'usage abusif de l'italique, uniquement pour les mots étrangers, les titres d'œuvre et les citations en langue étrangère (ex : *a priori*)

Ponctuation

Les espaces avant et après les principaux signes de ponctuation

Espace avant	Signe	Espace après
pas d'espace	.	espace normale
pas d'espace	,	espace normale
espace insécable	:	espace normale
espace insécable	;	espace normale
espace insécable	!	espace normale
espace insécable	?	espace normale

pas d'espace	...	espace normale
pas d'espace	'	pas d'espace
espace normale	«	espace insécable
espace insécable	»	espace normale
espace normale	(pas d'espace
pas d'espace)	espace normale

Raccourci clavier pour obtenir une espace insécable :

- sur PC : Ctrl + Maj + barre Espace
- sur Mac : pomme + barre Espace

Visuels

- Tableaux : ils doivent être réalisés sur Word de préférence ; s'ils ont été réalisés avec Excel fournir le fichier source.
- Graphiques/Diagrammes : fournir le fichier Illustrator ou le fichier Excel source.
- Cartes
- Photos
 - format : jpeg, tiff ou eps
 - taille : pour un ¼ de page (minimum 10 x 15 cm en 300 DPI) ; pour une pleine page (minimum 21 x 21 cm en 300 DPI)

Les visuels doivent être numérotés de façon continue, avec des chiffres arabes.

Un sommaire comportant la liste des visuels est disposée après le sommaire général.

Règles typographiques de base

Accents

Les majuscules sont accentuées. Il faut penser à cocher la case « majuscules accentuées en français » dans Word (Outil → Option → Édition)

Exemple

A la suite des premières évaluations...

État

Appels de note

Les appels de note doivent toujours précéder la ponctuation.

Exemples

Des données sont fournies par l'OCDE⁶.

« Des données sont fournies par l'OCDE⁶. »

Emploi majuscules

1. Organismes, associations, institutions, événements historiques, etc.

En français

Majuscule initiale au premier mot uniquement. Si ce mot est précédé d'un adjectif, également majuscule à l'initiale de l'adjectif.

Exemples

Banque mondiale

Fonds européen de développement

Centre national de la recherche scientifique

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Seconde **G**uerre mondiale

Haute **C**our de justice internationale

En anglais

Majuscule initiale à tous les mots, sauf aux articles, conjonction et prépositions

Exemples

Food and Agriculture Organization of the United Nations

2. Ministres, ministères et président de la République

Majuscule initiale uniquement aux noms compléments

Exemples

ministère des Affaires étrangères et européennes

ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

ministre de l'Intérieur

Premier ministre

président de la République

3. Comité, commission et conseil

Ils s'écrivent avec une majuscule initiale uniquement lorsqu'ils désignent un organisme à caractère unique dans un État, dans un gouvernement ou à l'échelle internationale,

Exemples

Conseil de sécurité de l'ONU

Comité économique et social européen

conseil municipal

comité d'entreprise

Nombres

Les séparateurs de milliers et de décimales dans les nombres sont ceux de la langue d'usage.

Séparateur	Français		Anglais	
	Milliers	Décimales	Milliers	Décimales
	[espace insécable]	[,]	[.]	[.]
Exemple	2 750 620,55		2,750,620.55	

Attention pas d'espace insécable pour séparer les milliers dans les cas suivants : numéros d'articles des codes, des lois, des décrets, code postal et années.

Montants en millions et en milliards

L'important, c'est d'harmoniser :

- Tout en chiffre avec symbole monétaire : 10 000 000 \$, 1 675 876 €
- Substantif «million(s)» ou «milliard(s)» et unité monétaire en lettres : 80 millions d'euros, 80 milliards d'euros, 80 millions de dollars
- Substantif «million(s)» ou «milliard(s)» suivi du code ISO : 80 millions d'EUR, 15 milliards d'EUR, 80 millions de USD
- L'abréviation de million « M » ou de milliard « Mds » suivie du code ISO : 80 M EUR, 80 M USD, 45 Mds USD

Ordinaux

Les nombres ordinaux s'écrivent...

En français

1^{er} ou 1^{re}, 2^e, 3^e...

En anglais :

1st, 2nd, 3rd, 4th... (pas en exposant)

Signes « + », « - » et « % »***En français***

Les signes sont séparés du nombre par une espace insécable.

En anglais

Ils sont collés au nombre.

ÉVALUATION DES ACTIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEPUIS 2000

*EVALUATION OF FRANCE'S RISK PREVENTION ACTIONS
IN DEVELOPING COUNTRIES SINCE 2000*



www.eco-evaluation.org

Évaluation réalisée par :
le cabinet EOS-D2C
M. Jean Jacques GOUSSARD
M. Raymond LABROUSSE

*Synthèse du rapport
(français et anglais)*

Rapport remis en janvier 2009

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Ce document est la synthèse d'un rapport établi à la demande
du ministère des Affaires étrangères et européennes.
Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Annexe 2 – Annexe chiffrée du DCP

Document - cadre de partenariat Union des Comores
Programmation indicative des actions

Secteurs	Actions	Opérateur	Etat d'avancement	Calendrier d'exécution					Don / prêt	Enveloppes financières par secteur		Commentaires
				2006	2007	2008	2009	2010		Reste à décaisser (actions engagées uniquement)	Nouveaux engagements (2006-2010 fourchettes indicatives)	
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)										9,2 M €	38 - 47 M €	
SECTEURS DE CONCENTRATION										7,8 M €	38 - 47 M €	
1. Santé												
	1.1.Santé									-	15 -17 M€	
	Projet santé	AFD	Instruction						don	-		Projet en deux tranches
2. Agriculture et sécurité alimentaire										4,5 (sur 4,5 M€)	10 - 13 M€	
	Projet de renforcement et de diversification des filières agricoles	AFD	Exécution						don	3,8 M€ (sur 3,8 M€)		
	Projet d'intensification agricole et de protection de la ressource eau	AFD	A identifier						don			
	Programme d'Appui Réunionnais au développement Agricole aux Comores (PARDAC 2005 / 2-3 ans)	CR Réunion	Exécution						don	0,7 M €		conventions annuelles (projection)
3. Développement du secteur productif										0,7 (sur 2,6 M€)	7 - 9 M€	
	Projets micro-finance (MECK et SANDUCK)	AFD	Exécution							0,7 (sur 2,6 M€)		
	Projet de relance de la Banque de Développement des Comores	AFD	Instruction						don / prêt			
	Projet PRCC et/ou micro-finance	AFD	A identifier						don / prêt			
SECTEURS HORS CONCENTRATION										1,4 (sur 2,9 M€)		
Développement des infrastructures										1,4 (sur 2,9 M€)		
	Projet de mise aux normes OACI de l'aéroport international de Moron	AFD	Exécution						don	1,4 (sur 2,9 M€)		
Eau et assainissement										1,3 (sur 1,5 M€)	6 - 8 M€	
	Projet d'appui à la gestion des infrastructures AEP Anjouan - Mohéli	AFD	Exécution						don	1,3 (sur 1,5 M€)	-	
	Projet AEP Grande Comore - Anjouan - Mohéli	AFD	A identifier						don			Projet en deux tranches
SECTEURS TRANSVERSAUX										1 M €	8 M €	
1. Gouvernance et Etat de Droit										1 M €	4 M €	
	FSP "post-crise" 2006-2009	MAE	Instruction						don			
	FSP "appui à la Justice" 2008-2010	MAE	A identifier						don			
	Fonds Fiduciaire Election présidentielle 2006	MAE	Exécution						don	1 M €		en cofinact UE-UA-PNUD
2. Enseignement supérieur et recherche												
	pm (inclus dans crédits annuels d'intervention du poste)	MAE							don			estimation 1,8 M euros sur 5 ans
3. Echanges sportifs régionaux											4 M €	
	Jeux des jeunes et jeux des îles de l'Océan Indien (FSP éventuel)	cofinact	A identifier						don			accueil jeux de la CJSOI en 2010
AIDES BUDGETAIRES GLOBALES											1 M €	1,5 M€attribués en août 2006
	Aide budgétaire 2007	Trésor	A identifier						don			
Autres instruments en faveur de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la société civile										5,6 M €	4 M €	3/4 concentration - 1/4 hors concentration
	FSD 2004-22	MAE	Exécution						don	0,6 (sur 1M €)		
	FSD successifs	MAE	A identifier						don	2 M €		Prévision 2 enveloppes de 1 M euros
	FSP 2005-66 "Programme de codéveloppement"	MAE	Exécution						don	2 M €		
	FCR Mayotte et Réunion	CTOM							don	0,6 M €		enveloppes programmables annuellement
	Appui aux ONG-OSI	MAE							don	0,4 M €		crédits annuels CID/CNG
Crédits annuels d'intervention du poste										2,5 M €	10 M €	40% concentration - 60% hors concentration
		MAE							don	2,5 M €		enveloppes annuelles ex-titre IV
TOTAL										18,3 M€	61 - 70 M€	
TOTAL GENERAL										79,3 - 88,3 M €		

■ Période de mise en œuvre projets déjà engagés

Annexe 3 – Contexte de l'aide au développement à l'Union des Comores

1. Contexte géographique, démographique, économique

1.1 Contexte géographique

Situé à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique, l'Archipel des Comores comporte quatre îles, la Grande-Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte séparées les unes des autres par des distances qui varient entre 75 et 115 kilomètres. La capitale de Madagascar, Antananarivo, est éloignée d'environ 1 000 km. Cet éloignement entre les îles et avec les pays voisins est une donnée de base de la vie économique et politique des Comores.

L'Union des Comores regroupe trois de ces îles : Ndzuwani (Anjouan, 374 km²), Mwali (Mohéli, 290 km²) et Ngazidja (Grande-Comore 1148 km²), dominée par le volcan Karthala, qui culmine à 2361 m d'altitude et où est située Moroni. Malgré une pluviométrie importante (1600 mm par an), les îles et en particulier la Grande-Comore et Anjouan, souffrent d'une insuffisance des ressources en eau, aggravée par la déforestation. La richesse des fonds marins est par contre exceptionnelle. La capitale, Moroni, située sur la Grande Comore, a une population estimée à 65 000 habitants, soit environ 10% de la population totale de l'Union des Comores

1.2 Contexte démographique

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2003 donne 576 000 habitants, dont un peu plus de la moitié de femmes, pour les trois îles, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%. Cette population, estimée à 670 000 habitants en 2009, devrait atteindre 785 000 habitants en 2015. La croissance démographique entraîne une forte pression sur les terres disponibles. A Anjouan, les densités de population atteignent des seuils critiques comme dans la région de Nyumakélé où elles dépassent les 1 000 habitants au kilomètre carré cultivable. Les problèmes actuels de protection de l'environnement pourraient s'aggraver si le pays ne prend pas rapidement les mesures appropriées pour faire face à cette évolution démographique.

Une autre caractéristique de la population comorienne, relevée lors du RGPH, est son extrême jeunesse (53% de la population ont moins de 20 ans). L'âge moyen de la population est de 24 ans. Une telle structure par âge constitue un défi pour la prise en charge des jeunes générations en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de formation professionnelle, d'emploi, de loisirs, etc. Le rapport de dépendance (enfants de moins de 15 ans et personnes de plus de 64 ans rapportés à la population des 15-64 ans) est de 198% avec une différence notable entre le milieu urbain, 169%, et le milieu rural, 210%. Ces chiffres sont particulièrement élevés surtout si on le rapporte au faible taux brut d'activité de la population comorienne, estimé à 25,3 %. L'indice synthétique de fécondité pour le pays de 5,3 enfants par femme. Cette fécondité reste

toujours plus importante en milieu rural (5,6 enfants par femme) qu'en milieu urbain (4,5 enfants par femme)¹.

1.3 Contexte économique

L'économie de l'Union est principalement agricole, orientée vers l'autoconsommation et vers la grande exportation, avec des composantes élevage et pêche. Le secteur primaire représente près de la moitié du PIB (49%)² et 80% des emplois. En raison notamment du nombre des agents de la fonction publique et de l'importance du secteur commercial la part du secteur tertiaire est particulièrement importante. La part du secteur industriel est par contre extrêmement faible.

L'agriculture, principale richesse du pays, est divisée en deux secteurs, celui des cultures vivrières et celui des cultures d'exportation.

Les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation (banane plantain, tubercules, fruits et légumes,...) concernent une partie importante d'une population souvent proche de la pauvreté. Ces productions ne suffisent cependant pas à la consommation locale et une fraction importante des exportations est couverte par des importations.

Les cultures d'exportation concernent trois denrées : l'ylang-ylang, la vanille et le clou de girofle. Avec un peu plus de la moitié de la production mondiale, les Comores sont le premier producteur mondial de l'essence d'ylang-ylang employée dans la parfumerie. La volatilité du marché mondial et la vétusté des infrastructures de distillerie rendent difficiles l'amélioration des recettes. Pour la vanille, l'Union des Comores arrive au deuxième rang mondial après Madagascar. La production de clous de girofle ne représente pas une part aussi importante de la production mondiale, mais peut constituer la principale source de revenus extérieurs³.

L'élevage est pratiqué en complément au sein d'exploitations agricoles de petite taille et contribue à satisfaire les besoins en viande et en lait des ménages agricoles. Le bétail (vaches, brebis et caprins), attaché à un pieu car les terres sont rares, permet de générer des revenus d'appoint et constitue aussi un moyen d'épargne.

La pêche emploie 6% de la population active et aurait généré en 2006 un chiffre d'affaires de près de 10% du PIB⁴. Selon le DSCR, « Les Comores disposent d'un potentiel halieutique important qui pourrait contribuer significativement à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à une alimentation de meilleure qualité de la population⁵ ».

¹ Au RGPH, le taux brut de natalité et le taux global de fécondité s'établissaient respectivement à 35,6 pour mille (33 pour mille en milieu urbain et 36,7 pour mille en milieu rural) et 150,8 pour mille (128,1 pour mille en milieu urbain et 161 pour mille en milieu rural). Par rapport à l'EDS de 1996, ces variables sociodémographiques ont augmenté de façon significative.

² Donnée DSCR pour 2009. Les données Banque mondiale indiquent un chiffre de 46% pour cette même année.

³ « Bien que sa production ait accusé en 2008 une baisse à 3000 tonnes, après 3500 tonnes en 2007 et 2500 tonnes en 2006, elle reste la principale source de revenus extérieurs avec 58% des recettes d'exportation ». Extrait du Rapport d'information de la Mission du groupe d'amitié France-Union des Comores. Juin 2011

⁴ Extrait du Rapport d'information de la Mission du groupe d'amitié France-Union des Comores. Juin 2011 p. 16.

⁵ DSCR p. 103

Le secteur privé comorien est surtout composé de micro-entreprises : « Historiquement, le secteur privé a été largement dominé par quelques sociétés d'import-export et de transformation des cultures de rente. Ce n'est que vers les années 80 qu'on a pu voir émerger une nouvelle génération d'entreprises de type moderne ayant l'ambition de mettre sur le marché des produits fabriqués sur place en substitution aux importations⁶ ». Le secteur financier ne comportait qu'une seule banque en 2007, mais « Aujourd'hui le paysage bancaire a changé avec l'ouverture de nouvelles banques et d'institutions de micro finance⁷. »

Globalement, la croissance de ces différents secteurs reste inférieure à la progression démographique.

2. Le contexte historique et institutionnel

2.1 Le contexte institutionnel

Depuis leur accession à l'indépendance, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires au développement socioéconomique et à la mise en place d'un cadre institutionnel viable. C'est seulement au début des années 90 que l'existence des partis politiques a été effectivement reconnue par les pouvoirs publics. Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec l'apparition et le développement de la sécession de l'île d'Anjouan en 1997 qui a provoqué une crise institutionnelle. Cette sécession a plongé le pays dans une longue période d'incertitude politique et institutionnelle qui a menacé l'existence même des Comores en tant qu'Etat nation. Avec l'appui de la communauté internationale, le processus de réconciliation nationale, amorcé avec la signature des accords de Fomboni en février 2001, a permis l'adoption par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie.

Aux termes de cette constitution de 2001, le pouvoir exécutif est exercé, au niveau de l'Union, par le Président de l'Union, élu pour quatre ans⁸ au suffrage universel direct à un tour selon le principe de l'alternance entre les îles et assisté de trois Vice-Présidents, un pour chaque île et d'un Gouvernement qu'il nomme. Le pouvoir législatif y relève d'un parlement monocaméral composé de députés dont une partie est élue au suffrage universel direct et une autre partie désignée par les assemblées des îles.

La période 2002-2005 a été une période de relance des coopérations, qui a débouché sur la conférence de Maurice en décembre 2005. Mais l'architecture institutionnelle complexe adoptée en 2001 a entraîné des conflits de compétences multiples et récurrents entre les pouvoirs exécutifs des îles et celui de l'Union, d'autant plus que la constitution s'était contentée de préciser le domaine exclusif du pouvoir central et avait renvoyé à la future Assemblée de l'Union le soin de voter des lois organiques

⁶ DSCR p. 73

⁷ DSCR p. 75

⁸ Depuis 2010, cette durée a été portée à 5 ans.

définissant le champ des prérogatives et des compétences exclusives des îles et celles partagées entre l'Union et les îles. Ces conflits sont devenus particulièrement graves en 2007, lorsque, à la suite de l'échec de l'élection du chef de l'exécutif de Ndzuwani, le président sortant s'est autoproclamé réélu et a confisqué le pouvoir, provoquant une nouvelle période d'instabilité institutionnelle. Il faudra attendre près d'une année et une intervention de l'armée comorienne appuyée par des forces de l'Union Africaine sur l'île d'Anjouan pour que les trois îles soient à nouveau réunifiées.

Le Président de l'Union a alors pris en 2009 l'initiative de soumettre à la population, par référendum, un projet de révision de la constitution de 2001. La loi référendaire adoptée le 17 mai 2009 restreint notamment les prérogatives dévolues aux pouvoirs insulaires et remplace les appellations « président de l'île », « ministre de l'île » et « député de l'île » par « gouverneur de l'île », « commissaire » et « conseiller ». Au niveau de l'Union, le principe de la Présidence tournante entre les îles est maintenu et le Président est élu pour cinq ans avec trois vice-présidents dont un par île.

2.2 La relation France - Union des Comores

L'histoire explique largement la complexité de cette relation. Mayotte est cédée à la France en 1841 et, en 1886, un protectorat français est établi sur les trois autres îles, l'ensemble de l'archipel étant ensuite rattaché à Madagascar en 1912⁹. L'archipel est séparé de Madagascar en 1946 et doté du statut de Territoire d'Outre-mer avec une Assemblée Territoriale. En 1961, l'autonomie interne avec une Assemblée Nationale est accordée, et, en 1966 la capitale est transférée de Dzaoudzi (Mayotte) à Moroni (Grande-Comore), ce qui accroît la méfiance des élus de Mayotte envers les indépendantistes. Lors du référendum de décembre 1974, Mayotte émet un vote différent des autres îles qui choisissent de se séparer de la France. Par la voix de l'Anjouanais Ahmed Abdallah, l'indépendance de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) est déclarée unilatéralement le 6 juillet 1975.

Les quatre îles suivront alors des voies séparées. La RFIC connaîtra une période troublée avec de nombreux coups d'Etat, l'intervention de mercenaires, une économie en déliquescence, des tentatives séparatistes. Les Accords de Fromboni de février 2001 reconnaissent dans leur article 3 « la nécessité d'un partage du pouvoir entre l'Ensemble et les Iles afin de permettre à ces entités de concrétiser leurs aspirations légitimes pour administrer et gérer librement leurs propres affaires » et permettront l'adoption en décembre de la même année d'une constitution qui crée l'Union des Comores entre la Grande-Comore, Anjouan et Mohéli. Pour Mayotte, un référendum de 1976 confirmera le rattachement définitif à la France et, le 31 mars 2011, Mayotte deviendra le 101^{ème} département français.

La séparation de Mayotte ne sera pas acceptée par le pouvoir central de l'Union, et il en résultera parfois une crispation des relations qui rendra dans certains cas délicate la coopération. Chaque domaine de coopération renvoie à la dualité de la relation franco-comorienne, faite à la fois de volonté de distanciation (cf. par exemple les votes à l'ONU) et d'éléments de rapprochement extrêmement forts (relations anciennes et volonté de travailler ensemble, langue commune, diaspora présente en France

⁹ En 1908 Mayotte et les trois autres îles rattachées avaient été rattachées par décret à Madagascar. La loi du 25 juillet 1912 a confirmé ce rattachement.

métropolitaine, etc...). Il n'entre bien sûr pas dans le cadre de cette étude de s'interroger sur la relation politique France-Union des Comores, mais il n'est pas non plus possible d'ignorer la dualité de cette relation dont la complexité explique parfois non seulement les stratégies mais aussi le déroulement quotidien des interventions.

2.3 Le contexte de la période 2006-2010 dans l'Union des Comores

Dans l'Union des Comores, malgré les accords de 2001, les conflits de compétence entre les îles et l'Union se poursuivront et conduiront en 2007 à la crise sécessionniste anjouanaise, qui ne prendra fin qu'un an plus tard, grâce à l'intervention militaire « Démocratie aux Comores » menée par l'Union Africaine et soutenue par la France. Cette crise de 2007/2008 est importante pour le déroulement des activités prévues dans le DCP car elle a contribué à donner au dialogue politique la primauté sur le dialogue technique.

Un Groupe de Travail de Haut Niveau, le GTHN, a été institué suite à l'entretien du 28 septembre 2007 entre les Présidents de l'Union des Comores et de la République Française. En mai 2008, le Secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie et le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer avaient rencontré le Président de l'Union des Comores dans le but de favoriser « la redynamisation de la coopération bilatérale avec l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des engagements pris entre les deux parties dans le DCP et le lancement des activités du GTHN... ». Alors que le DCP avait pour objectif le développement des Comores, le GTHN, était constitué dans le but de multiplier les liens de coopération entre Mayotte et les autres îles¹⁰. Bien que l'objectif du GTHN ait été très différent de celui du DCP, le dialogue politique au niveau du GTHN l'a emporté sur le dialogue technique au niveau du DCP.

Ainsi, en juin 2008, se sont tenues à Paris une réunion du GTHN (le 4 juin) et une réunion sur le DCP (le 5 juin). La réunion du GTHN a abouti à la création d'un « groupe de tête » et de deux autres groupes, l'un intitulé « circulation des personnes et des biens », l'autre « coopération régionale ». La réunion sur le DCP avait prévu « la mise en place d'un mécanisme de suivi formel du DCP sur place » et le maintien des secteurs de concentration avec diverses actions ainsi que des aides budgétaires.

Cette primauté du politique a encore été accentuée par une nouvelle crise en 2009, marquée par une révision de la constitution, qui débouchera en juin 2010 sur un « Accord sur la gestion de la période intérimaire » conclu à nouveau grâce notamment à la médiation de l'Union Africaine et permettant, en décembre 2010, l'organisation d'élections qui seront validées par la Cour Constitutionnelle. Cette prise de fonction d'une nouvelle équipe présidentielle ainsi que de nouveaux gouverneurs des îles, mettait un terme à la période intérimaire et devait permettre une stabilisation des institutions indispensable au développement économique du pays.

¹⁰ Les objectifs étaient par exemple le développement du commerce inter-îles, l'échange d'expérience entre professionnels et aussi la facilitation d'obtention des visas.

Le contexte de cette période souligne :

- Le maintien depuis 2001 de la Constitution de Fomboni, qui a résisté à différentes tentatives de déstabilisation.
- L'instabilité politique de l'Union des Comores durant la période du DCP. Une telle instabilité rend plus difficile les interventions des partenaires techniques et financiers qui ne trouvent alors pas en face d'eux la capacité suffisante de fixer des orientations et en particulier des politiques sectorielles définies dans le long terme. Les responsables de projets soulignent le changement fréquent d'interlocuteurs et les difficultés qui en résultent.
- La rivalité fréquente entre le pouvoir de l'Union et celui des îles autonomes, ce qui rend souvent plus complexe le déroulement des interventions. Pour les partenaires, l'avancement de la mise en œuvre des projets doit se faire en tenant compte de cette contrainte.

2.4 Le contexte de la période 2006-2010 en France

En France, la période a été marquée par la réforme générale des politiques publiques, RGPP, et en particulier par la poursuite de la réforme de la Coopération française qui se caractérise notamment par :

- La mise en place d'un DCP signé dans chaque pays avec le partenaire. Ce document a pour vocation de regrouper toutes les interventions publiques françaises dans le domaine de l'aide au développement.
- Le transfert d'une partie des activités du MAEE à l'AFD, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la santé.
- La participation du Ministère de l'Intérieur, aux côtés des Affaires étrangères, des Finances et de l'AFD, aux interventions d'aide au développement. Une Direction du Développement Solidaire a été créée dans ce ministère qui est devenu responsable des activités de codéveloppement et, en ce qui concerne les Comores, du Programme de Codéveloppement avec l'Union des Comores (PCUC).
- La sélection parmi les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire, ZSP, de 14 pays prioritaires, dont l'Union des Comores.

Au cours de cette période sont intervenues d'importantes restrictions de crédits, en particulier durant la période 2007-2009 où les autorisations d'engagement n'ont pas toujours débouché sur des réalisations effectives et sur des paiements. Malgré ces restrictions, des aides budgétaires plus importantes que celles prévues dans le DCP ont été accordées par le Trésor français en liaison avec le MAEE et l'AFD.

Il faut également souligner l'affichage par la France de sa vision de la Coopération dans le document « Coopération au développement : une vision française ». Bien que publié en 2011, ce document reflète aussi la stratégie et les priorités de la France pour la fin de la décennie 2000-2010.

3. La stratégie nationale de l'Union des Comores

3.1 Les axes du DSRP

L'Union des Comores s'est doté en 2003 d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP, élaboré avec la participation de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires internationaux au développement. Ce document reflétait une stratégie visant à la réduction de la pauvreté et à l'intégration des OMD. Actualisé en 2005, il a été doté d'un plan d'action couvrant la période 2006-2009 afin de servir de document de base pour la conférence des bailleurs de fonds en faveur des Comores, tenue à Maurice le 8 décembre 2005. Ce plan d'action reposait sur les 7 axes suivants :

- la création des conditions d'un développement économique durable avec l'amélioration de la gestion des finances publiques, des infrastructures économiques et de communication ainsi que du secteur de l'énergie ;
- la relance du secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme et les autres secteurs privés, incluant le secteur de la microfinance ;
- le renforcement de la gouvernance et de la justice par la consolidation des institutions nationales et l'amélioration de leur fonctionnement et de leur efficacité ;
- l'amélioration de l'état sanitaire de la population ;
- le développement de l'éducation et de la formation professionnelle de manière à produire une société éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable ;
- la promotion d'un environnement sain et durable capable de garantir la durabilité du développement
- et enfin le renforcement de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

Malgré le caractère complet du document, les autorités du pays avaient décidé de maintenir son caractère intérimaire jusqu'à la conclusion d'un programme formel avec le FMI. Une version finale a été élaborée en 2009, le Document de Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté, DSCRCP, dans le cadre d'un processus également participatif de toutes les parties prenantes du développement, y compris les partenaires extérieurs.

3.2 L'élaboration du DSCRCP final

Le processus d'élaboration a démarré en 2008 suite à la reprise des relations des Comores avec le FMI et en vue de la conclusion d'un programme formel avec cette institution. Il a permis d'obtenir un large consensus des composantes de la Nation comorienne et des partenaires au développement des Comores, contribuant ainsi à faire de ce document, le cadre unique de référence des actions conjointes du Gouvernement et de ses partenaires. Cette mise à jour a été réalisée à la suite d'études sur les différents thèmes, incluant l'évaluation des coûts des besoins pour la réalisation des OMD, afin de permettre leur prise en compte dans le document final. Tirant les leçons des faiblesses enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du DSRP intérimaire, le gouvernement a décidé d'attacher une attention particulière au dispositif institutionnel à mettre en place en vue d'assurer une

appropriation de la version finale de la stratégie par les différents acteurs. Il a également décidé de revoir et de refonder le cadre de suivi-évaluation de la SCRCP en le simplifiant pour le rendre plus opérationnel et en l'harmonisant avec le mécanisme de coordination de l'aide dont le pays venait de se doter. Le dispositif institutionnel de pilotage du processus a été renforcé pour impliquer davantage les îles, les différents acteurs nationaux non étatiques du développement ainsi que les partenaires techniques et financiers. Les groupes de travail sectoriels (GTS), points focaux de l'élaboration de la stratégie au niveau national, ont été placés sous la présidence des secrétaires généraux des départements ministériels concernés pour assurer une bonne appropriation du document par le gouvernement.

Dans le processus DSCRCP, les structures insulaires de base, les Comités de planification et de suivi-évaluation du développement (COPSED) qui ont remplacé les Comités d'orientation, ont été largement mis à contribution. Ils ont contribué et facilité la conduite des études préalables, incluant l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD et leurs représentants ont pris part aux travaux des GTS. Ces COPSED sont présidés par des représentants de la société civile et du secteur privé, et les Directions du Plan des îles en assurent les secrétariats techniques.

3.3 Les objectifs du DSCRCP

Le DSCRCP intègre à la fois les impératifs de relèvement post-conflit et l'atteinte des OMD. Ses principaux objectifs sont la consolidation de la paix, le renforcement de la bonne gouvernance, la création de richesses et la génération de revenus substantiels dans le cadre d'une croissance pro-pauvres, la généralisation de l'accès aux services sociaux de base. Ces objectifs s'intègrent dans une démarche qui prend en compte les enjeux transversaux des droits humains, du genre, de l'amélioration de la production et de l'accès à l'information statistique, du développement et de l'accès aux TIC ainsi que de la politique commerciale.

3.4 Le financement du DSCRCP

Soucieux de mobiliser les ressources nécessaires au financement des programmes et activités retenus par le DSCRCP intérimaire, le Gouvernement Comorien a organisé au mois de décembre 2005 une conférence des partenaires au développement des Comores à l'île Maurice pour, d'une part relancer la coopération entre les Comores et ses partenaires et d'autre part, mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan d'actions 2006-2009.

Cette conférence a été parrainée par la République d'Afrique du Sud, l'Union Africaine, le PNUD, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne. Elle était une partie intégrante des Accords conclus dans le cadre du processus de réconciliation nationale, notamment l'accord cadre sur la Réconciliation Nationale et l'Accord sur les dispositions transitoires aux Comores signés respectivement le 17 février 2001 à Fomboni, dans l'île de Mohéli, et le 20 décembre 2003, sous le parrainage de la Communauté Internationale.

Selon le rapport 2005 de la Banque Centrale des Comores « Les financements annoncés par les pays et les organismes internationaux sont chiffrés de 158 millions

de dollars US, soit plus de 60 milliards FC. Les estimations sur les annonces non chiffrées et l'assistance technique sont évaluées à 60 millions de dollars US (environ 24 milliards FC). Ainsi, le total des engagements prononcés par les bailleurs de fonds avant et pendant la conférence s'élèverait à 265 millions de dollars US (environ 103 milliards FC), représentant 66% du montant global du Plan d'actions, dont 80 millions de dollars US (environ 31 milliards FC) sont acquis à travers les programmes en cours. Le financement se fera, à hauteur de 99%, sous forme de subventions ». Le cadre de suivi de cette conférence n'a pas fourni les résultats attendus pour mobiliser le maximum de financements annoncés. L'essentiel des financements annoncés provient des partenaires classiques de l'Union des Comores dont la France, l'Union Européenne, le système des Nations Unies.

Au mois de mars 2010, le Gouvernement Comorien a organisé à Doha, sous les auspices du Gouvernement du Qatar, une autre conférence réunissant la Ligue des Etats Arabes, la Banque Islamique de Développement et les Nations Unies, pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du DSCRП définitif. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un appui financier global d'un montant de 540 millions US\$ dont une partie importante est promise par des fonds privés et caritatifs. Dans ce contexte, le Gouvernement de l'Union des Comores a mis en place un cadre de suivi de la Conférence, dont l'opérationnalisation s'est traduite par une série de missions et de consultations entre les Comores et le Qatar et la formalisation des cadres d'interventions des partenaires engagés.

3.5 La coordination de l'aide dans l'Union des Comores

L'Union des Comores a atteint le point de décision de l'initiative des PПTE l'année dernière. Le point d'achèvement pourrait intervenir en 2012 sous réserve de la bonne exécution du programme FEC en cours avec le FMI. La Déclaration de Paris, à laquelle l'Union des Comores vient d'adhérer, doit amener le Gouvernement et ses partenaires au développement à mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui amélioreront l'efficacité de l'aide.

Bien que le Gouvernement Comorien soit conscient de l'importance des ressources propres dans ses efforts pour dynamiser la croissance économique et réduire la pauvreté, l'aide continue à être essentielle pour le développement à moyen terme du pays.. Désormais, l'harmonisation des aides et la coordination des bailleurs impliqués dans le redressement économique du pays figurent en priorité sur l'agenda des bailleurs et sur celui du gouvernement. A cet effet, un dispositif de coordination de l'aide est institué par le du Décret présidentiel N° 09-062/PR pour lequel. le Commissariat Général au Plan (CGP) joue un rôle clé consistant à la coordination de l'aide. Malgré les nombreux efforts déployés pour parvenir à une meilleure coordination et un meilleur dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires, de nombreux problèmes continuent d'amoinrir l'efficience et l'efficacité de l'aide fournie et de neutraliser le plaidoyer dont peut se prévaloir le gouvernement pour augmenter l'aide.

Le gouvernement ne dispose pas de directives claires pour la mobilisation et la gestion de l'aide extérieure. Il existe plusieurs entrées de l'aide aux Comores : l'aide budgétaire est suivie par le Ministère des Finances et l'aide projet est suivie soit par le CGP soit par les ministères sectoriels. Les rapports sur l'aide octroyée au gouvernement sont incomplets et cela réduit la transparence et l'obligation de rendre

compte en matière de fourniture d'aide. Or, ces informations sont vitales pour les processus de planification et de budgétisation ainsi que pour l'exécution du budget alloué au développement.

Cette coordination insuffisante amène les partenaires au développement à promouvoir leurs propres objectifs, lesquels sont souvent politiques, au détriment de l'appropriation par le gouvernement. L'aide reste hors-plan et hors-budget, ce qui a pour conséquence un cadrage insuffisant avec les priorités et les systèmes nationaux. Le Gouvernement comorien continue à être affecté par des problèmes de capacités liés à l'absence d'une politique claire pour attirer et retenir du personnel hautement qualifié et expérimenté, ce qui affecte la planification et la négociation. L'absence d'une procédure claire amène parfois les ministères d'exécution et les structures décentralisées (communes et Iles Autonomes) à négocier l'aide directement avec les partenaires et par conséquent, porte ombrage au rôle des structures centrales (Commissariat Général au Plan, Ministère des Finances, et Ministère des Relations Extérieures) dans la gestion et la coordination de l'aide.

Même si le volume de l'assistance technique a été fortement réduit, le Gouvernement continue à en recevoir dans certains secteurs tels que le Ministère des Finances, l'Education, la Justice et la Santé, à travers la désignation d'experts recrutés sous contrat de courte et de longue durée. Cette assistance devrait viser le renforcement des capacités locales. Cependant, elle pourrait être sujette à des critiques pour sa défaillance à transférer les capacités au personnel local de manière structurée, adoptant souvent un rôle de substitution. Les autorités comoriennes pensent à une nouvelle formule d'assistance technique qui privilégiera le transfert des compétences au lieu de la substitution à travers le renforcement des capacités nationales.

3.6 Politique monétaire et budgétaire

Pendant la période 2005-2010, la croissance escomptée n'a pas été au rendez-vous et le DSCRIP a souffert de nombreuses difficultés pour sa mise en œuvre. La crise politique ouverte à la suite des élections des Présidents des Iles de 2007, notamment à Anjouan, n'a pas favorisé une bonne mise en œuvre du DSCRIP. Les autorités nationales se sont fixées comme objectif prioritaire le rétablissement de la légalité constitutionnelle sur l'ensemble du territoire et la destitution du Président de l'Ile Autonome d'Anjouan, Mohamed Bacar, qui était considéré par le pouvoir central et l'opinion publique nationale et internationale, comme illégitime et rebelle. Cette situation a abouti au démantèlement du pouvoir de ce dernier grâce à des actions coordonnées avec la communauté internationale, notamment l'Union Africaine et la France, qui a participé essentiellement à des appuis logistiques.

Dans ce contexte, la rareté des ressources, notamment financières, constitue souvent un obstacle majeur au développement et l'aide internationale mobilisée est parfois entièrement dédiée au paiement des salaires des agents de l'Etat. Le Conseil d'Administration du FMI a noté, dans sa deuxième revue des résultats économiques de l'Union des Comores que « *Les récents dérapages budgétaires doivent être corrigés par un renforcement de la mobilisation des recettes et la maîtrise de la masse salariale, pour permettre de consacrer des ressources aux programmes en faveur des populations démunies et ceux destinés à stimuler la croissance. De nouvelles*

mesures s'imposent par ailleurs pour accroître l'efficacité des administrations fiscale et douanière, et pour approfondir la réforme des procédures budgétaires ».

La politique budgétaire subit une très forte contrainte en raison de l'importance de la masse salariale, d'où une enveloppe limitée pour les dépenses sociales et les investissements publics dont le besoin est aigu et une accumulation chronique des arriérés de salaires dans le secteur public. La dépendance de l'Union des Comores à l'égard de quelques produits d'exportation et de l'aide extérieure a rendu le pays particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs. Les transferts des émigrés (qui dépassent le budget de l'Etat) financent des importations de produits de consommation et fournissent un tampon contre ces chocs.

Parmi les éléments qui fondent la stratégie du pays, on peut également souligner l'appartenance de l'Union des Comores à la Zone Franc, suite aux accords de coopération monétaire du 23 novembre 1979, ce qui constitue la principale source de stabilité de l'économie. Le taux de change fixe et la sauvegarde des accords ont permis de maintenir les réserves internationales à un niveau confortable et l'inflation à un niveau acceptable (tournant autour de 4%), et d'appliquer une politique budgétaire disciplinée en limitant les crédits accordés par la Banque centrale au Gouvernement.

La Banque Centrale des Comores, BCC

La BCC est un établissement public dont le siège est à Moroni. L'accession des Comores à l'indépendance, le 6 juillet 1975, s'est accompagnée du maintien des missions de l'Institut d'Emission des Comores, en particulier le privilège d'émission de billets et pièces.

Seule autorité monétaire, la BCC a pour mission fondamentale de garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores. Elle apporte son soutien à la politique économique du Gouvernement, s'assure du bon fonctionnement du système bancaire et donne – ou refuse - un avis de conformité à l'agrément des banques et des établissements financiers. La BCC assume d'autres missions d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et peut être chargée, pour le compte du Trésor, des opérations d'émission, de conversion et de remboursement des emprunts publics et des effets publics et d'une manière générale, du service financier des emprunts émis par l'État. Elle est le conseiller financier du Gouvernement et peut donner son avis sur toutes questions de son ressort lorsqu'elle le juge opportun.

La BCC est administrée par un Conseil d'administration composé de huit membres nommés pour quatre ans désignés pour moitié par le gouvernement comorien et le gouvernement français. Le président du Conseil d'administration est choisi par ce dernier en son sein, sur proposition du gouvernement de l'Union des Comores. Le gouverneur est assisté d'un vice-gouverneur nommé par le Conseil d'administration et de deux censeurs.

(Adapté du rapport 2009 de la BCC)

Annexe 4 – Cartographie des projets

Cartographie des projets de l'AFD dans l'Union des Comores, période 2006-2010

Référence projet	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations	Engagements (= conventions signées)	Décaissements au 22 décembre 2011	Année d'octroi	Signature convention	Durée du projet	Période effective d'exécution	Etat du projet	Instrument	Bénéficiaires	Localisation
CKM 3003.01.M	PREDIVAC - Dvpt rural	Agriculture et sécurité alimentaire	Agriculture	3.750.000	3.750.000	2.874.014	2005	16-mars-06	5 ans	2006-2012	Execution	Subvention	SNAC et population de Jimilime	Union des Comores (3 îles)
Suite CKM 3003.01.M - CKM 3013.02.P	PREDIVAC II - Dvpt rural : (i) Route Jimilime	Agriculture et sécurité alimentaire	Agriculture	750.000	750.000	271.132	2009	3-mai-10	3 ans	2010-2012	Execution	Subvention	Population du plateau de Jimilime	Anjouan
Suite CKM 3003.01.M - CKM 3013.03.R	PREDIVAC II - Dvpt rural : (ii) PAIAC	Agriculture et sécurité alimentaire	Agriculture	550.000	550.000	426.048	2008	28 sept 2010	2 ans	2010-2012	Execution	Subvention	SNAC	Union des Comores (3 îles)
CKM 1070	ABG arriérés AFD + salaires fonctionnaires	AB MINEFI	AB MINEFI	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2009	5-mars-09	1 an	2009-2010	Achévé	Subvention	Union des Comores	Union des Comores (3 îles)
CKM 1063	ABG arriérés BAfD	AB MINEFI	AB MINEFI	1.600.000	1.600.000	1.600.000	2008	29-mai-08	1 an	2008-2008	Achévé	Subvention	Union des Comores	Union des Comores (3 îles)
CKM 1066 01 V	Appui Meck Moroni - Microfinance	Développement du secteur productif	Microfinance	650.000	650.000	361.062	2009	13-mars-09	3 ans	2009-2012	Execution	Subvention	Meck Moroni	Grande Comore
CKM 1073	Appui Sanducks - Microfinance	Développement du secteur productif	Microfinance	750.000	750.000	112.446	2009	4-mars-10	3 ans	2010-2012	Execution	Subvention	Union Régionale des Sanduk d'Anjouan	Anjouan
CKM 1077	Ligne de crédit au réseau de microfinance SANDUK	Développement du secteur productif	Microfinance	1.000.000	1.000.000	650.000	2007	26-oct-11	4 ans	2011-en cours	Execution	Subvention / ligne de crédit	Union Régionale des Sanduk d'Anjouan	Anjouan
PKM 1000	PROPARCO - EXIM Bank	Développement du secteur productif	Banques	4.000.000	4.000.000	2.000.000	2010	29-oct-10	2 ans		Execution	Prêt	EXIM Bank	Union des Comores (3 îles)
CKM 3004.02	Relance BDC - Microfinance (volet subvention)	Développement du secteur productif	Microfinance	1.000.000	1.000.000	12.531	2006	7-mai-07	4 ans		Execution	Subvention	BDC	Union des Comores (3 îles)
CKM 3004.03	Relance BDC - Microfinance (volet prêt)	Développement du secteur productif	Microfinance	1.200.000	1.200.000	0	2006	3 dec 07	2 ans		Execution	prêt	BDC	Union des Comores (3 îles)
CKM 3010	Relance BDC II - ouverture capital	Développement du secteur productif	Microfinance	3.000.000	3.000.000	2.569.959	2009	22-avr-10	3 ans	2010-en cours	Execution	Subvention / prêt	BDC et clients de la Banque	Union des Comores (3 îles)
CKM 3009	AEP Sima - eau potable	Eau	Eau	4.200.000	4.200.000	313.581	16-déc-09	4-mai-10	3 ans	2010-en cours	Execution	Subvention	Union des Comores / UCEA / UCEM	Anjouan et Mohéli
CKM 1067	RSEAU - eau potable - Appui UCEA/UCEM	Eau	Eau	750.000	750.000	664.822	18-déc-08	16-juil-09	2 ans	2009-2012	Execution	Subvention	UCEA et UCEM	Anjouan et Mohéli
CKM 1062	APPUI AU DEVELOPPEMENT ECO TOURISTIQUE PARC MARIN MOHELI	Environnement	Eco-tourisme	49.000	49.000	20.000	2005	15-juin-06	2 ans	2006-2008	Achévé	Subvention	La Fédération des Acteurs pour le Développement Economique et Social de l'île de Mohéli (FADESIM)	Mohéli
CKM 1069	BRISTOL - Forêt & biodiversité Anjouan	Environnement	Forêt et biodiversité	750.000	750.000	477.037	2009	5-mars-10	3 ans		Execution	Subvention	Bristol Clifton and West England Zoological Society Limited	Anjouan
CKM 1072 01 S	CARITAS - Santé	Santé	Santé	750.000	750.000	207.559	2009	1-mars-10	3 ans		Execution	Subvention	Caritas Comores	Grande Comore
CKM 3005.01.	PASCO - Santé	Santé	Santé	10.000.000	10.000.000	3.843.328	2006	2-août-07	5 ans	2009-2013	Execution	Subvention	Ministère de la Santé de l'Union	Union des Comores (3 îles)
CKM 1076	Santé maternelle Anjouan	Santé	Santé	850.000	850.000	30.000	2010	15-mars-11	3 ans		Execution	Subvention	Ministère de la Santé de l'Union	Anjouan
CKM 1064	Appui administration	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	300.000	300.000	300.000	2008	15-mai-08	2 ans		Achévé	Subvention	Union des Comores	Anjouan
CKM 3006	FERC (Fond d'expertise et renforcement de capacités)	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	750.000	750.000	328.352	2006	2-mai-06	6 ans		Execution	Subvention	Union des Comores	Union des Comores (3 îles)
Total				38.649.000	38.649.000	19.061.871								

Source: AFD, en date du 22 décembre 2011

Cartographie des projets du MAEE dans l'Union des Comores, période 2006-2010

NB: La cartographie ne présente les informations pour certaines colonnes que pour les projets FSP. En effet les colonnes "durée du projet", "période d'exécution", et "état du projet" s'appliquent mal à la programmation annuelle qui s'exécute au cours de l'année.

Répartition géographique du FSD 2004

Ile	Nombre de projets
Union	1
Ngazidja	8
Anjouan	11
Mohéli	5

Répartition géographique du FSD 2009

Ile	Nombre de projets
Ngazidja	13
Anjouan	11
Mohéli	4

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
	Aide budgétaire Elections et salaires des fonctionnaires 2006	AB MAEE salaires et élections	AB MAEE salaires et élections	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2006				AB		Union des Comores (3 îles)
	Aide budgétaire elections 2007	AB MAEE salaires et élections	AB MAEE salaires et élections	450.000	450.000	450.000	2007				AB		Union des Comores (3 îles)
	Aide budgétaire post-conflit salaire des fonctionnaires 2008	AB MAEE salaires et élections	AB MAEE salaires et élections	825.000	825.000	825.000	2008				AB		Union des Comores (3 îles)
	Aide budgétaire élections 2009	AB MAEE salaires et élections	AB MAEE salaires et élections	300.000	300.000	300.000	2009				AB		Union des Comores (3 îles)
COM-414-001	appui insitutionnel au ministère de l'agriculture	Agriculture et sécurité alimentaire	Agriculture	6.900	6.900	6.900	2007						Union des Comores (3 îles)
COM-TE2A-9004	Chef de projet codéveloppement	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)	98.550	98.550	98.550	2006						
COM-418-003	FSP 2005-066 Programme de Co-développement (Basculé au Ministère de l'Intérieur)	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)				2007						
	Chef de projet Codév	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)	105.485	105.485	105.485	2007				AT		
33	Programme de Codéveloppement 2005-066 (Basculé au Ministère de l'Intérieur)	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)				2008						
COM-TE2A-0001	Chef de projet codéveloppement	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)	133.274	133.274	133.274	2008				AT		
COM-TE2A-0001	Chef de projet codéveloppement	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)	10.664	10.664	10.664	2009				AT		
COM-418-002	FSP Projet CD/FSD n° 2004-22	Appui à la société civile (FSD)	Appui à la société civile (FSD)	1.000.000	224.698	224.698	2007	3 ans	2005-2008	clôturé	FSP	Société civile	Union des Comores (3 îles)
COM-09-14	FSD-2009-2011 Appui à la jeunesse et aux Communautés villageoises	Appui à la société civile (FSD)	Appui à la société civile (FSD)	1.500.000	300.000	300.000	2009	3 ans	2009-2012	exécution	FSP	Société civile	Union des Comores (3 îles)
COM-09-14	FSD-2009-2011 Appui à la jeunesse et aux Communautés villageoises	Appui à la société civile (FSD)	Appui à la société civile (FSD)		545.000	545.000	2010	3 ans	2009-2012	exécution	FSP	Société civile	Union des Comores (3 îles)
COM-AF-0001	Directeur d'établissement culturel	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	129.081	129.081	129.081	2006				AF		
612	. Subvention Alliance Française locale	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	188.056	188.056	188.056	2006						
COM-212-001	Enseignement du français dans le réseau des Alliances	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	6.800	6.800	6.800	2007						
COM-221-001	Fonds d'action culturelle et artistique	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	29.270	29.270	29.270	2007						
COM-225-001	Formation des journalistes de presse écrite	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	18.350	18.350	18.350	2007						

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
COM-226-001	Diffusion de programmes francophones (TV5)	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	12.000	12.000	12.000	2007						
COM-232-001	Soutien au réseau des Alliances franco-comoriennes	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	198.346	198.346	198.346	2007						
COM-312-001	Fonds d'action culturelle et artistique	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	8.350	8.350	8.350	2008						
COM-AF-0001	Directeur d'établissement culturel	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	150.548	150.548	150.548	2008				AT		
CID-09-175	SMR - KIT NUMERIQUE	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	0	0	0	2009					Subventions aux alliances françaises locales	
COM-09-04	Appui au réseau des Alliances franco-comoriennes	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	201.000	201.000	201.000	2009					Subventions aux alliances françaises locales	
COM-09-11	Action culturelle, sportive et artistique	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	13.797	13.797	13.797	2009					Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	
COM-AF-0001	Directeur d'établissement culturel	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	50.508	50.508	50.508	2009				AF		
COM-AF-0002	coordonnateur pédagogogie	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	21.960	21.960	21.960	2009				AF		
COM-09-04	Appui au réseau des Alliances franco-comoriennes	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	173.000	173.000	173.000	2010					Subventions aux alliances françaises locales	
COM-09-11	Action culturelle, sportive et artistique	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	16.000	16.000	16.000	2010					Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	
COM-AF-0001	Directeur d'établissement culturel	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	163.155	163.155	163.155	2010				AF		
COM-AF-0002	coordonnateur pédagogogie	Coopération linguistique et culturelle	Coopération culturelle	26.645	26.645	26.645	2010				AF		
COM-AF-0003	Directeur adjoint	Coopération linguistique et culturelle	Coopération linguistique et culturelle (AF)	21.170	21.170	21.170	2006				AF		
COM-AF-0004	Directeur adjoint	Coopération linguistique et culturelle	Coopération linguistique et culturelle (AF)	21.170	21.170	21.170	2006				AF		
	AF - Directeur et VI	Coopération linguistique et culturelle	Coopération linguistique et culturelle (AF)	187.750	187.750	187.750	2007				AF		
COM-313-001	Soutien au réseau des Alliances franco-comoriennes	Coopération linguistique et culturelle	Coopération linguistique et culturelle (AF)	168.610	168.610	168.610	2008						
COM-AF-0002	coordonnateur pédagogogie	Coopération linguistique et culturelle	Coopération linguistique et culturelle (AF)	21.960	21.960	21.960	2008				AF		
COM-09-03	Soutien au français et à la lecture publique	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	11.143	11.143	11.143	2009					Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	
COM-09-15	Expertise dans le domaine de la langue française	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	2.750	2.750	2.750	2009					Echanges d'expertise	
COM-09-32	Echange d'expertise dans le domaine du Français	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	3.840	3.840	3.840	2009					Echanges d'expertise	
COM-09-03	Soutien au français et à la lecture publique	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	16.081	16.081	16.081	2010					Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	
COM-09-03	Soutien au français et à la lecture publique	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	8.340	8.340	8.340	2010					Bourses	
COM-09-03	Soutien au français et à la lecture publique	Coopération linguistique et culturelle	Langue française	5.500	5.500	5.500	2010					Echanges d'expertise	
COM-AT1-0003	Expert auprès de la Banque Centrale des Comores	Développement du secteur productif	Développement du secteur productif	151.524	151.524	151.524	2009				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-AT1-0003	EXPERT AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES	Développement du secteur productif	Développement du secteur productif	199.221	199.221	199.221	2010				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-09-29	Bourses dans le domaine du développement	Développement durable, environnement	Développement durable, environnement	98.960	98.960	98.960	2009					Bourses	
COM-E-9005	Conseiller du Ministre de l'Education de l'Union des Comores	Education	Education	52.338	52.338	52.338	2006				AT	Ministère de l'Education	Union des Comores (3 îles)
COM-AF-0002	Directeur des cours	Education	Education	21.170	21.170	21.170	2006				AF		
COM-411-001	Appui au secteur Education	Education	Education	28.948	28.948	28.948	2007						
	Conseiller Ministre Education	Education	Education	142.350	142.350	142.350	2007				AT	Ministère de l'Education	Union des Comores (3 îles)
COM-333-001	Appui au secteur Education	Education	Education	26.190	26.190	26.190	2008						

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
COM-E-0002	Conseiller du Ministre de l'Education de l'Union des Comores	Education	Education	151.524	151.524	151.524	2008				AT	Ministère de l'Education	Union des Comores (3 îles)
COM-09-18	Appui au ministère de l'éducation nationale des Comores	Education	Education	7.020	7.020	7.020	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-18	Appui au ministère de l'éducation nationale des Comores	Education	Education	0	0	0	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-35	Echange d'expertise dans le domaine de l'Education	Education	Education	0	0	0	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-38	Appui au secteur de l'Education	Education	Education	3.391	3.391	3.391	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-E-0002	Conseiller du Ministre de l'Education de l'Union des Comores	Education	Education	119.957	119.957	119.957	2009				AT	Ministère de l'Education	Union des Comores (3 îles)
COM-09-18	Appui au ministère de l'éducation nationale des Comores	Education	Education	9.100	9.100	9.100	2010				Echanges d'expertise		
COM-09-18	Appui au ministère de l'éducation nationale des Comores	Education	Education	5.000	5.000	5.000	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-E-0002	CONSEILLER DU MINISTRE DE L'EDUCATION DE L'UNION DES COMORES	Education	Education	164.615	164.615	164.615	2010				AT	Ministère de l'Education	Union des Comores (3 îles)
COM-CR-0002	V.I MAINTENANCE OBSERVATOIRE DU KARTHALA	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	21.170	21.170	21.170	2006				AT		Grande Comore
COM-321-001	Appui à la recherche	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	48.564	48.564	48.564	2007						
COM-323-001	Appui à la recherche	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	39.180	39.180	39.180	2008						
COM-CR-0002	V.I MAINTENANCE OBSERVATOIRE DU KARTHALA	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	21.960	21.960	21.960	2008				AT		Grande Comore
COM-09-06	Appui à la recherche - CNDRS	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	27.186	27.186	27.186	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		Grande Comore
COM-09-19	Appui à la Recherche	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	5.740	5.740	5.740	2009				Echanges d'expertise		
COM-CR-0002	V.I MAINTENANCE OBSERVATOIRE DU KARTHALA	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	18.300	18.300	18.300	2009				AT		Grande Comore
COM-09-06	Appui à la recherche - CNDRS	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	20.000	20.000	20.000	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		Grande Comore
COM-CR-0002	V.I MAINTENANCE OBSERVATOIRE DU KARTHALA	Enseignement supérieur et recherche	Coopération scientifique	26.645	26.645	26.645	2010				AT		Grande Comore
COM-311-001	Partenariats universitaires - filières classiques	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	47.255	47.255	47.255	2007						
COM-311-002	Partenariats universitaires - filières professionnalisantes	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	14.845	14.845	14.845	2007						
COM-312-001	Formation supérieure des étrangers en France	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	119.090	119.090	119.090	2007						
COM-314-001	Information et orientation des étudiants	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	13.522	13.522	13.522	2007						
COM-09-05	Appui à l'Université des Comores	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	86	86	86	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	Université des Comores	Union des Comores (3 îles)
COM-09-12	Information et orientation des étudiants	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	523	523	523	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-16	Appui au partenariat de l'Université des Comores	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	4.680	4.680	4.680	2009				Echanges d'expertise	Université des Comores	Union des Comores (3 îles)
COM-09-33	Echange d'expertise entre l'UDC et l'Université de la Réunion	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	5.400	5.400	5.400	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-05	Appui à l'Université des Comores	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	21.240	21.240	21.240	2010				Echanges d'expertise	Université des Comores	Union des Comores (3 îles)
COM-09-05	Appui à l'Université des Comores	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	10.000	10.000	10.000	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)	Université des Comores	Union des Comores (3 îles)
COM-324-001	Partenariats universitaires - filières classiques	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	20.410	20.410	20.410	2008						
COM-324-071	Formation supérieure des étrangers en France	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	296.060	296.060	296.060	2008						
COM-324-091	Information et orientation des étudiants	Enseignement supérieur et recherche	Coopération universitaire	1.000	1.000	1.000	2008						
	Volontaire international recherche	Enseignement supérieur et recherche	Recherche	21.900	21.900	21.900	2007				AT		

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
COM-09-29	Bourses dans le domaine du développement	Environnement	Développement durable, environnement	121.972	121.972	121.972	2010				Bourses		
COM-09-13	Appui au Centre Universitaire de Formation Permanente	Gouvernance et Etat de droit	Coopération universitaire	4.991	4.991	4.991	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-423-001	Etat de droit et libertés publiques	Gouvernance et Etat de droit	Etat de droit	67.059	67.059	67.059	2007						
COM-09-09	Etat de droit et libertés publiques	Gouvernance et Etat de droit	Etat de droit	5.000	5.000	5.000	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-28	Bourses dans le domaine de l'Etat de Droit	Gouvernance et Etat de droit	Etat de droit	116.800	116.800	116.800	2009				Bourses		
COM-09-08	Appui au secteur de l'état de droit, de la Justice, des droits de l'homme et des libertés d'expression	Gouvernance et Etat de droit	Etat de droit	12.500	12.500	12.500	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-08	Appui au secteur de l'état de droit, de la Justice, des droits de l'homme et des libertés d'expression	Gouvernance et Etat de droit	Etat de droit	7.500	7.500	7.500	2010				Echanges d'expertise		
COM-AT1-0002	Conseiller du Ministre des Finances (Union)	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	156.585	156.585	156.585	2006				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-421-001	Gouvernance financière	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	57.033	57.033	57.033	2007						
	Conseiller ministre des finances	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	159.140	159.140	159.140	2007				AT		Union des Comores (3 îles)
CID-09-60	DPDEV - GOUVERNANCE FINANCIERE	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	60.000	60.000	60.000	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-10	Appui au secteur des Finances	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	20.803	20.803	20.803	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-23	Appui logistique à l'AT Conseiller du Ministre des Finances	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	2.036	2.036	2.036	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
CID-09-60	DPDEV - GOUVERNANCE FINANCIERE	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	0	0	0	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-10-01	FSP Appui à la gouvernance financière au profit du gouvernement de l'union des Comores	Gouvernance et Etat de droit	Finances publiques	500.000	55.000	55.000	2010	3 ans	2010-2013	exécution	FSP	Union des Comores	Union des Comores (3 îles)
COM-423-002	FSP "Sortie de crise - gouvernance"	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance	172.958	172.958	172.958	2007				FSP		
	Contrôleur BCC	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	142.350	142.350	142.350	2007				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-334-001	Etat de droit et libertés publiques	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	28.950	28.950	28.950	2008						
COM-334-002	FSP "Gouvernance JUSTICE"	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit		144.050	144.050	2008				FSP		Union des Comores (3 îles)
COM-334-003	FSP : "Gouvernance financière"	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit		144.050	144.050	2008				FSP		
COM-334-062	FSP Projet CD/FSD n° 2004-22	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit		30.900	30.900	2008	3 ans	2005-2008	clôturé	FSP	Société civile	Union des Comores (3 îles)
COM-334-071	Gouvernance financière	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	40.850	40.850	40.850	2008						
COM-AT1-0002	Conseiller du Ministre des Finances (Union)	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	185.124	185.124	185.124	2008				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-AT1-0003	Expert auprès de la Banque Centrale des Comores	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	151.524	151.524	151.524	2008				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-AT-0110	Chef du projet gouvernance	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	0	0	0	2008				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-09-08	Appui au secteur de l'état de droit, de la Justice, des droits de l'homme et des libertés d'expression	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	6.850	6.850	6.850	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-17	Appui à la formation professionnelle	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	2.100	2.100	2.100	2009				Echanges d'expertise		

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
COM-09-21	Appui à la gouvernance institutionnelle	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	32.600	32.600	32.600	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-24	Appui logistique	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	3.084	3.084	3.084	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-25	Appui logistique à l'AT / SCTIP	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	3.399	3.399	3.399	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-34	Echange d'expertise entre le CUFOP et le CNAM	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	0	0	0	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-37	Echange d'expertise dans le domaine de la gouvernance	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	4.800	4.800	4.800	2009				Echanges d'expertise		
COM-AT1-0002	Conseiller du Ministre des Finances (Union)	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	157.284	157.284	157.284	2009				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-09-21	Appui à la gouvernance institutionnelle	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	15.000	15.000	15.000	2010				Echanges d'expertise		
COM-09-21	Appui à la gouvernance institutionnelle	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	26.760	26.760	26.760	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-24	Appui logistique	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	5.000	5.000	5.000	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-28	Bourses dans le domaine de l'Etat de Droit	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	98.610	98.610	98.610	2010				Bourses		
COM-AT1-0002	CONSEILLER DU MINISTRE DES FINANCES (UNION)	Gouvernance et Etat de droit	Gouvernance et consolidation de l'Etat de droit	201.734	201.734	201.734	2010				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-AT-9003	Conseiller du Ministre de la Justice de l'Union des Comores	Gouvernance et Etat de droit	Justice	52.338	52.338	52.338	2006				AT		Union des Comores (3 îles)
	Conseiller Ministre justice	Gouvernance et Etat de droit	Justice	116.397	116.397	116.397	2007				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-AT-0109	Conseiller du Ministre de la Justice de l'Union des Comores	Gouvernance et Etat de droit	Justice	186.294	186.294	186.294	2008				AT		Union des Comores (3 îles)
641	. FSP	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	840.000	840.000	840.000	2006				FSP		
COM-AT-0107	CT SURETE AEROPORTUAIRE PAF	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	119.265	119.265	119.265	2006				AT		
	AT SCTIP-PAF	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	122.236	122.236	122.236	2007				AT		
COM-AT-0107	CT SURETE AEROPORTUAIRE PAF	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	125.904	125.904	125.904	2008				AT		
COM-AT-0107	CT SURETE AEROPORTUAIRE PAF	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	125.904	125.904	125.904	2009				AT		
COM-10-02	Sécurité intérieur hors FSP	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	1.380	1.380	1.380	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-10-02	Sécurité intérieur hors FSP	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	18.670	18.670	18.670	2010				Bourses		
COM-10-02	Sécurité intérieur hors FSP	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	2.750	2.750	2.750	2010				Echanges d'expertise		
COM-AT-0107	CONSEILLER EN SURETE AEROPORTUAIRE A LA POLICE DE L'AIR & FRONTIERES	Gouvernance et Etat de droit	Sécurité intérieure	136.875	136.875	136.875	2010				AT		
COM-223-001	Jeunesse et sports	Jeunesse et sports	Jeunesse et sports	29.885	29.885	29.885	2007						
COM-09-31	Bourse dans le domaine Agricole	Santé	Agriculture	13.700	13.700	13.700	2009				Bourses		
COM-S-0112	CHIRURGIEN GENERALISTE	Santé	Santé	139.795	139.795	139.795	2006				AT	CHR Hombo	Anjouan
COM-S-0113	CADRE INFIRMIER ANESTHESISTE	Santé	Santé	102.930	102.930	102.930	2006				AT	CHR Hombo	Anjouan
COM-S-0114	MEDECIN URGENTISTE	Santé	Santé	196.735	196.735	196.735	2006				AT	Hôpital El Maarouf	Grande Comore
COM-S-0115	MEDECIN URGENTISTE	Santé	Santé	138.879	138.879	138.879	2006				AT	CHR Hombo	Anjouan
COM-S-0116	CADRE INFIRMIER	Santé	Santé	106.451	106.451	106.451	2006				AT	Hôpital El Maarouf	Grande Comore
COM-S-9001	Conseiller du Ministre de la Santé	Santé	Santé	156.585	156.585	156.585	2006				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-413-001	Appui au secteur santé	Santé	Santé	83.651	83.651	83.651	2007						
	Conseiller Ministre santé	Santé	Santé	142.350	142.350	142.350	2007				AT		Union des Comores (3 îles)
	Assistant technique santé	Santé	Santé	35.518	35.518	35.518	2007				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-335-001	Appui au secteur santé	Santé	Santé	46.400	46.400	46.400	2008						
COM-S-0112	CHIRURGIEN GENERALISTE	Santé	Santé	151.524	151.524	151.524	2008				AT	CHR Mustsamudu	Anjouan
COM-S-0113	CADRE INFIRMIER ANESTHESISTE	Santé	Santé	119.316	119.316	119.316	2008				AT	CHR Mustsamudu	Anjouan

Code de poste	Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet (pour FSP)	Période effective d'exécution (pour FSP)	Etat du projet (pour FSP)	Instruments	Bénéficiaires	Localisation
COM-S-0114	MEDECIN URGENTISTE	Santé	Santé	151.524	151.524	151.524	2008				AT	Hôpital El Maarouf	Grande Comore
COM-S-0117	Conseiller du Ministre de la Santé	Santé	Santé	151.524	151.524	151.524	2008				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-09-07	Appui au secteur de la Santé	Santé	Santé	20.151	20.151	20.151	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-20	Appui au secteur de la santé	Santé	Santé	3.400	3.400	3.400	2009				Echanges d'expertise		
COM-09-22	Appui logistique AT Santé	Santé	Santé	4.245	4.245	4.245	2009				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-30	Bourses dans le domaine santé	Santé	Santé	25.885	25.885	25.885	2009				Bourses		
COM-09-36	Echange d'expertise dans le domaine de la santé	Santé	Santé	0	0	0	2009				Echanges d'expertise		
COM-S-0114	MEDECIN URGENTISTE	Santé	Santé	151.524	151.524	151.524	2009				AT	Hôpital El Maarouf	Grande Comore
COM-S-0117	Conseiller du Ministre de la Santé	Santé	Santé	0	0	0	2009				AT		Union des Comores (3 îles)
COM-09-07	Appui au secteur de la Santé	Santé	Santé	14.000	14.000	14.000	2010				Autres moyens bilatéraux d'influence (UO poste)		
COM-09-07	Appui au secteur de la Santé	Santé	Santé	8.500	8.500	8.500	2010				Echanges d'expertise		
COM-09-30	Bourses dans le domaine santé	Santé	Santé	17.100	17.100	17.100	2010				Bourses		
COM-S-0114	MEDECIN URGENTISTE	Santé	Santé	227.592	227.592	227.592	2010				AT	Hôpital El Maarouf	Grande Comore
COM-S-0117	CONSEILLER AUPRES DU MINISTRE DE LA SANTE	Santé	Santé	167.000	167.000	167.000	2010				AT		Union des Comores (3 îles)
311	. Tournées et déplacements Scac	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	2.615	2.615	2.615	2006						
312	. Frais de réception	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	885	885	885	2006						
313	. Communication	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	0	0	0	2006						
314	. Evaluation	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	0	0	0	2006						
315	. Congés & rupture établissement AT & AF	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	23.766	23.766	23.766	2006						
316	. Déplacement AT	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	19.143	19.143	19.143	2006						
619	. Autres subventions et achats Poste	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	167.254	167.254	167.254	2006						
621	. Bourses BMI	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	295.980	295.980	295.980	2006						
627	. Réserve bourses	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	400	400	400	2006						
622	. Missions d'experts BMI	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	86.180	86.180	86.180	2006						
628	. Réserve missions d'experts	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	0	0	0	2006						
623	. Invitations BMI	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	8.150	8.150	8.150	2006						
629	. Réserve invitations	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	10.800	10.800	10.800	2006						
633	. Autres crédits	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	6.550	6.550	6.550	2006						
COM-112-001	Déplacements et représentation du SCAC	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	3.116	3.116	3.116	2007						
COM-112-002	réserve congés et rupture d'établ AT- AF (concordance SCOP BMI)	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	0	0	0	2007						
COM-111-001	Déplacements et représentation du SCAC	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	4.000	4.000	4.000	2008						
COM-111-003	Appui logistique des assistants techniques	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	20.000	20.000	20.000	2008						
COM-09-01	Frais de tournées et de représentation du SCAC	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	9.201	9.201	9.201	2009				Frais de représentations et de tournées		
COM-09-01	Frais de tournées et de représentation du SCAC	Secteur indéterminé	Secteur indéterminé	14.036	14.036	14.036	2010				Frais de représentations et de tournées		
Total				17.787.766	16.231.464	16.231.464							

Source: MAEE

Cartographie des projets du Ministère de l'Intérieur dans l'Union des Comores, période 2006-2010

Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Autorisations d'engagement (montant)	Crédits de paiement (montant)	Crédits de paiement (consommés)	Année	Durée du projet	Période effective d'exécution	Etat du projet	Instruments	Bénéficiaires
FSP 2005-066 Programme de Co-développement	Appui à la société civile (codéveloppement)	Appui à la société civile (codéveloppement)	2.000.000	2.000.000	1.900.000	2006	5 ans	2006-2010	Clôturé en Mars 2011	FSP	Population des régions d'origine des migrants comoriens

Répartition géographique des subventions directes aux projets (PCUC)

Ile	Nombre de projets	Montants en Euro
Union	4	105.000
Ngazidja	31	841.000
Anjouan	11	347.000
Mohéli	2	60.000

Source: Rapport d'évaluation du programme de codéveloppement, Janvier 2011

Cartographie des projets du Fonds de coopération régionale, période 2006-2010

NB: les allocations d'enveloppes pour les FCR sont annuelles ; les projets sont exécutés en fonction des modalités définies dans la convention signée

Nom du projet	Secteur (DCP)	Sous-secteur	Enveloppe budgétaire	Année	Bénéficiaires	Localisation
FCR Mayotte 2006	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	342.786	2006	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Réunion	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	65.000	2006	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Mayotte 2007	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	181.156	2007	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Réunion	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	60.000	2007	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Mayotte 2008	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	61.740	2008	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Réunion	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	41.700	2008	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Mayotte 2009	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	305.876	2009	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Réunion	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	67.000	2009	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Mayotte 2010	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	221.494	2010	Société civile	Union des Comores (3 îles)
FCR Réunion	Appui à la société civile (FCR)	Appui à la société civile (FCR)	101.000	2010	Société civile	Union des Comores (3 îles)

Annexe 5 – La logique d'intervention du Document Cadre de Partenariat

La logique d'intervention présente la **stratégie poursuivie par la France, à la fois au niveau général et au niveau sectoriel**.

Elle présente sous forme schématique la **hiérarchie des objectifs poursuivis** par la France dans le cadre de son partenariat avec l'Union des Comores au cours de la période 2006-2010.

Elle représente un élément central de cette évaluation étant donné qu'elle sert de cadre de référence pour analyser les objectifs effectivement atteints au regard des objectifs escomptés lors de l'élaboration du DCP.

L'analyse de la cohérence du DCP au regard de la logique d'intervention est présentée au travers de la question d'évaluation 4.

La logique d'intervention est exclusivement fondée sur des **documents officiels** transmis à l'équipe d'évaluation, en particulier le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté actualisé en juin 2005 (DSRP), les conclusions de la V^{ème} Commission mixte (Avril 2005), et le Document Cadre de Partenariat de la France avec l'Union des Comores (2006-2010).

La logique d'intervention est présentée sous forme de **diagramme d'objectifs** (voir figures 4 à 10). Elle différencie quatre niveaux d'objectifs et présente également les activités/opérations énoncées dans le DCP pour les atteindre :

- **l'objectif global** (dans le long terme);
- **les objectifs intermédiaires** (dans le moyen terme) ;
- **les objectifs spécifiques** (qui correspondent aux objectifs au niveau du secteur tels qu'exprimés dans le DCP);
- **les objectifs opérationnels** (qui correspondent aux objectifs des activités/opérations prévues).

Par souci de clarté et de lisibilité du DCP, la logique d'intervention est présentée en plusieurs diagrammes successifs.

Les deux premiers diagrammes présentent la **logique d'intervention générale**, tout d'abord pour les secteurs de concentration et le secteur hors concentration (figure 4), puis pour les secteurs transversaux (figure 5). Pour une meilleure lisibilité, ces deux diagrammes ne présentent pas le détail des activités/opérations prévues, mais font référence aux secteurs visés. Cette logique d'intervention présente également la correspondance entre les activités envisagées dans le DCP et les priorités du DSCR.

Les cinq diagrammes qui suivent présentent la **logique d'intervention par (sous)-secteur(s)**. Ils présentent la chaîne des objectifs poursuivis par (sous)-secteur(s) (sans l'objectif global) ainsi que les moyens/ressources prévus et les activités/opérations planifiées dans le DCP :

- L'agriculture et la sécurité alimentaire (figure 6) ;
- Le développement du secteur productif, la santé et l'eau (figure 7) ;
- La gouvernance et l'état de droit (nouvelles institutions, justice, finances publiques) (figure 8) ;
- La gouvernance et l'état de droit (sécurité intérieure, protection civile) (figure 9) ;
- L'enseignement supérieur et la recherche (figure 10).

Un **code couleur** a été adopté pour la présentation de la logique d'intervention :

- Sur fond coloré sont présentés les trois secteurs de concentration de l'aide française : jaune pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, rose pour le développement du secteur productif et bleu pour la santé ;
- En encadrement pointillé est présenté le secteur hors concentration (approvisionnement en eau potable) ;
- Sur fond gris clair sont présentés les secteurs transversaux de l'aide française (gouvernance et état de droit ; enseignement supérieur et recherche et échanges sportifs inter-îles).

Figure 1 - Logique d'intervention générale – secteurs de concentration et hors concentration

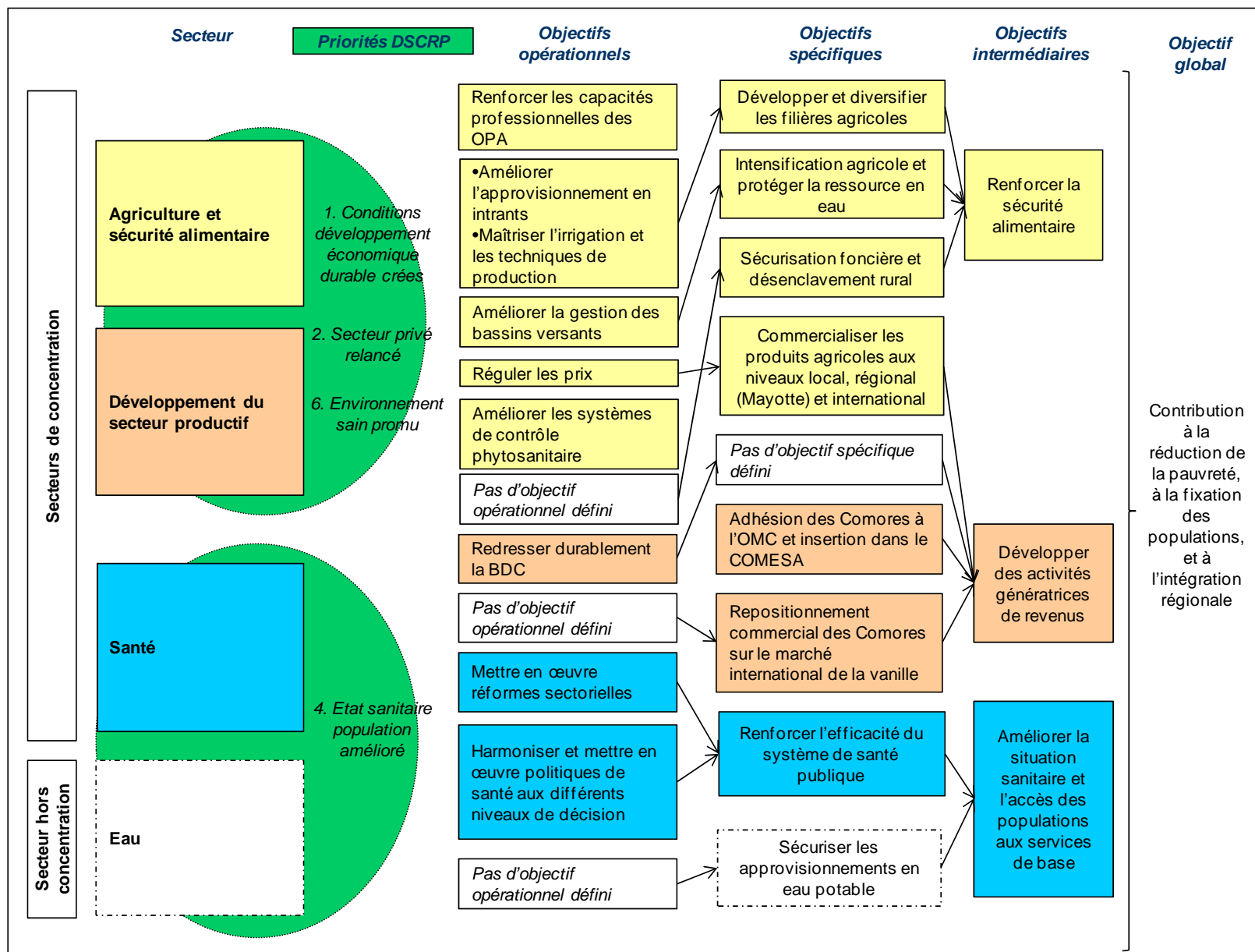


Figure 2 – Logique d'intervention générale – secteurs transversaux

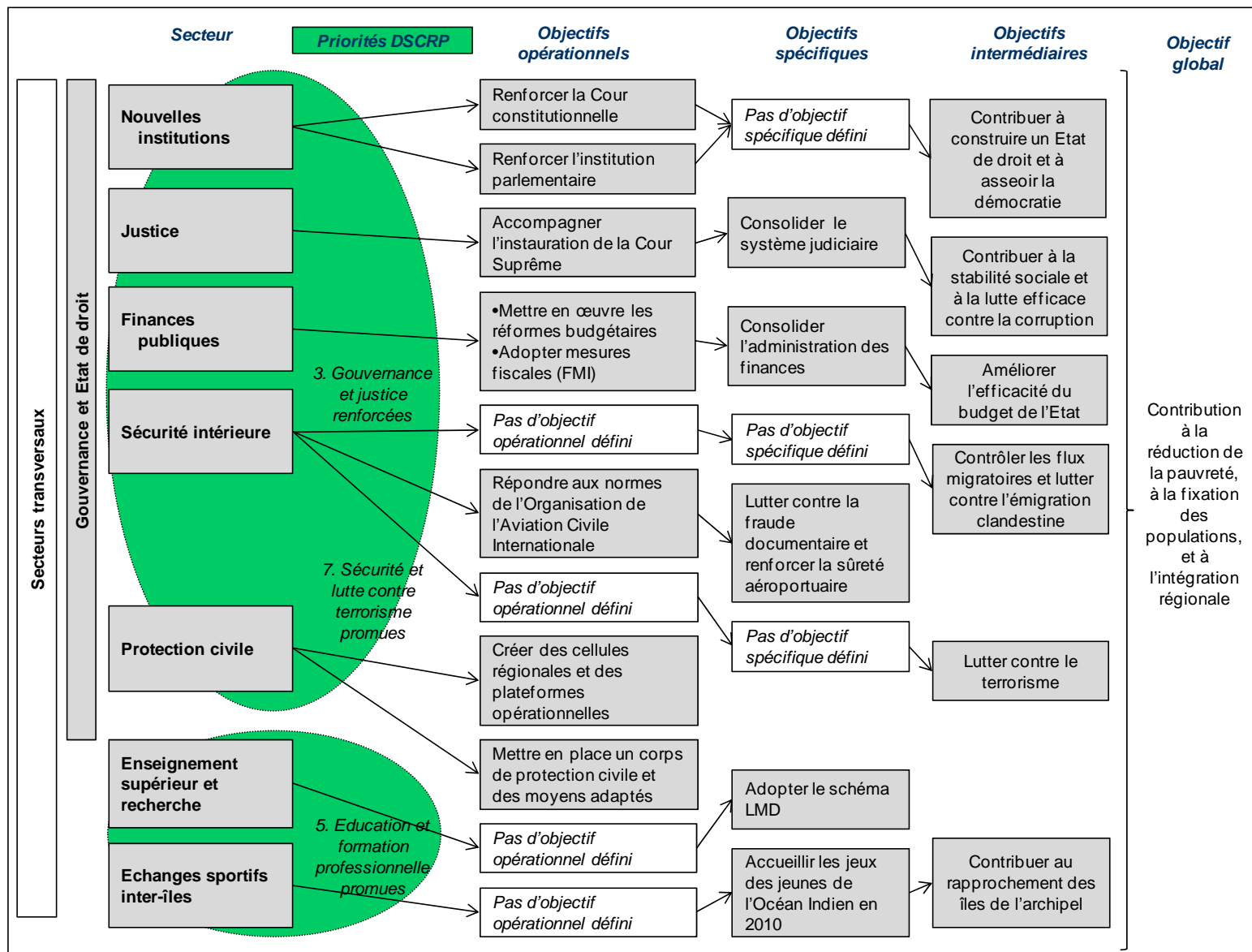


Figure 3 – Logique d'intervention – secteur agriculture

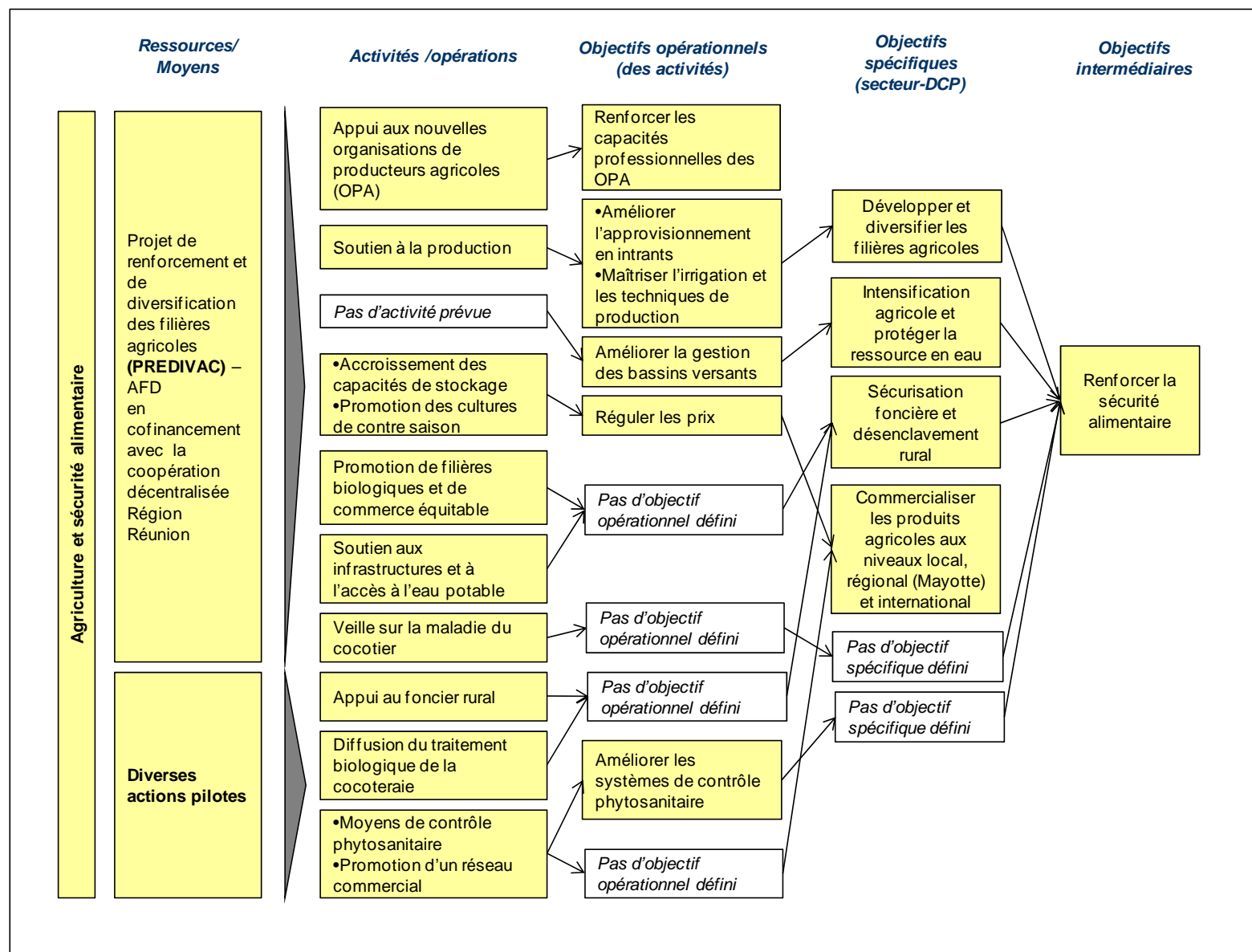


Figure 4 – Logique d'intervention – secteurs développement du secteur productif, santé et eau

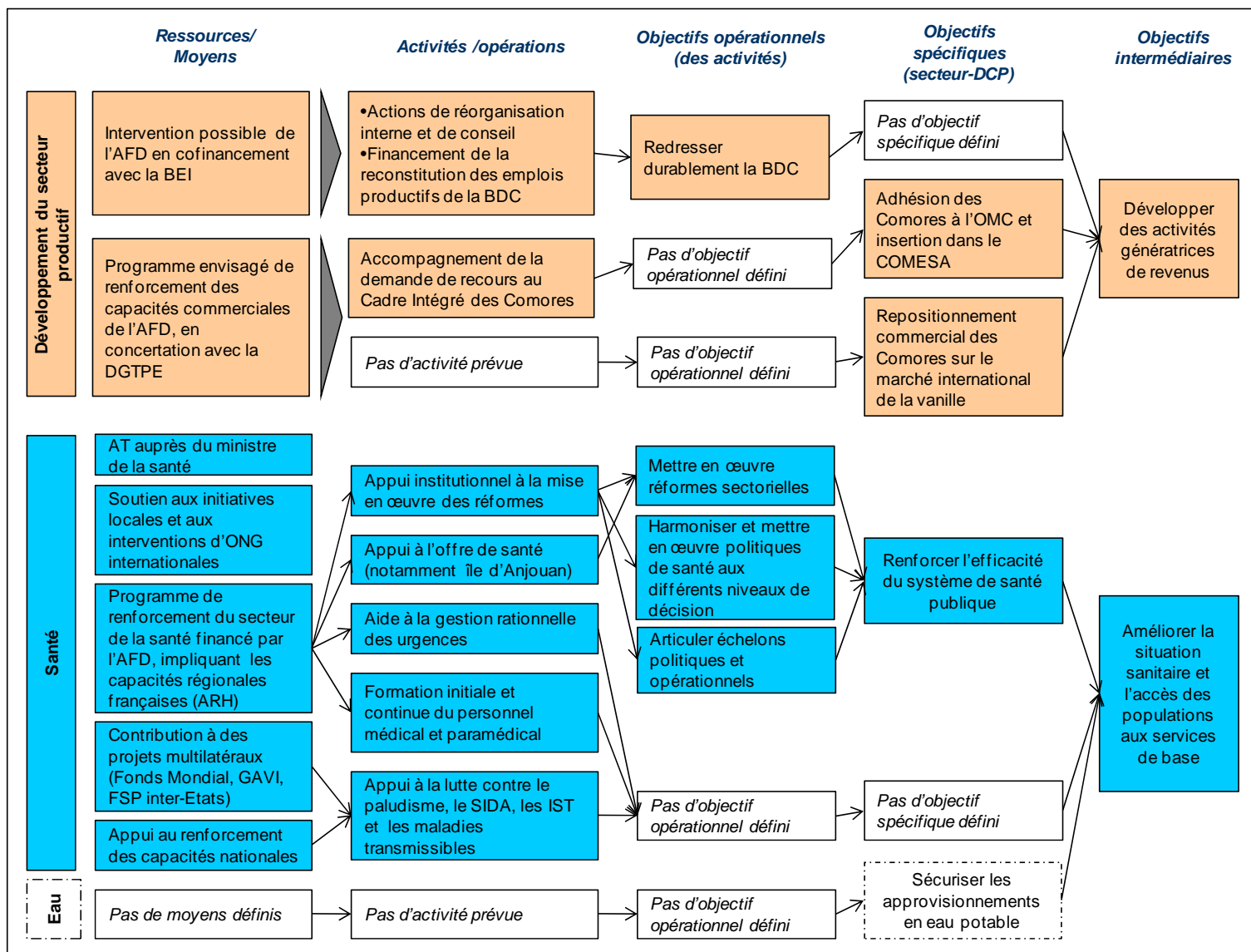


Figure 5 – Logique d'intervention – secteur gouvernance et état de droit (1)

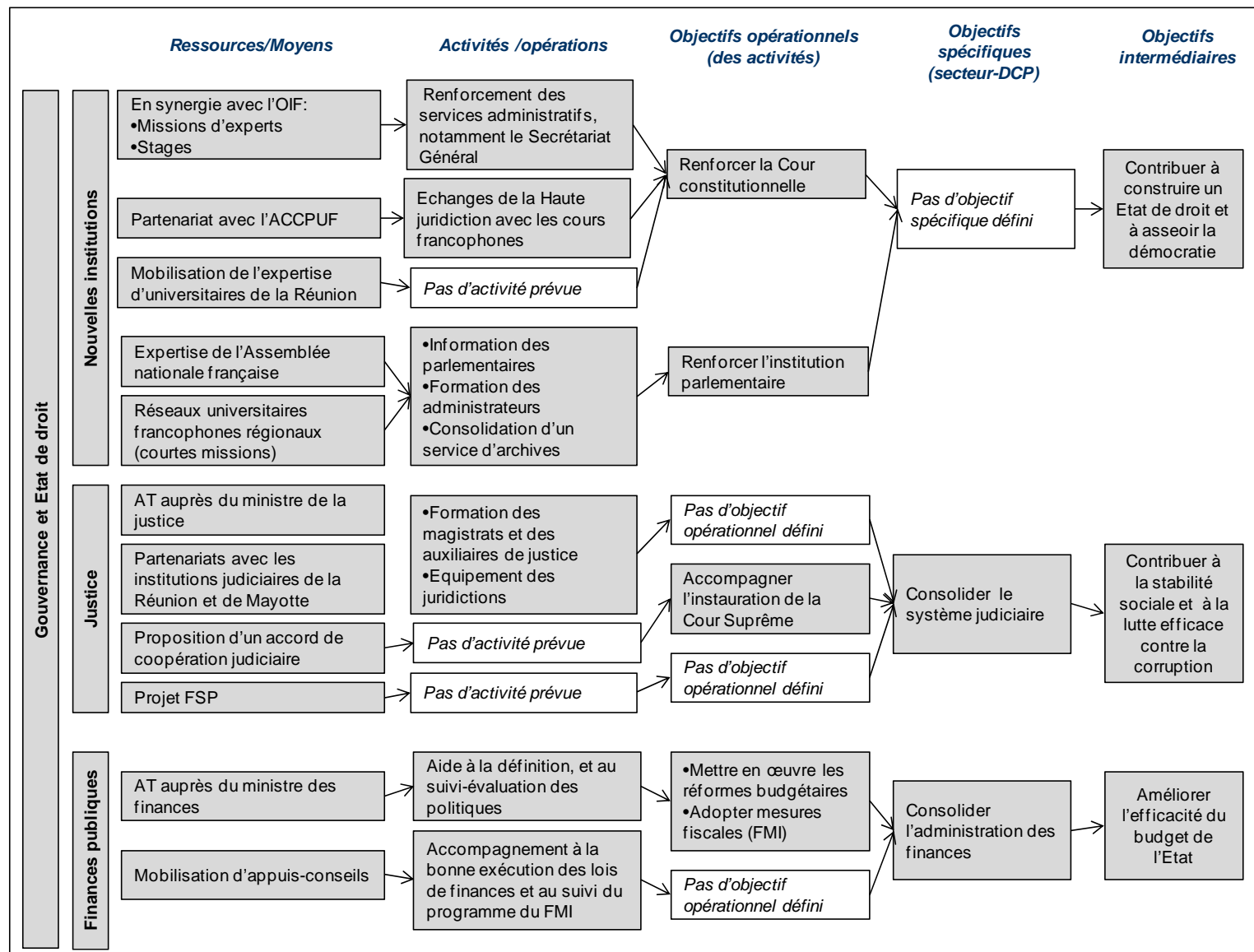


Figure 6 – Logique d'intervention – secteur gouvernance et état de droit (2)

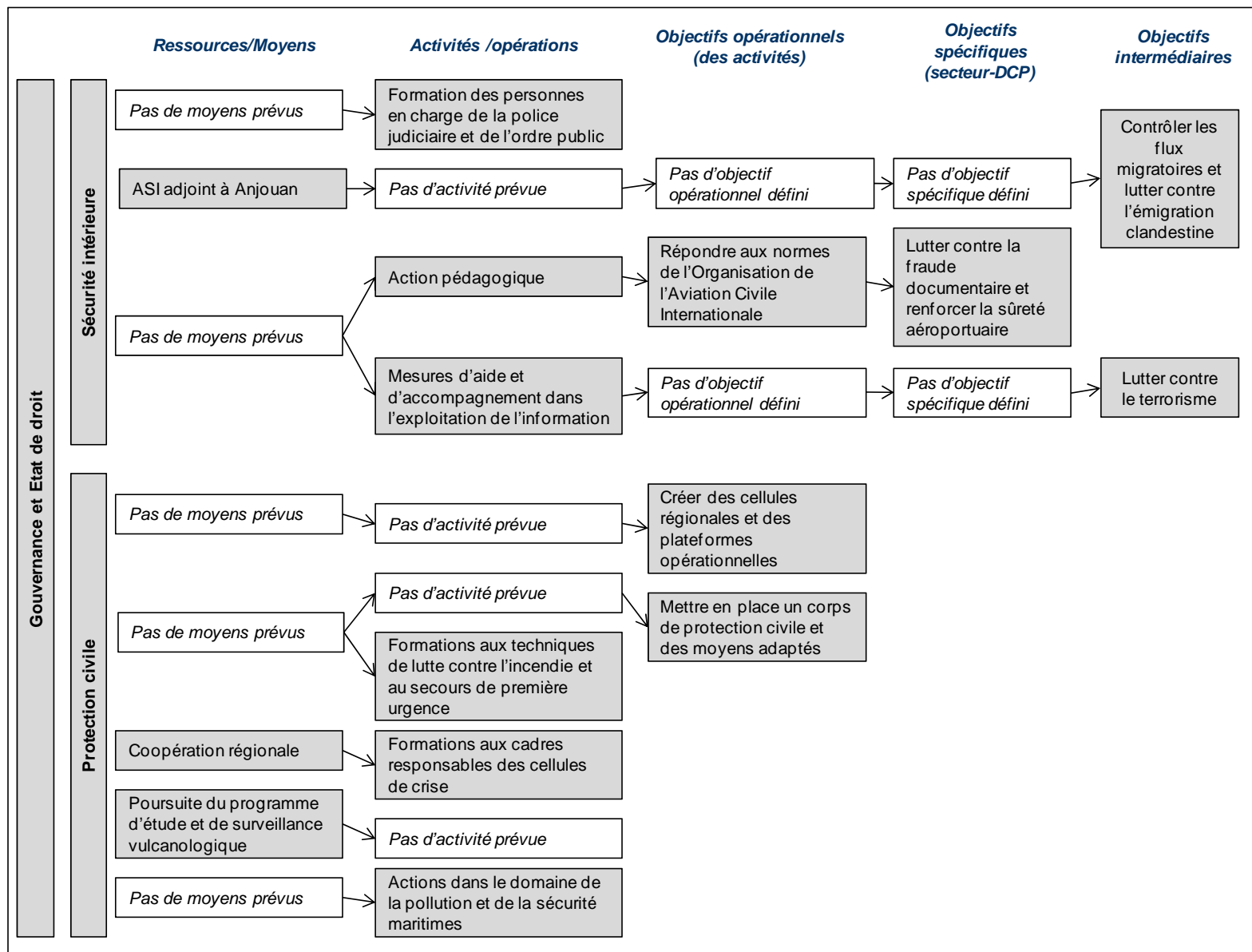
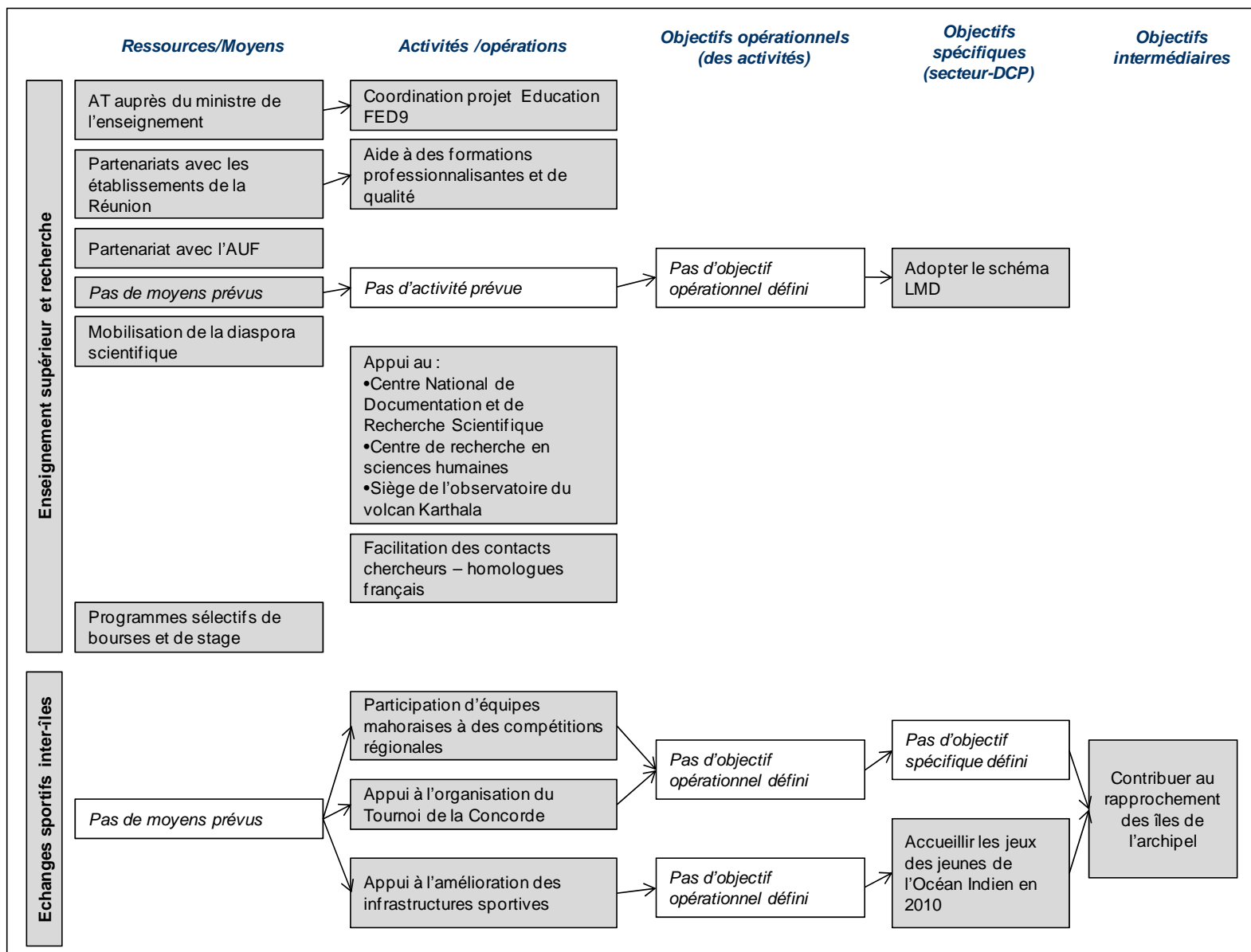


Figure 7 – Logique d'intervention – secteurs enseignement supérieur/recherche et échanges sportifs inter-îles



Description de la logique d'intervention

Ressources/ moyens et Activités/opérations

Le DCP prévoit une série d'activités dans les secteurs de concentration et dans les secteurs transversaux auxquelles des ressources/moyens sont apportés. Aucune activité précise n'est identifiée pour le secteur hors concentration.

Secteurs de concentration

- **Agriculture et sécurité alimentaire**

Les moyens envisagés consistent principalement en un projet de l'AFD « projet de renforcement et de diversification des filières agricoles » (PREDIVAC) en cofinancement avec la coopération décentralisée de la Réunion qui envisage un appui aux Organisations de producteurs agricoles (OPA), un soutien à la production, la promotion de filières biologiques etc. Ce projet sera complété par diverses actions pilotes sur le foncier rural, la diffusion du traitement biologique de la cocoteraie et la création des conditions de développement des flux d'exportations sur Mayotte.

- **Santé**

Les moyens envisagés se composent d'un programme de renforcement du secteur de la santé financé par l'AFD qui impliquera les capacités régionales françaises, d'un soutien aux initiatives locales et aux interventions d'ONG internationales, et d'une contribution de la France à des projets multilatéraux de lutte contre le paludisme, le SIDA, les IST et les maladies transmissibles. Une assistance technique auprès du ministère de la santé est par ailleurs envisagée.

- **Développement du secteur productif**

Le DCP précise des pistes d'interventions envisagées : une intervention en cofinancement avec la BEI en faveur du redressement de la Banque de Développement des Comores (BDC) dont l'AFD est actionnaire et un programme de renforcement des capacités commerciales de l'AFD en concertation avec la DGTPE.

Secteurs transversaux

Le DCP envisage trois secteurs transversaux : gouvernance et état de droit ; enseignement supérieur et recherche et échanges sportifs inter-îles.

Les moyens et activités envisagés dans ces secteurs transversaux consistent principalement en la mise à disposition d'assistants techniques dans des certains ministères (finances, justice, et enseignement), la mobilisation d'expert, l'organisation de stage pour des formations et activités de renforcement de capacités, la mise en place de partenariats avec des institutions françaises (en particulier la Réunion et Mayotte), la fourniture d'équipements et la facilitation d'échanges.

Niveau 1: Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont les objectifs qui peuvent être immédiatement liés aux activités/opérations. Par grands secteurs, ils consistent principalement :

- Agriculture et sécurité alimentaire
 - Renforcer la capacité professionnelle des OPA ;
 - Améliorer l'approvisionnement en intrants ;
 - Maîtriser l'irrigation et les techniques de production ;
 - Améliorer la gestion des bassins versants ;
 - Réguler les prix ;
 - Améliorer les systèmes de contrôle phytosanitaire.
- Développement du secteur productif :

Il est à noter que pour ce secteur les objectifs opérationnels ne sont pas identifiés en détail dans le DCP. Le seul objectif identifié est de redresser durablement la BDC

- Santé :
 - Mettre en œuvre les réformes sectorielles ;
 - Harmoniser et mettre en œuvre les politiques de santé aux différents niveaux de décision ;
- Secteurs transversaux :

Il est à noter que pour ce secteur les objectifs opérationnels ne sont pas systématiquement identifiés dans le DCP.

Nouvelles institutions

- renforcer la Cour constitutionnelle ;
- Renforcer l'institution parlementaire ;

Justice :

- Accompagner l'instauration de la Cour Suprême ;

Finances publiques :

- Mettre en œuvre les réformes budgétaires ;
- Adopter les mesures fiscales ;

Sécurité intérieure :

- Répondre aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale ;

Protection civile :

- Créer des cellules régionales et des plateformes opérationnelles ;
- Mettre en place un corps de protection civile et des moyens adaptés ;

Niveau 2: Objectifs spécifiques

Le DCP identifie les objectifs spécifiques suivants:

Secteurs de concentration et hors concentration :

- Développer et diversifier les filières agricoles;
- Intensification agricole et protection de la ressource en eau ;
- Sécurisation foncière et désenclavement rural ;
- Commercialiser les produits agricoles commercialisés aux niveaux local et international ;
- Adhésion des Comores à l'OMC et insertion dans le COMESA ;
- Repositionnement des Comores sur le marché international de la vanille ;
- Renforcer l'efficacité du système de santé publique;
- Sécuriser les approvisionnements en eau potable;

Secteurs transversaux :

- Consolider le système judiciaire ;
- Consolider l'administration des finances ;
- Lutter contre la fraude documentaire et renforcer la sûreté aéroportuaire ;
- Adopter le schéma LMD ;
- Accueillir les jeux des jeunes de l'Océan Indien en 2010.

Niveau 3 : Objectifs intermédiaires

Les objectifs intermédiaires lient les objectifs spécifiques aux objectifs globaux. Au regard de la lecture du DCP, les quatre objectifs intermédiaires suivants ont été identifiés :

Secteurs de concentration et hors concentration :

- Renforcer la sécurité alimentaire;
- Développer des activités génératrices de revenus;
- Améliorer la situation sanitaire et l'accès des populations aux services de base.

Secteurs transversaux :

- Contribuer à construire un Etat de droit et à asseoir la démocratie ;
- Contribuer à la stabilité sociale et à la lutte contre la corruption ;
- Améliorer l'efficacité du budget de l'Etat ;
- Contrôler les flux migratoires et lutter contre l'émigration clandestine ;
- Lutter contre le terrorisme ;
- Contribuer au rapprochement des îles de l'archipel.

Niveau 4: Objectif global

L'impact global est précisé dans le DCP et consiste à contribuer à la réduction de la pauvreté, à la fixation des populations et à l'intégration régionale.

Annexe 6 – Tableau synthétique du processus d’analyse (grille de collecte des données)

Cette annexe présente, par question d’évaluation, les principaux constats sur lesquels se fondent les analyses développées dans le rapport principal (chapitre Réponses aux questions d’évaluation). Elle ne reprend pas les constats développés pour les QE 11,12 et 13 qui sont développés dans le volume 2A Analyses sectorielles détaillées. Elle présente cependant les axes autour desquels la collecte de données a été réalisée pour les analyses sectorielles.

QE 1	Comment les secteurs d'intervention (plus particulièrement les secteurs dits de concentration), la distribution géographique des projets, la nature des instruments de coopération et la programmation des moyens (financiers et humains) ont-ils été défini ?
Constats sur la cohérence entre le DCP et les documents de stratégie de l'UC	
<ul style="list-style-type: none">▪ Un DSRPI (DSRP intérimaire) a été adopté en 2003 et actualisé en juin 2005. Il reflète une stratégie visant à la réduction de la pauvreté et à l'intégration des OMD.▪ Cette stratégie est soutenue par un programme d'investissements publics et un plan d'actions pour la période 2006-2009 qui comporte sept axes :<ol style="list-style-type: none">1. créer les conditions d'un développement économique durable,2. relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs,3. renforcer la gouvernance et la justice,4. améliorer l'état sanitaire de la population,5. promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain,6. promouvoir un environnement sain et durable7. à l'initiative du Président de l'Union, le renforcement de la sécurité et la lutte contre le terrorisme ont été insérés.▪ Les bailleurs de fonds, dont la Banque Mondiale et le FMI, ont fait connaître leur appréciation positive du plan d'actions lors de la conférence en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice le 8 décembre 2005.▪ Le DSRP a été actualisé en 2005 et doté d'un plan d'actions couvrant la période 2006-2009.▪ Le DSCR final, dont l'élaboration a débuté en 2008, couvre la période 2010-2014 et reprend des orientations similaires.▪ Les orientations du DCP sont parfaitement cohérentes avec les principales orientations du DSRP et du DSCR. L'analyse du cadre logique montre en effet que les différents secteurs d'intervention permettent de couvrir l'ensemble des priorités du DSCR.▪ Le choix des secteurs de concentration correspond bien aux priorités affichées dans les documents de stratégie de l'UC. Le plan d'action de la stratégie de l'Union comporte en effet :<ul style="list-style-type: none">- « <i>Axe stratégique 2</i> : Relancer le secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs. L'axe concerne notamment les secteurs suivants : agriculture, pêche, élevage, tourisme, et les autres secteurs privés, incluant le secteur de la microfinance.- « <i>Axe stratégique 4</i> : Améliorer l'état sanitaire de la population. Etaient ciblés : la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé maternelle, la prévention en matière d'IST et VIH/SIDA, et l'amélioration de la gestion du système de santé ».▪ Il faut cependant souligner que le DSCR est plus un catalogue de tout ce qu'il est possible de faire, qu'une définition des principales priorités du pays. Dès lors presque toutes les actions menées peuvent être considérées comme conforme à la stratégie de l'Union.	

Constats sur les critères de choix des secteurs d'intervention

Les interventions réalisées ont été dans la continuité avec celles réalisées avant 2006 :

- Agriculture

Le PREDIVAC s'inscrit dans la continuité de la collaboration du MAEE et de l'AFD en faveur du développement rural aux Comores. Le premier sous-projet «Appui à la diversification des filières et au renforcement du SNAC» vise la poursuite des actions initiées par le Projet d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles des Comores, le PAOPAC (2000-2005), financé par le Ministère français des Affaires étrangères et par le Projet « filière oignon » soutenu par l'AFD (2001-2005). Ces deux projets ont appuyé la création d'une organisation faîtière au niveau national (le SNAC) dès 2000. Il est à noter que le SNAC a également bénéficié d'un projet FSD (Fonds Social de Développement) visant à éviter une rupture d'activité et de trésorerie entre le PAOPAC et le projet oignon et le démarrage du PREDIVAC.

- Eau

Le montage du projet RSEAU a commencé début 2008. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une intervention de l'AFD, le Projet d'Appui à la Gestion de l'Eau aux Comores (PAGEC), d'un concours de 1,5 m€ et mis en œuvre au cours de la période 2004-2009. Le PAGEC a permis d'accompagner la création de structures de gestion de l'eau en milieu rural à Anjouan et Mohéli, reconnues par l'Etat et les bailleurs de fonds. Ces structures sont l'UCEA (Anjouan) et l'UCEM (Mohéli) et ont été créées respectivement en 2002 et 2007.

La mission d'évaluation et de supervision du Département Technique Opérationnel du siège de l'AFD d'octobre 2008 a permis d'identifier les acquis de l'UCEA et de l'UCEM, mais également de relever des facteurs de fragilité qui questionnaient la durabilité de ces structures dans le temps.

Dans le cadre du PAGEC, lors du retrait de la maîtrise d'œuvre assurée par l'ONG Initiative Développement, les UCE présentaient des fragilités et n'étaient pas prêtes à agir seules. Le projet RSEAU avait pour objectif de consolider l'ancrage de l'UCEA et l'UCEM dans le paysage institutionnel du secteur de l'eau potable aux Comores et à les inscrire dans une dynamique durable. Le projet RSEAU visait également à assurer une jonction entre le PAGEC et des projets d'envergure plus importante.

- Secteurs productifs – microfinance. L'AFD intervenait depuis 1993 dans le secteur de la microfinance ; sa participation au capital de la BDC date de 1981¹. On constate par contre que des actions nouvelles prévues par le DCP comme l'appui à l'adhésion à l'OMC n'ont pas été mises en œuvre – et pouvaient d'ailleurs difficilement l'être dans le contexte politique de 2007-2008.

- Cette continuité des interventions résulte :

- des orientations et engagements pris avant la rédaction du DCP, en particulier les engagements sur les OMD, les orientations du DSRP, les engagements pris lors de la Conférence des bailleurs à Maurice. Lors de cette conférence des bailleurs, les projets présentés et les financements proposés étaient d'ailleurs largement

¹ Cf. Fiches projets CKM 3010, CKM 1066 01 V, CKM 1073

ceux déjà en cours;

- de la continuité des orientations de la politique française de développement en faveur de la santé, de l'agriculture, des secteurs productifs ;
- d'une juxtaposition des stratégies du MAEE avec les stratégies de l'AFD, définies par un CIP qui a été établi en juin 2006 avant la signature du DCP qui est intervenue le 26 novembre 2006 ;
- d'un partage des domaines d'intervention avec certains bailleurs. Par exemple, l'importante intervention de l'UE sur l'éducation (enseignement primaire et secondaire) permettait à la coopération française de se positionner sur l'enseignement supérieur au niveau de ses actions.

Constats sur les instruments de coopération et la programmation

- Continuité des instruments de coopération utilisés. La panoplie des outils d'intervention utilisée par le MAEE ou l'AFD n'a pas été modifiée avec la mise en œuvre du DCP.
- Le DCP n'a pas constitué un instrument d'innovation suite à une réflexion globale. De nouveaux outils n'ont pas été créés.
- Une programmation financière sur cinq ans aurait été peu réaliste étant donné la situation de crise qui prévalait dans le pays.
- Pour les ministères comoriens rencontrés, l'annexe financière du DCP représentait un engagement sur des sommes disponibles. Pour la Coopération française les montants affichés concernaient des possibilités de réalisation en fonction de l'avancement des projets.
- La disponibilité des crédits était déterminée sur une base annuelle, sans cohérence avec les enveloppes indicatives du DCP.
- Aucun suivi de cette programmation n'était prévu. Il existait bien sûr un suivi au niveau des projets, mais pas de suivi du cadre global que constituait le DCP. L'absence de programmation des moyens financiers et de suivi de cette programmation n'était pas en correspondance avec l'ambition du DCP.
- Le DCP était un programme ambitieux qui représentait d'importants moyens financiers appuyés par de l'assistance technique.

QE 2

Le contexte politique intérieur de l'Union des Comores sur la période considérée, et notamment les évènements de 2007, a-t-il eu une influence sur la définition et la mise en œuvre du DCP ? Les orientations du DCP, et notamment le choix des secteurs de concentration, étaient-elles pertinentes au regard de ce contexte particulier ?

Constats sur la prise en compte par le DCP du contexte politique intérieur de l'UC

- DSCR p. 11 : « Depuis leur accession à l'indépendance, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socioéconomique et la mise en place d'un cadre politico – institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population ».
- DSCR p. 12 : « Cette architecture institutionnelle complexe a entraîné des conflits de compétences multiples et récurrents entre les pouvoirs exécutifs des îles et celui de l'Union... Ces conflits ont pris une tournure gravissime en 2007.... à la suite de l'élection ratée du chef de l'exécutif de Ndzuwani... Il faudra attendre pratiquement une année et une intervention de l'armée comorienne appuyée par des forces de l'Union Africaine sur l'île de Ndzuwani pour que les trois îles soient à nouveau réunifiées ».
- Le DCP s'inscrivait dans la ligne de la conférence de Maurice de 2005, qui marquait un retour de l'union des Comores dans la communauté internationale.
- En raison du contexte politique, le dialogue politique entre la France et l'Union des Comores l'a emporté sur le dialogue technique.
- Le GTHN et sa feuille de route s'est « substitué » au DCP et a ajusté les priorités.
- La réunion du GTHN de juin 2008 à Paris a été suivie d'une réunion sur le DCP. Cette réunion a constaté le « retard dans la mise en œuvre du DCP », et il a été convenu « de la mise en place d'un mécanisme de suivi formel du DCP sur place ».
- Les secteurs de la justice et de l'Etat de droit ont été laissés de côté en raison du contexte politique.
- Pour obtenir des résultats, l'AFD a été conduite à privilégier des actions locales aux dépens de discussions sur des politiques sectorielles avec une administration peu motivée : cas par exemple de la microfinance.
- Faute de pouvoir accéder à Anjouan, le Programme de codéveloppement a été au départ orienté vers la Grande Comore, d'où est d'ailleurs originaire la majorité de la diaspora (Cf. « La coopération décentralisée et le codéveloppement »).
- Une demande d'accession à l'OMC a bien été formulée le 22 février 2007, mais les travaux du groupe de travail n'ont pas progressés.
- En raison de la faiblesse de l'interface des administrations comoriennes due notamment à la crise, l'assistance technique a été conduite à davantage de substitution (Ex. au Ministère des Finances).
- Dans le cas d'une crise comme celle de 2007, les possibilités pratiques de mise en œuvre déterminent plus les actions que les orientations stratégiques de base. Les instruments et les actions déterminent alors la stratégie et non l'inverse.
- Des actions menées au moyen du FSD ou du PCUC ont parfois permis des interventions dans des secteurs où les projets avançaient peu.
- Une lacune importante du DCP est l'absence d'une analyse des risques qui aurait dû

accompagner sa signature pour un pays en sortie de crise.

Constats sur le maintien des secteurs de concentration dans le contexte des évènements de 2007

- Le choix des secteurs de concentration correspondait aux besoins du pays et à ses orientations ainsi qu'aux objectifs de coopération de la France (réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté, promotion des biens publics mondiaux, croissance économique,...).
- Lors de la réunion franco-comorienne de juin 2008 à Paris sur le DCP, il a été « convenu de maintenir les secteurs de concentration du DCP selon les orientations suivantes » :
 - agriculture : mission de l'AFD sur un programme à décaissement rapide et l'amélioration des conditions d'exportation des produits agricoles ;
 - eau : mise en place du schéma directeur ;
 - santé : examen par l'AFD de la faisabilité « de la demande politique de construction d'une maternité à Anjouan (conditions financières et techniques) en collaboration avec les autres bailleurs de fonds ».
 - rien n'était envisagé pour le secteur productif/micro-finance.
- Ce choix des secteurs de concentration n'avait pas de raison d'être modifié en raison du contexte politique et ne l'a pas été.

QE 3	Dans quelle mesure le DCP, dans les phases de conception, d'exécution et de suivi, a intégré les stratégies de l'ensemble des acteurs français de l'aide publique au développement, notamment celles développées depuis Mayotte et la Réunion (services déconcentrés et collectivités territoriales) ? Quelle a été la place des initiatives privées (ONG, diaspora, société civile, etc.), et des initiatives publiques (coopération décentralisée, etc.) à ces trois phases ? Quelle est la perception par les différentes parties prenantes françaises de la préparation et de la mise en œuvre du DCP ?
Constats généraux	
<ul style="list-style-type: none">▪ Le DCP regroupe l'ensemble des acteurs français. Les principaux acteurs sont le MAEE, l'AFD, le MINEFI, le Ministère de l'Intérieur et la Coopération régionale. Ces acteurs s'inscrivent dans le DCP▪ Cependant parmi ces acteurs, seuls le MAEE et l'AFD, reconnaissent le DCP comme cadre de leur action et s'y inscrivent pleinement. Le DCP est explicite sur les stratégies de ces deux acteurs et sur l'articulation et la cohérence de leurs interventions (répartition des compétences).▪ La dimension régionale est également appréhendée mais la complémentarité opérationnelle ne semble effective que principalement dans le secteur de la santé.▪ Pour l'AFD, qui est financièrement l'acteur le plus important, et qui, pour les Comoriens représente avec l'Ambassade/SCAC la Coopération française, cette reconnaissance des orientations du DCP comme base du Cadre d'Intervention Prioritaire, CIP, est un progrès important de la cohérence de l'action française apportée par le DCP.▪ Le DCP avait aussi vocation à assurer une cohérence avec les interventions de la société civile, des collectivités locales et régionales, de la diaspora, etc. Cet aspect est évoqué mais était marginal au moment de la formulation du DCP.▪ Le cadre stratégique de Mayotte avec les Comores élaboré en 2006 fait référence au DCP mais dans sa mise en œuvre les orientations du GTHN se sont imposées.	
Association de l'ensemble des différentes parties prenantes françaises à la conception et à la mise en œuvre du DCP	
<ul style="list-style-type: none">▪ Le DCP est plus considéré par les différentes parties françaises comme un outil du MAEE que comme un outil commun.▪ La préparation du DCP est considérée comme faite en commun par le MAEE et les administrations comoriennes plus qu'avec les autres acteurs français.▪ Parler de « mise en œuvre » du DCP est un peu théorique car le DCP n'est pas un projet mais un cadre d'action. Les acteurs qui mettent en œuvre les interventions et projets se réfèrent à leur document de projet, non au DCP.▪ Cependant l'outil a le mérite d'exister. Durant la mise en œuvre, des synergies entre les différents acteurs sont visibles et des cofinancements effectifs. Cette recherche de complémentarité et de cofinancements se traduit au cas par cas.	

Intégration cohérente dans le DCP des stratégies des acteurs français autres que le MAEE (y compris stratégies développées depuis Mayotte et la Réunion et initiatives privées et coopération décentralisée)

- Il existe un cadre stratégique du FCR de Mayotte pour la période 2006-2010 concernant la coopération avec les Comores, il s'appuie sur le diagnostic et les priorités d'action formalisées dans le DCP France-Union des Comores.
- La stratégie développée par Mayotte a, par la suite, été déterminée par les travaux du GTHN (sous groupe coopération régionale) qui a arrêté les 6 axes de concentration de la coopération régionale : Justice, Sécurité Civile, Santé, Education, Culture, Jeunesse. Les projets doivent présenter un intérêt réciproque pour Mayotte et les autres îles des Comores pour lesquelles ils doivent, sur la base de critères définis, constituer des actions structurantes. Ils nécessitent un cofinancement.
- Les actions de la coopération régionale étaient prévues comme venant renforcer certains secteurs. Les secteurs retenus recouvrent les secteurs du DCP mais pas avec les mêmes priorités. La coopération régionale se focalise sur les secteurs transversaux en dehors de la santé où la coopération régionale est un axe fort de l'appui de la France à ce secteur.
- La coopération régionale Réunion avec les Comores ne répond pas à un document cadre de partenariat signé avec les Comores et ne fait pas référence au DCP. Elle répond à des demandes ponctuelles instruites par des porteurs de projet réunionnais dans des domaines où des contacts personnels ont été pris et ont permis de développer des partenariats (notamment dans la santé et l'éducation).
- Dans sa conception, le DCP a surtout cherché à intégrer la coopération régionale avec La Réunion et Mayotte, même si la cohérence avec « la coopération décentralisée conduite par d'autres collectivités territoriales » est évoquée. Par contre, le projet de codéveloppement qui faisait l'objet d'un FSP est intégré, y compris dans la programmation financière.
- Au niveau de l'exécution, il faut souligner que ni les collectivités décentralisées ni les associations de la diaspora n'ont vocation à recevoir leur feuille de route du MAEE. L'intérêt commun – pour les collectivités locales d'être informées localement et pour le SCAC de connaître les interventions de ces collectivités – fait cependant que la collaboration est fréquente, mais pas toujours simple car les positions des collectivités territoriales peuvent différer des positions officielles de la France. Dans le cas du FSD et du projet de codéveloppement, il y a un financement public qui requiert un accord des autorités françaises, et ces formules permettent généralement une bonne coordination des acteurs.
- Au niveau du suivi, en l'absence de mécanismes de suivi du DCP, le suivi global de la coopération décentralisée dans le cadre du DCP n'est pas réalisé. Il existe cependant un suivi précis au niveau des projets FSD et codéveloppement et un suivi global de la coopération décentralisée au niveau central du MAEE.

CJ 3.3 Renforcement de la pertinence de la stratégie globale

- Il y a eu une volonté de présenter la stratégie globale de la France en présentant les principales interventions des acteurs français et en soulignant les interrelations.
- Une fois le document adopté, il y a eu peu d'occasion d'assurer un suivi du DCP en tant que stratégie globale de la France.
- Le suivi sur le terrain s'est focalisé sur le suivi de la gestion du projet ; il n'y a pas

eu de dialogue sur les axes de mise en oeuvre du DCP et sur leur articulation

- Le renforcement de la pertinence de la stratégie globale est variable d'un secteur à l'autre. Dans certains secteurs comme la santé, il y a eu une mobilisation de tous les acteurs (MAEE via un dispositif d'AT, AFD, FCR etc.) sans finalement une coordination globale et un pilotage des acteurs français mais également par l'administration. La multiplication des interlocuteurs et des canaux de transmission des informations a finalement entraîné un cloisonnement au lieu d'appuyer une stratégie globale de réforme dans le secteur.
- Dans la mesure où il n'y a pas eu de dispositif de suivi continu de mise en œuvre du DCP, il était difficile de maintenir le côté fédérateur de l'outil et d'avoir un dialogue sectoriel structurant. Lors des rencontres franco-comoriennes de 2008, une des recommandations portait d'ailleurs sur la nécessité de mettre en place d'un mécanisme de suivi formel du DCP sur place à Moroni, recommandations restées sans suite.
- Finalement la mise en place dans la santé des rencontres annuelles France Comores est une occasion unique de regrouper ces différents acteurs.

QE 4

Le DCP était-il logique dans sa construction et était-il exhaustif ?

Constats sur l'exhaustivité du DCP et l'articulation des stratégies des acteurs de l'aide publique française

- Les DCP se voulaient un instrument de rénovation de l'aide française L'un des défis soulignés dans « Les Notes du Jeudi » réside dans l'exigence d'exhaustivité du DCP qui requiert un effort de synthèse pour (i) refléter les activités des différents acteurs publics de l'aide au développement, (ii) coordonner tous les instruments de l'aide publique française et assurer un bon phasage des instruments, et (iii) prendre en compte l'action des acteurs privés (entreprises, OSI). (cf DGCID - Direction des politiques du développement, Les notes du Jeudi, n°51 du 23 février 2006).
- Ce souci d'exhaustivité est explicitement reflété dans le DCP UC-France qui se veut un document qui « concerne l'ensemble des moyens mobilisés par la coopération bilatérale franco-comorienne » (Cf. p. 3 DCP).
- Le DCP comprend des références aux projets en cours ou à venir des différents acteurs français ou aux collaborations potentielles envisagées entre acteurs. Les acteurs concernés sont en particulier le SCAC, l'AFD, la DGTPE du MINEFI, la coopération régionale (La Réunion et Mayotte), la coopération décentralisée, les ONG internationales. Pour certains acteurs, il s'agit d'une simple mention (DGTPE du MINEFI, coopération décentralisée), alors que d'autres reviennent à de nombreuses reprises dans le document (AFD et coopération régionale).
- L'annexe financière du DCP traduit un effort de synthèse de la programmation indicative des actions d'un nombre clé d'acteurs de la coopération française. Elle présente les actions –en exécution et à identifier- du MAEE et de l'AFD, certaines actions de coopération régionale (Réunion, Mayotte), et la DG du Trésor avec les ABG pour 2006 et 2007.
- Les entretiens auprès des différents acteurs de la coopération française montrent que le DCP représente un signal politique fort en ce sens qu'il donne un message d'unicité de l'action française. Il est un document interministériel et est le reflet d'un cadre de référence commun pour l'ensemble des acteurs français, qui jusque là n'existait pas.
- Cependant, l'analyse documentaire détaillée du DCP montre des faiblesses quant à l'exhaustivité du DCP. En particulier, pour l'ensemble des secteurs, le DCP ne présente pas ou pas suffisamment dans le détail les aspects suivants :
 - Analyse du secteur avec, en particulier, une présentation des enjeux du secteur et des politiques sectorielles
 - Bilan de l'expérience passée des interventions de la coopération française
 - Présentation de la stratégie des différents acteurs français
 - Présentation des projets en cours et envisagés dans la période du DCP
 - Présentation de l'articulation de la stratégie des acteurs, en cours et à venir dans le cadre du DCP (en particulier synergies et complémentarités existantes et à créer entre les différents acteurs)
 - Coordination des différents instruments de l'aide française et leur phasage

Par secteur, le DCP mentionne, sans donner de détails, les points suivants :

Secteurs de concentration :

Santé :

- Mention des 5 AT en poste
- Mention des partenariats existants avec la Réunion, Mayotte et les Comores
- Mention des aspects liés à la réforme du secteur de la santé
- Mention de la volonté d'inclure les structures régionales et les ONG internationales
- Mention des thèmes autour desquels le programme de renforcement du secteur de la santé de l'AFD s'articulera.

Agriculture :

- Mention des enjeux du secteur et des aspects de politique sectorielle
- Mention de la stratégie française autour de 6 axes
- Mention du PREDIVAC, en cofinancement avec la région Réunion

Développement du secteur productif :

- Mention de l'examen d'une intervention en faveur de la BDC
- Mention de la possibilité d'instruire un programme de renforcement des capacités commerciales

Secteur hors concentration :

Eau :

- Mention du FSP « Programme de Développement Local aux Comores » qui s'achevait en 2005
- Mention du rôle que pourrait jouer la coopération régionale (Université de la Réunion)

Secteurs transversaux :

Gouvernance et état de droit :

Nouvelles institutions :

- Mention des différentes ressources et activités pour le renforcement de la Cour constitutionnelle
- Mention des différentes ressources et activités pour le renforcement de l'institution parlementaire

Justice :

- Mention des différentes ressources et activités en vue de contribuer à la réorganisation de l'institution judiciaire
- Mention que la coopération française privilégiera les partenariats avec les institutions judiciaires de la Réunion et de Mayotte

Sécurité intérieure :

- Mention des faiblesses de ce secteur aux Comores

- Mention des axes autour desquels la coopération française souhaite articuler son action

Protection civile :

- Mention des contraintes (risques d'éruption volcanique)
- Mention d'agir dans la continuité du FSP sécurité civile mis en œuvre par la COI
- Mention des actions envisagées dans le cadre de la coopération régionale

Finances publiques :

- Mention du contexte : programme de surveillance du FMI, réformes en cours avec le soutien de la BM
- Mention des ressources et activités envisagées pour améliorer l'efficacité du budget de l'Etat

Enseignement supérieur et recherche :

- Mention de l'appui à l'Université des Comores (dès 2004)
- Mention des activités envisagées, en particulier par le biais de partenariats avec des établissements de la Réunion
- Mention que les interventions de la France viendront en complémentarité du projet PASEC de l'UE

Echanges sportifs inter-îles :

- Mention des activités envisagées
- Mention du concours apporté par la France pour l'accueil de la première édition du Tournoi de la Concorde

De même, les entretiens menés auprès des acteurs de la coopération française ont mis en avant les limites du DCP quant à son exhaustivité :

- Les entretiens ont mis en lumière les limites du DCP quant à la traduction des stratégies/relations avec la société civile et les entreprises.
- Les entretiens montrent que le DCP devait présenter une déclinaison locale de la stratégie française au niveau des contributions multilatérales mais qu'il y a eu un manquement dans les faits.
- Les entretiens révèlent également que le DCP n'est pas l'instrument unique de programmation et que même s'il constitue un cadre de référence, il reste avant tout un outil MAEE.
- Les entretiens ont montré que le CIP est la feuille de route de l'AFD même si le DCP constitue un cadre de référence pour les opérations de l'AFD. Le choix de la stratégie de l'AFD et des secteurs de concentration retenus dans le CIP s'inscrit dans les orientations de l'aide française définies dans le DCP (Cf. p.5 CIP 2007-2009). Les descriptions des secteurs OMD de concentration dans le CIP de l'AFD et dans le DCP présentent d'ailleurs de grandes similitudes.
- Les entretiens ont montré que le Ministère des Finances (DG Trésor) et le Ministère de l'Intérieur inscrivent leur action dans le cadre du DCP même si leur action s'inscrit par ailleurs dans un cadre plus large.

- L'action du MINEFI s'inscrit dans un contexte plus large compte tenu des missions à travers ses relations avec les IFIs, la BAfD, l'UE, le Club de Paris, et les réunions biennuelles de la zone franc. La stratégie du Trésor vise avant tout à s'assurer que les Comores s'inscrivent durablement dans la communauté internationale. Le DCP reste un document secondaire en ce sens qu'il ne peut exister que si les Comores maintiennent leur relation avec la communauté internationale.

Constats sur la cohérence du cadre logique

L'analyse documentaire du DCP montre que :

- Les descriptions de la stratégie de la coopération française sont inégales en fonction des secteurs : par exemple un certain nombre de détails sont donnés sur les principaux axes d'intervention pour le secteur de l'agriculture, tandis que les descriptions pour l'eau et le secteur productif sont très sommaires. La présentation de chacun des secteurs/sous-secteurs n'a pas été faite selon une structure commune qui aurait donné une base logique plus solide au document.
- Pour l'ensemble des secteurs, le DCP met souvent sur le même plan les ressources/moyens, activités, objectifs opérationnels, objectifs spécifiques et objectifs intermédiaires. Il ne permet pas d'identifier de façon immédiate quels sont les différents objectifs poursuivis pour chacun des secteurs, et quelles sont les ressources et activités prévues pour atteindre ces objectifs.

L'annexe 4 présente une reconstruction du cadre logique du DCP.

- L'analyse des différents diagrammes sectoriels montre que le DCP présente d'importantes faiblesses logiques dans sa construction :
 - pour certains secteurs (agriculture, santé, nouvelles institutions, et finances publiques), le cadre logique est relativement détaillé et cohérent, même s'il présente certaines lacunes en termes de liens de causes à effets,
 - pour d'autres (eau, justice, sécurité intérieure, protection civile, enseignement supérieur et recherche, et échanges sportifs inter-îles), le cadre logique présente de nombreux défauts de construction logique :
 - les liens logiques entre les ressources et activités et les divers objectifs ne sont en général pas clairement explicités ;
 - les cadres logiques présentent très nombreux vides dans la succession des activités aux différents objectifs (des ressources, des activités ou des objectifs ne sont pas identifiés).

Détail par secteur :

Secteurs de concentration :

Secteur santé :

- Le cadre logique est relativement bien détaillé. Cependant, certaines activités mènent directement à l'objectif intermédiaire, sans précision de l'objectif opérationnel ni de l'objectif spécifique.

Secteur agriculture :

- Le cadre logique est relativement bien détaillé.
- Cependant, plusieurs objectifs opérationnels n'ont pas été clairement identifiés, les activités menant donc directement aux objectifs spécifiques. De même certains

objectifs spécifiques n'ont pas été définis ;

Secteur développement du secteur productif :

- Le détail donné par le cadre logique est peu précis. Plusieurs activités, objectifs opérationnels et spécifiques n'ont pas été définis.

Secteur hors concentration

Secteur eau :

- Le cadre logique présente de nombreux vides : seul l'objectif spécifique est défini ; les moyens, activités et objectifs opérationnels envisagés ne sont pas précisés.

Secteurs transversaux

Secteur Gouvernance et Etat de droit :

- Nouvelles institutions : le cadre logique est en général assez détaillé. Cependant, l'objectif spécifique n'est pas défini. Certaines activités ne sont pas définies.
- Justice :
 - le cadre logique présente des vides : plusieurs activités et objectifs opérationnels ne sont pas définis.
 - L'enchaînement logique des ressources/moyens à la succession des objectifs n'est pas explicitement décrit.
 - Les liens logiques entre les ressources/moyens et activités sont peu explicités.
- Finances publiques : le cadre logique est relativement bien détaillé.
- Sécurité intérieure :
 - le cadre logique présente de nombreux vides : plusieurs moyens, activités, objectifs opérationnels et objectifs spécifiques ne sont pas définis.
 - L'enchaînement logique des activités à la succession des objectifs n'est pas explicité clairement dans le DCP.
 - La façon dont l'aide française entend contribuer à l'objectif intermédiaire ne ressort pas clairement du cadre logique.
- Protection civile : le cadre logique présente de nombreux vides :
 - en général, les objectifs opérationnels, spécifiques et intermédiaires ne sont pas identifiés
 - plusieurs moyens et activités ne sont pas identifiés

Secteur enseignement supérieur et recherche :

- Le cadre logique présente de nombreux vides :
 - certains moyens et activités sont définis mais sans mener à des objectifs opérationnels/spécifiques ou intermédiaires définis.
 - Un objectif spécifique est défini, mais aucune ressource, ni activités, ni objectif opérationnel ne lui sont associés.

Secteur échanges sportifs inter-îles :

- Le cadre logique présente de nombreux vides : les moyens et les objectifs opérationnels ne sont pas identifiés.

Facteurs explicatifs :

- Les entretiens menés avec les acteurs de la coopération française montrent que

le DCP cherchait surtout à proposer un cadre stratégique commun pour les différents acteurs français, à fixer les grands secteurs, et à indiquer les moyens prévisionnels en annexe, mais qu'il n'y avait pas de volonté de préciser dans le détail l'ensemble des activités à mener et des objectifs poursuivis.

- Par ailleurs, l'annexe financière précise que plusieurs projets (6 hors ABG Trésor) étaient à identifier. Il n'était donc pas possible de donner, pour ces projets, des détails sur les activités envisagées ainsi que sur leurs résultats directs escomptés.
- Les constats sur l'exhaustivité du DCP montrent également que le DCP ne présente pas dans le détail ni le bilan des expériences passées de la coopération française, ni une analyse sectorielle identifiant les contraintes et les points d'entrée possibles d'action pour la coopération française, ni les projets de la coopération française en cours, ni les objectifs poursuivis par chacun des acteurs. A partir de ces constats, le cadre logique peut difficilement être complet et cohérent. Ce travail d'analyse était ceci dit rendu complexe du fait du manque de maturité des politiques sectorielles aux Comores et de la faible appropriation par la partie comorienne.

QE 5	Dans quelle mesure la dimension régionale a-t-elle été prise en compte dans le DCP et intégrée dans la réalisation des différents projets de coopération ?
Constats généraux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La dimension régionale était prise en compte dans le DCP, il est explicitement dit « <i>la stratégie de coopération est cohérente avec les projets développés au plan régional avec Mayotte et la Réunion ... des cofinancements seront recherchés dans le cadre des Fonds de Coopération Régionaux</i> ». ▪ La dimension régionale est soulignée dans le secteur de la santé. Les partenariats existants régionaux sont présentés dans le document et il était prévu que le programme d'appui au secteur de la santé implique l'Agence Régionale Hospitalière. ▪ Dans le secteur de l'agriculture et productif, la commercialisation des produits agricoles au niveau régional et la création des conditions de développement des exportations sur Mayotte (contrôle phytosanitaire, et réseau commercial) sont des axes de la stratégie de la coopération française ▪ Dans les secteurs transversaux, Nouvelles institutions et Justice, la coopération avec la Réunion et Mayotte sera recherchée via la mobilisation des expertises et des réseaux universitaires notamment dans la région ; des partenariats avec des institutions judiciaires. En matière de protection civile, les actions se situent dans le cadre de la coopération avec la COI. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, et de l'Université, des partenariats avec des établissements de la Réunion étaient prévus. Enfin, les échanges sportifs inter-îles intégraient naturellement la composante régionale avec la participation d'équipes mahoraises et le soutien aux compétitions régionales de l'Océan Indien. ▪ Dans la mise en œuvre des secteurs de concentration du DCP, la dimension régionale a été particulièrement valorisée pour la santé avec la mobilisation des FCR et de partenariats hospitaliers. Ces interventions sont complémentaires de la principale intervention le PASCO et particulièrement importantes dans ce secteur. ▪ Pour les secteurs transversaux, la coopération régionale est intervenue par des actions spécifiques, en complément de certains projets (FSD par exemple) ou pour des aspects non couverts par ailleurs, mais au cas par cas. 	
Constats sur l'articulation cohérente du DCP avec les autres îles et pays de l'Océan Indien	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le DCP prend en compte l'objectif de développer la coopération entre les îles de l'Océan indien, afin : <ul style="list-style-type: none"> - d'atténuer l'écart de développement entre Mayotte et les autres îles de l'archipel ; cet objectif est repris dans le Cadre d'Intervention Prioritaire, CIP, de l'AFD. - de contribuer à l'intégration régionale en s'appuyant sur les Fonds de Coopération Régionaux de Mayotte et de la Réunion, sur les projets de coopération décentralisée des collectivités locales françaises ainsi que sur les projets de la Commission de l'Océan Indien. ▪ Le document cadre de la coopération régionale de Mayotte avec les Comores élaboré en 2006 se réfère au DCP : « Le FCR peut utilement s'appuyer sur le diagnostic et les priorités d'action issus des travaux préparatoires à la commission mixte franco-comorienne d'avril 2005 formalisés dans le <i>Document cadre de partenariat entre l'Union des Comores et la France pour la période 2006-2010</i> ». ▪ Le FCR Mayotte-Comores 2006-2010 prévoyait d'appuyer : axe n°1 la formation technique et professionnelle ; axe n°2 : la santé, cet axe était complémentaire de l'action de l'AFD, et axe n°3 : l'appui au secteur productif. Si le secteur des échanges sportifs n'était pas prioritaire en termes de développement, il gardait son importance 	

dans la perspective de la participation des Mahorais aux jeux des îles et aux jeux des jeunes de l'océan indien.

- Par la suite avec la crise de 2007, au sein du GTHN, la coopération régionale fait l'objet de discussions spécifiques et il est décidé de concentrer la coopération autour de 6 thèmes prioritaires : Justice, Sécurité Civile, Santé, Education, Culture et Audiovisuel, Jeunesse et Sports

Constats sur la coopération régionale effective avec Mayotte et les régions voisines (volonté politique, projets communs)

En marge des travaux du GTHN, un sous groupe « Coopération régionale » a été créé et a identifié des actions conjointes prioritaires réparties selon 5 axes stratégiques : Jeunesse, sports et culture ; Education, Recherche, Formation ; Economie Finances ; Agriculture et Santé. D'autres thèmes étaient également discutés (eau, environnement, état civil, cadastre, etc.). Une matrice sectorielle a été élaborée pour définir les priorités à venir et les actions proposées.

Malgré la suspension des travaux du GTHN et de facto du sous-groupe « coopération régionale », la coopération technique avec Mayotte s'est maintenue sur la période et s'est donc développée autour de ces axes. Les résultats sont variables et dépendent essentiellement des porteurs de projets Mahorais et des appuis existants par ailleurs (France ou autres PFT) aux Comores.

- Une coopération portant sur le développement de la sécurité civile aux Comores a été mise en place (exercice incendie) ; avec l'appui de l'Ambassade de France aux Comores (Attaché de sécurité intérieure).
- Dans le secteur de la santé, les actions inscrites au FCR visent à assurer le partage et le transfert de compétences envers les professionnels médicaux et paramédicaux des îles voisines. Il s'agit de garantir un meilleur équilibre de l'offre de soin entre les îles de l'Union des Comores et Mayotte tout en favorisant une prise en charge de proximité. La coopération dans ce domaine bénéficie d'une part, de la continuité des actions déjà engagées sur l'île d'Anjouan et d'autre part, d'une généralisation des appuis sur la période du DCP et d'une formalisation des interventions : mise en place d'une Cellule de veille épidémiologique dans le cadre de la plateforme de veille sanitaire de l'Agence de santé de l'Océan Indien avec l'appui des programmes de la COI (réseau de surveillance des maladies endémiques et d'investigation épidémiologique) ; des conventions ont été signées avec le centre hospitalier de Mayotte (et la pharmacie) ; cette coopération sanitaire se traduit par des évacuations sanitaires (mise en place de SAS sanitaire Moroni ; celui d'Anjouan est en cours).
- Dans le secteur Education /formation professionnelle, le projet « chantier-école : construction d'un internat » sur l'île d'Anjouan a subi des difficultés de mise en œuvre (ce projet bénéficie d'un cofinancement MAEE).
- Dans le secteur de la culture, il y a eu des partenariats avec le CNFPT, centre de formation des collectivités territoriales françaises, avec la formation des bibliothécaires aux Comores.
- Dans le secteur de la jeunesse, des actions ont été cofinancées (FCR et MAEE), financement de structures sportives mais le tournoi de la Concorde n'a pas eu lieu.
- Dans la coopération économique et agricole, les résultats sont mitigés (Forum économique à Mayotte ; Partenariat avec lycée agricole de Mayotte). La Coopérative des Agriculteurs de Mayotte a monté un projet de coopération régionale, en collaboration avec le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC) courant 2010.

QE 6	Quelles est la lisibilité et la visibilité du DCP auprès des partenaires comoriens et des partenaires techniques et financiers présents dans le pays ?
Constats généraux	
<ul style="list-style-type: none">▪ Même si les administrations comoriennes ne connaissent pas l'outil DCP, elles connaissent bien les interventions françaises.▪ Les partenaires classiques connaissent le DCP et en tiennent compte dans la programmation de leurs activités.▪ Les partenaires non classiques n'ont pas beaucoup de connaissance du DCP.	
Constats sur la connaissance et la compréhension du DCP par les partenaires comoriens	
<ul style="list-style-type: none">▪ En général, les administrations comoriennes ne connaissent pas le DCP en tant qu'outil. Seules les administrations directement concernées par son élaboration (MIREX et CGP) connaissent son contenu.▪ Toutes les administrations connaissent par contre bien les projets financés par la France à travers ses différents opérateurs. on peut citer, à titre d'exemple, de nombreuses actions qui sont particulièrement connues dans les axes suivants:<ul style="list-style-type: none">La coopération culturelle, éducative, l'enseignement supérieur et le français:<ul style="list-style-type: none">▪ promotion du français et renforcement de la diversité culturelle : soutien au réseau des alliances franco-comoriennes au travers de subventions, soutien aux médias, fonds d'action artistique et culturelle (bourse d'étude...);▪ formation des élites nationales et développement de la recherche: soutien à l'université des Comores (UDC) créée en 2003 ;▪ programme de bourses étudiantes ;▪ mobilisation de la diaspora scientifique à travers le co-développement au profit de l'UDC▪ appui au Centre National de Documentation et Recherche Scientifique.La gouvernance financière et économique et l'appui aux institutions:<ul style="list-style-type: none">▪ Le renforcement de l'état de droit et de la gouvernance s'est traduit par la mise à disposition d'un Conseiller du Ministre au Ministère des Finances pour aider à construire la politique financière et budgétaire du pays, et notamment accompagner les Comores dans son programme de stabilisation et de réformes avec le FMI ;▪ Cet appui est complété par une expertise fournie à la Banque Centrale des Comores afin d'appuyer cette dernière dans l'organisation de ses missions et renforcer ses liens fonctionnels tant avec l'Etat qu'avec les établissements bancaires et financiers de l'Union des Comores ;▪ Le programme de bourses de stage à l'ENA et dans les écoles financières ;▪ Quelques actions ponctuelles ont été menées dans les domaines de la gouvernance locale, de la décentralisation et de l'Etat de droit/justice ainsi que des droits de l'homme. ;▪ La coopération dans les domaines de la Police de l'Air et des Frontières, de la sécurité civile et de la police judiciaire.Le secteur de la santé :<ul style="list-style-type: none">▪ Assistance technique au cabinet du ministre de la santé (affectation d'un assistant technique français comme conseiller du ministre de la santé) et dans les centres hospitaliers (affectation des médecins spécialistes)▪ Le projet PASCO (Programme d'Appui au Secteur de La Santé des Comores) qui appuie aussi bien la réforme institutionnelle du ministère de la santé que la	

construction des infrastructures essentielles.

- La coopération régionale avec Mayotte et la Réunion est mise en œuvre à travers le Fonds de coopération régionale (FCR) disponible à Mayotte et à la Réunion. Ce fonds a apporté, entre autres, un soutien matériel, institutionnel et aux capacités humaines aux centres hospitaliers de Hombo et El Maarouf. Il a également contribué aux initiatives locales, aux interventions d'ONG internationales et aussi à des projets multilatéraux de lutte contre le paludisme, le SIDA, les IST et les maladies transmissibles.

Développement du secteur productif. L'AFD a intervenu en cofinancement avec la BEI en faveur du redressement de la Banque de Développement des Comores (BDC). L'AFD est actionnaire. En concertation avec la DGTPÉ, elle a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités commerciales.

L'appui à la société civile. Des actions ont été réalisées en appui de la société civile avec la mise en œuvre de deux projets au travers du Fonds Social de Développement (FSD) et du programme de co-développement, le PCUC, repris par le Ministère de l'Intérieur.

Constats sur la connaissance et la compréhension du DCP par les PTF

- Un forum des partenaires au développement présents aux Comores se réunit lors d'un passage à Moroni d'un partenaire, la France saisit l'occasion pour présenter l'évolution de la mise en œuvre du DCP.
- Le représentant résident du PNUD, coordinateur de la recherche des financements extérieurs, rencontre régulièrement l'Ambassadeur de France. Ils parlent des projets financés par la France. Le PNUD a une bonne connaissance des projets financés par la France, mais ne connaît pas l'outil DCP.
- L'UE connaît l'outil DCP et les projets. D'ailleurs, la France est activement partie prenante des actions de l'UE aux Comores.
- Les PTF non classiques (Chine et pays arabo-musulmans) ne s'intéressent pas suffisamment aux activités de la France, et même des autres bailleurs.

Constats sur la complémentarité du DCP avec les stratégies des autres PTF

- Le DCP tient compte seulement des différentes activités financées par les PTF classiques (UE, IBW,..); L'annexe 2 du DCP « Articulation des interventions de la France avec celles des autres bailleurs de fonds (2006-2010) » donnait une répartition des interventions des partenaires selon les 7 axes prioritaires du DSRP
- Dans le DCP, une cohérence d'ensemble des acteurs français était recherchée mais également une cohérence du dispositif de coopération multilatérale, en particulier avec l'Union Européenne à travers le FED, auquel la France contribue.
- Une division du travail était encouragée. La France et la Banque Mondiale s'étant engagées dans le secteur de la santé, l'intervention de la Commission européenne s'est focalisée dans les autres secteurs clefs.
- Une recherche de complémentarité et de co-financement étaient encouragées notamment dans le secteur de l'éducation avec des échanges réguliers avec le SCAC, le conseiller technique français du Ministre de l'Education sur les questions éducation et avec l'AFD sur les actions liées à la décentralisation.

Constats sur l'appropriation par les autorités comoriennes des projets mis en œuvre

- Les projets sont souvent proposés par la partie française. C'est le cas particulièrement au ministère de la santé
- Il n'y a pas toujours appropriation par la partie comorienne.

QE 7	Dans quelle mesure les modalités du dialogue de politique et le dialogue technique entre la France et l'Union des Comores dans la préparation, l'exécution et le suivi du DCP ont-elles permis une mise en œuvre efficiente de l'aide française ?
Constats généraux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les modalités du dialogue ont été globalement peu développées dans le DCP (ces modalités ne sont pas décrites dans le document). Lors de la préparation du DCP, des échanges sur le document entre le MAEE et le MIREX ont eu lieu, mais il a manqué un dialogue technique pour impliquer les ministères sectoriels concernés. ▪ Sur la période, il est difficile de retrouver des temps forts d'un dialogue, en partie en raison de la crise institutionnelle de 2007, puis de la structuration du dialogue avec la France autour du GTHN. Ce dialogue était, en raison des événements, politique, et portait peu sur la mise en œuvre des projets (cf. réunion à Paris avec le CGP). ▪ Cependant, dans le cadre du GTHN, le sous groupe « coopération régionale » a permis de nouer un dialogue technique au travers de la préparation puis de la mise à jour de matrices sectorielles qui priorisaient les actions à mener. ▪ En juin 2008, lors des rencontres franco-comoriennes, en marge des travaux du GTHN, une séance de travail a porté sur la relecture du DCP afin de faire un point sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre. ▪ Pour l'AFD, la difficulté de dialoguer avec des ministères techniques au personnel trop instable a conduit à orienter les interventions uniquement vers les projets pour lesquels des progrès étaient possibles. ▪ En fin de période, à partir de 2010, le dialogue s'est focalisé sur le bilan de la mise en œuvre du DCP et sur l'évaluation externe. 	
Constats sur la tenue d'un dialogue au niveau politique et au niveau technique qui a permis d'établir un programme cohérent (modalités)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les modalités du dialogue n'ont pas été précisées dans le DCP, il était néanmoins prévu des réunions régulières pour assurer le suivi de la stratégie fixée par le DCP et une revue à mi-parcours pour évaluer la mise en œuvre. Il a été convenu de ne pas réaliser de revue à mi-parcours du fait des retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets. ▪ Dans le cadre des travaux du GTHN, un projet de traité était en discussion, il définissait la gestion concertée des flux migratoires, la coopération régionale et les modalités institutionnelles de cette coopération. Ce document même s'il n'a pas été signé, définit un cadre pour cette coopération autour de 6 thèmes d'intervention et se substitue quelque peu au DCP. ▪ Il existe un dialogue politique de haut niveau au travers du GTHN qui a mis en place des sous groupes dont un pour la coopération régionale. Si le dialogue politique a souvent pris le pas sur le dialogue technique, en 2008, plusieurs rencontres de ce sous groupe ont permis de structurer le dialogue sur les différents axes de coopération régionale (au travers du suivi d'une matrice sectorielle), en particulier dans la santé. 	
Constats sur la tenue d'un dialogue politique et technique régulier pour assurer le suivi de la mise en œuvre du DCP (niveaux général et projets)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dialogue avec le MIREX, le CGP et la coopération française (SCAC et AFD) a été mené notamment pour préparer le bilan du DCP et préparer l'évaluation du DCP. A partir de 2010 et avec la fin de la période de mise en œuvre du DCP, la partie comorienne a souhaité avoir un dialogue avec la France sur le bilan du DCP et sur le futur de la coopération. ▪ En 2008, lors des rencontres franco-comoriennes de juin, un suivi de l'avancement du 	

DCP était à l'ordre du jour.

- Il existe un dialogue technique régulier au niveau des projets au travers des comités de pilotage des projets mais pas nécessairement dans tous les secteurs. Il ne s'agit pas systématiquement de dialogue sectoriel.
- La multiplicité des guichets et des acteurs français n'a pas toujours favorisé un dialogue constructif et assuré une visibilité des interventions françaises, en particulier dans la période de transition durant laquelle certaines compétences étaient transférées à l'AFD comme dans le secteur de la santé. Ainsi, le maintien puis le tuilage entre le conseiller technique au Ministère de la Santé et l'équipe PASCO ont permis de combler un vide au moment du démarrage du projet, cependant ce passage de relais ne s'est pas fait dans de bonnes conditions et un cloisonnement avait été opéré avec le maintien de « chasse gardée » (comme par exemple les FCR et le FM).
- Ce dialogue est parfois structuré autour des unités techniques de projets. Dans la santé, le dialogue technique devait se structurer autour du PASCO aussi bien pour les acteurs français que la partie comorienne dans la mesure où la cellule devait jouer un rôle d'appui technique à la stratégie du secteur et de coordination globale.
- Le positionnement des structures projets n'a pas toujours permis d'assurer le dialogue sectoriel, quand ces structures se retrouvent à l'extérieur de l'administration ou bien si leur ancrage est ambivalent et ne permet pas à la structure une collaboration avec l'ensemble des directions et interlocuteurs.
- A signaler la mise en place fin 2010, d'un « pôle interministériel gouvernance » placé sous l'autorité de l'ambassadeur et regroupant l'AFD, le SCAC et l'ASI ainsi que les AT du secteur.
- Pour le FSD, un comité consultatif est mis en place, il regroupe les principaux acteurs et partenaires aux Comores (directeur de l'AFD, chef de projet du PCUC, et du PCD de l'UE, le CGP, le COCAC), de même pour les FCR, des comités de gestion sont mis en place pour sélectionner les projets.
- Dans le secteur de la santé, le dialogue s'est structuré et formalisé par une rencontre annuelle qui regroupe les différents acteurs Français et Comoriens notamment au titre de la coopération régionale.

Constats sur les ajustements du DCP au regard des temps forts du dialogue

- Avec la crise institutionnelle de 2007, le dialogue politique a été structuré autour du GTHN qui a quelque peu éclipsé le dialogue qui aurait pu se tenir dans le cadre du suivi du DCP.
- Parallèlement aux travaux du GTHN, un point sur l'état d'avancement du DCP était fait en juin 2008 : il était constaté des retards au démarrage du DCP et convenu de maintenir les secteurs de concentration. Ce document formalise le secteur de l'eau comme secteur de concentration avec la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau ; l'étude de faisabilité de la maternité d'Anjouan ; une aide budgétaire pour 2008 ; le démarrage opérationnel du projet co-développement et l'instruction d'un FSD pour 2009. Il était également recommandé une participation française au programme de renforcement des capacités de l'administration notamment dans les secteurs de concentration du DCP.
- La revue à mi parcours n'a pas été mobilisée, ce qui aurait pu permettre une mise à jour du DCP. Il n'y a pas eu formellement d'ajustement du DCP mais une approche pragmatique tenant compte des retards dans la mise en œuvre des projets et capitalisant sur les secteurs dont les résultats étaient plus encourageants pour réorienter les financements, comme dans le secteur de l'eau par exemple en fin de période d'évaluation et surtout à partir de 2011-2012 (2 projets instruits en 2009, 1 en 2011 et 2 en 2012).

QE 8 L'exécution du DCP a-t-elle respecté le cadrage originel ? Le DCP a-t-il connu des évolutions significatives ? Quels sont les éventuels écarts ? Comment s'expliquent-ils ? Ont-ils donné lieu à un dialogue entre les deux parties ?

Constats sur la mise en œuvre de l'aide de façon conforme au DCP

- Le taux de réalisation global des autorisations par rapport à la programmation indicative du DCP est compris entre 68% et 76%.
- Par secteur, on constate des écarts entre les autorisations données et les enveloppes financières indicatives prévues dans le cadre du DCP:
 - pour la plupart des secteurs les autorisations sont en deçà des prévisions :
 - au-delà de la moitié des autorisations prévues (taux de réalisation >50%) : santé et eau et assainissement, gouvernance et état de droit, instruments en appui à la société civile ;
 - en dessous de la moitié des autorisations prévues (taux de réalisation <50%) : agriculture et sécurité alimentaire, échanges sportifs inter-îles ;
 - pour certains secteurs/instruments, les autorisations ont été supérieures aux prévisions : développement du secteur productif et ABG du Trésor.

Tableau – Taux d'exécution financière du DCP par secteurs (sur base des autorisations)

	Taux d'exécution (fourchette basse)	Taux d'exécution (fourchette haute)
Santé	93%	82%
Agriculture et sécurité alimentaire	35%	29%
Développement du secteur productif	155%	123%
Développement des infrastructures		NA
Eau et assainissement	68%	53%
Gouvernance et Etat de droit		86%
Enseignement supérieur et recherche (inclus dans les crédits annuels d'intervention du poste)		NA
Echanges sportifs régionaux		1%
AB MINEFI		360%
Autres instruments en faveur de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la société civile (FSD, FSP codéveloppement, FCR)		66%

- La répartition relative de l'exécution financière du DCP par grands secteurs est relativement conforme au DCP (calculs sur base de la fourchette haute) :
 - Les secteurs de concentration ont bénéficié d'environ 50% des autorisations, tel que prévu initialement par le DCP.
 - Secteur hors concentration (eau) : a bénéficié de 8% au lieu des 11% initialement prévus
 - Secteurs transversaux : ont bénéficié de 10% des autorisations, tel que prévu initialement par le DCP.
 - Autres instruments en appui à la société civile : 10% au lieu des 11% initialement prévus
 - Cependant, des différences importantes ont concerné les aides budgétaires :
 - ABG MINEFI : a représenté 6% des autorisations au lieu des 1% initialement prévus.
 - Le MAEE a apporté une AB non prévue initialement dans le DCP.
- Les analyses documentées menées par les acteurs français (p.ex notes de l'Ambassade de France) soulignent également que les ambitions initiales du DCP n'ont pas pu être

concrétisées. La capacité limitée d'absorption de l'aide et l'instabilité politique des Comores (en particulier en 2007 et 2008) sont des facteurs mis en avant pour expliquer ces écarts.

- Les entretiens menés ont souligné les écarts entre le DCP et sa mise en œuvre. La sensibilité du contexte politique et la faiblesse des capacités locales et des ressources humaines ont été mises en avant comme facteurs explicatifs. Par ailleurs, les entretiens ont souligné les difficultés de mise en œuvre rencontrées par certains gros projets (p.ex. PASCO), les difficultés à mettre en œuvre de gros projets dans un état fragile, ainsi que les difficultés rencontrées dans le secteur de la justice.
- Certains interlocuteurs considèrent que le DCP était surévalué et que l'annexe financière constituait plus une ambition qu'un engagement financier de la France envers les Comores.

Constats sur la mise en œuvre des projets dans le temps et le budget impartis

- 7 des 12 projets étudiés dans le cadre de cette évaluation ont présenté des retards durant la mise en œuvre.
- Les explications de ces retards sont liées à :
 - La crise d'Anjouan
 - Manque d'appropriation des projets par la partie comorienne
 - Faiblesses des capacités des maîtres d'ouvrage (p.ex SNAC et entreprise CBE pour le PREDIVAC)
 - Des problèmes de ressources humaines : difficulté de trouver des AT ; changement de personnel au sein des équipes
 - Délais administratifs du maître d'ouvrage et de l'AFD (PASCO)
 - Evolutions institutionnelles côté français (p.ex pour le PCUC, passage du MAEE au MI)
- Concernant la mise en œuvre des projets endéans le budget impartis, la situation est mixte : 5 projets ont été globalement mis en œuvre endéans le budget (FCR, RSEAU, AB MINEFI, PCUC, FSD 2009), 4 ne l'ont pas été (PASCO, PREDIVAC, Meck Moroni, FSD 2004), et pour 3 projets, il n'est pas possible de se prononcer (pour l'AT MINEFI et l'appui à l'université, il n'y avait pas de budget prédéterminé ; pour la Région PACA, les budgets sont déterminés par la Région en fonction des avancées des projets)
- **En général, les projets faisant l'objet d'une étude de cas ont présenté une efficacité peu satisfaisante.** En particulier, aucun de ces projets n'a atteint ses résultats escomptés, et ce de manière durable, endéans le temps et le budget impartis. Pour le FSD 2009, les projets ont été exécutés endéans le temps et le budget prévu. Cela n'est pas le cas du FSD 2004 pour lequel la moitié des projets ont été clôturés de façon unilatérale. Après un démarrage lent du PCUC, ce programme a globalement présenté une efficacité satisfaisante puisqu'il a su mobiliser plus de fonds de la diaspora qu'il n'était initialement prévu. Il est à noter que pour le partenariat avec le CHM, il n'est pas possible de se prononcer sur son efficacité sur base de l'information disponible.
- Il est à noter que les projets les plus importants en termes financiers (PASCO et PREDIVAC) ont connu d'importants problèmes durant leur mise en œuvre et présentent un taux de décaissement relativement faible. Ces deux projets ont été pénalisés dans leur mise en œuvre par la crise d'Anjouan qui a entraîné un quasi-arrêt des activités pendant 1 an. Par ailleurs, ils présentaient un montage institutionnel complexe qui n'a pas favorisé l'efficacité durant la mise en œuvre. Enfin dans le cas du PASCO, le manque d'appropriation de certaines composantes par la partie comorienne a freiné l'efficacité. Dans le cas du PREDIVAC, les faiblesses institutionnelles des maîtres d'ouvrage sur l'ensemble des composantes a pénalisé l'efficacité du projet.

QE 9	La mise en place du DCP a-t-elle induit de réels changements dans la stratégie de coopération de la France avec l'Union des Comores (Objectifs, secteurs d'interventions, modalités d'intervention, moyens) ? Peut-on dire qu'il y a, en la matière, un « avant » et « après » DCP ?
Constats sur les changements induits dans la stratégie de coopération de la France avec l'Union des Comores (objectifs, secteurs d'intervention, modalités d'intervention, moyens)	
<ul style="list-style-type: none">▪ Les DCP étaient des documents innovants. Cf « Les Notes du Jeudi » N° 51 du 23 février 2006.▪ Les DCP ont remplacé les DSP, Documents Stratégie Pays, qui restaient des documents internes à la Coopération française▪ Les objectifs globaux du DCP s'inscrivaient dans les objectifs plus généraux : des accords de coopération de 1978, de l'inscription des Comores dans la zone de solidarité prioritaire en 1999, de la Commission mixte franco-comorienne et de la conférence de Maurice de 2005. L'objectif global était de favoriser le développement de l'Union des Comores.▪ Le choix des secteurs d'intervention du DCP et des projets retenus a été déterminé par les projets existant dans la période précédente que ce soit dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'eau. Dans les Secteurs productifs, les domaines dans lesquels ont été réalisées les interventions de l'AFD sont les mêmes que ceux dans lesquels l'AFD intervenait avant 2006 : micro-finance (intervention depuis 1993) ; BDC (intervention depuis 1981)▪ Les moyens mis en œuvre étaient ceux mobilisés habituellement par la Coopération française. Le choix entre les outils dépendait de la répartition des domaines, notamment entre le SCAC et l'AFD.▪ Le DCP a peu contribué à apporter une meilleure prévisibilité et une appropriation de l'aide par le pays partenaire. Les déboursements ont été fonction de l'avancement des projets non de la programmation financière. Les aides budgétaires, qui constituaient certaines années les contributions les plus importantes de la Coopération française, étaient hors programmation.▪ Par sa sélectivité sectorielle, le DCP a cependant apporté une plus grande clarté aux interventions françaises, dans la mesure où il était connu du partenaire.	
Constats sur les apports du DCP au partenariat France-Comores	
<ul style="list-style-type: none">▪ L'existence d'un document cadre regroupant tous les acteurs français a permis de dégager des partenariats et des complémentarités entre ces acteurs : meilleure complémentarité SCAC / AFD ; complémentarité avec les acteurs de la coopération régionale.▪ L'existence du DCP a aussi permis d'afficher vis-à-vis des demandes des responsables comoriens qui pouvaient être diverses, les domaines dans lesquels la coopération française n'avait pas à intervenir.▪ La faiblesse de la partie comorienne pour coordonner les aides en fonction des priorités stratégiques n'a pas permis à cette dernière de jouer un rôle dans le pilotage de la mise en œuvre du DCP et être plus exigeante en matière de résultats.▪ L'absence de politiques sectorielles limitait les apports du DCP.	

- Les actions menées dans le DCP ont permis de nourrir le futur de la coopération. En effet de nouvelles orientations se dessinent en faveur de certains secteurs transversaux notamment Enseignement Supérieur et Gouvernance (FSP en cours d'élaboration ou de validation) et du secteur de l'eau.

Constats sur la différence entre l' « avant » et l' « après » DCP

- Le DCP est resté peu connu en dehors de ceux qui étaient directement concernés, en particulier MIREX et CGP
- Le contexte comorien caractérisé par une instabilité politique et une situation de pays fragile mais aussi le contexte budgétaire français, avec une baisse du financement disponible et un manque de prévisibilité des ressources sur la période n'a pas permis de valoriser autant que cela aurait été souhaitable le DCP en tant qu'outil de programmation.
- Les importants financements consacrés aux aides budgétaires n'étaient prévus que pour des faibles montants par la programmation du DCP.
- On ne peut pas considérer qu'il y a un « avant » et un « après » DCP : les interventions se sont faites dans la continuité des interventions précédentes ; les secteurs d'intervention, modalités et moyens n'ont pas été adaptés à ce nouveau cadre.
- La cohérence affichée, sous le contrôle de l'Ambassadeur, entre les interventions de l'AFD, souvent considérées par les Comoriens comme le principal intervenant sur place, et celles du MAEE, est un apport essentiel du DCP.

QE 10	Dans les phases de conception puis d'exécution, comment s'est effectué l'articulation du DCP avec les politiques des partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores, plus particulièrement celles menées par la Commission Européenne ? Le code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement entre bailleurs de l'UE a-t-il produit des effets visibles en termes de cohérence et d'efficacité ?
Constats généraux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'existe pas d'articulation entre les PTFs, sauf pour les PTFs classiques comme l'UE et les IBW, car la France est dans l'UC le bailleur de référence pour ces derniers dans un pays les autres bailleurs sont peu présents. ▪ Par exemple, dans les cinq dernières années, la France n'est intervenue dans l'éducation qu'en complétant les actions de la CE (d'une manière ponctuelle) puisque celle-ci avait un projet de 16 millions euros (PASEC Projet d'Appui au Secteur Educatif aux Comores) et elle devient le chef de file dans le secteur. ▪ D'ailleurs, le conseiller technique français auprès du Ministre de l'Education a été sollicité par celle-ci lors de la mise en œuvre de leur projet et de la phase d'identification du Projet de Renforcement du Pilotage et de l'Encadrement de l'Education aux Comores (PREPEEC), afin de garantir une bonne complémentarité avec le projet AFES. Il est prévu qu'il participe activement aux travaux de la Cellule de gestion du projet, de manière à rechercher également, pendant la phase de mise en œuvre, la meilleure articulation possible entre les plans d'action de ces deux projets. 	
Constats sur la cohérence du DCP avec les stratégies des PTF, et en particulier la Commission	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La France, comme les autres PTF classiques, appuie sa stratégie sur les orientations des DSRP / DSCRP et sur le Plan d'Action sur la période 2006-09 qui définit 35 programmes prioritaires et les ressources financières requises dans 11 secteurs d'intervention. Les « nouveaux » PTF ne semblent pas avoir ce même souci de cohérence avec le DSRP. ▪ L'UE est intervenue dans le cadre du 9^{ème} FED via deux projets principaux, le PASEC dans le secteur de l'éducation et le PCD qui apporte un appui aux acteurs non étatiques et aux collectivités locales avec la perspective de structurer l'organisation de services communaux sur la base de plans de développement. ▪ Dans le cadre du 10^{ème} FED, les secteurs focaux couvrent les domaines des infrastructures, du transport et de l'éducation / formation professionnelle (en complément des interventions des autres partenaires du pays). ▪ L'UE n'intervient pas dans le secteur de la santé dans lequel la France et la BM sont présents. Elle intervient en complémentarité de la BAD et de la France dans le domaine de la Gouvernance et des finances publiques, notamment en octroyant une assistance technique à la CREF qui remplacera celle de la France qui arrive à terme. 	
Constats sur les synergies entre les projets de la France et ceux des autres PTF, et en particulier la Commission	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'Union Européenne a engagé 16 M€ pour aider le système éducatif dans son ensemble et cet appui sera consolidé dans ce secteur dans le 10^{ème} FED. Les services de l'Ambassade de France et le conseiller auprès 	

du ministère de l'éducation ont été associés à la préparation du programme et ce afin d'assurer une complémentarité des interventions, en particulier en direction de l'enseignement supérieur, soutenu par la coopération française.

- Pour le projet de coopération décentralisée, celui-ci prévoyait un appui au processus de décentralisation et le renforcement des capacités aux autorités communales et locales et l'appui aux organisations de la société civile. Certaines synergies et des co-financements ont eu lieu dans l'appui à l'élaboration de plans communaux et de projets communautaires notamment (avec le projet PDUC de la France).
- La Banque Mondiale et la BAD sont présentes en matière de renforcement des capacités des administrations financières. La France a complété ces actions par l'AT au ministère des finances, notamment à la CREF et continuera à les compléter à travers le projet PARAF qui appuie les douanes et la CREF, deux sous-secteurs non couverts par les autres PTFs
- La BID appuie le gouvernement dans la sécurité alimentaire
- La BAD intervient dans le secteur de l'eau, d'une manière complémentaire avec la France

Constats sur les effets du code de conduite sur la complémentarité et la division du travail (UE) sur la cohérence et l'efficacité de l'aide apportée à l'UC

- Dans le cadre de la programmation du 10ème FED, l'Ambassade de France et l'Union des Comores se sont concertés sur la définition des secteurs de concentration de l'aide européenne.
- La France appuiera les demandes des Comores auprès de l'UE. Compte tenu des besoins, l'aide pourrait porter en priorité sur les infrastructures et l'appui à l'éducation.

QE 11	Quel a été le niveau de réalisation des projets initialement programmés ? Ont-ils été l'occasion d'un renforcement des capacités des partenaires concernés ?
<i>Constats sur les réalisations atteintes par les projets</i>	
<i>Constats sur le renforcement des capacités des partenaires comoriens</i>	

QE 12	Quels résultats ont été obtenus dans les secteurs de concentration retenus par le DCP et dans les secteurs transversaux ?
<i>Constats sur les résultats obtenus dans l'agriculture et la sécurité alimentaire :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Commercialisation des produits agricoles aux niveaux local, régional et international</i> ▪ <i>Diversification des filières agricoles</i> ▪ <i>Sécurisation foncière et désenclavement rural</i> ▪ <i>Intensification agricole et protection de la ressource en eau</i> 	
<i>Constats sur les résultats obtenus dans le développement du secteur productif :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Adhésion des Comores à l'OMC et insertion dans le COMESA</i> ▪ <i>Repositionnement commercial des Comores sur le marché international de la vanille</i> 	
<i>Constats sur les résultats obtenus dans la santé publique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Efficacité du système de santé publique renforcée</i> 	
<i>Constats sur les résultats obtenus dans l'Eau</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Approvisionnement en eau potable sécurisé</i> 	
<i>Constats sur les résultats obtenus dans la gouvernance et l'Etat de droit :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Nouvelles institutions consolidées</i> ▪ <i>Système judiciaire consolidé</i> ▪ <i>Administration des finances consolidée</i> ▪ <i>Lutte contre la fraude documentaire et renforcement de la sûreté aéroportuaire</i> 	
<i>Constats sur les résultats obtenus dans l'enseignement supérieur et la recherche (adoption schéma LMD) et dans les échanges sportifs inter-îles (accueil des jeux des jeunes de l'Océan Indien en 2010)</i>	

QE 13	Dans les secteurs de concentration et les secteurs transversaux quelle est la pérennité des résultats obtenus ?
<i>Constats sur l'implication des bénéficiaires dans les phases de conception et de mise en œuvre</i>	
<i>Constats sur la poursuite des bénéfices des projets après clôture des projets</i>	
<i>Constats sur la pérennité des réformes mises en œuvre</i>	

Annexe 7 – Liste des personnes rencontrées

Structures partenaires (institutions et acteurs de la société civile)

Nom/Prénom	Institutions partenaires	Fonction
ABDALLAH Mohamed	Ambassade de L'Union des Comores à Paris	1er Conseiller
MIRGHANE Abdallah	Ambassade de L'Union des Comores à Paris	Ambassadeur
CHANFIOU Abdou	Banque Centrale	Gouverneur de la Banque Centrale des Comores
ABDILLAHI Saïd	Banque de Développement des Comores	Directeur Général de la Banque de Développement des Comores
CHEI Oubeidi Mzé	Cellule de Réformes Economiques et Financières (CREF)	Secrétaire exécutif de la CREF
HASSANALY Abdoul	Cellule de Réformes Economiques et Financières (CREF)	Conseiller technique
HAMADI Soalihy	Commissariat Général au Plan	Directeur de la coordination
KAMBI Haniati	Commissariat Général au Plan	Chargée DCP- CGP
SAID ABDALLAH Nassim	Commissariat Général au Plan	Assistant de la Chargée DCP- CGP
SOILIH Mohamed Djounaid	Commissariat Général au Plan	Economiste
TADJIDDINE Alfeine	Commissariat Général au Plan	Commissaire Générale au Plan
BOINA BOINA Houssene	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Maire de Tsidjé, Ancien Ministre de la Santé
HASSANI Hamada	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Conseiller. Mairie de Tsidjé
HOURE Michel	Coopération décentralisée Région PACA	Chargé de coopération, Région PACA (entretien tél.)
LOHO Kamardin	Coopération décentralisée Laboratoire UDC	Responsable laboratoire
MATASSA Soilihi Abdou	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Ancien conseiller municipal de Sarcelles
MLATAMOU Fatima Madi	Coopération décentralisée Amie – Structure d'Appui à la création et développement de Micros et petites Entreprises et de promotion d'activités génératrices de revenus	Directrice Exécutive. Présidente de la MOSC Ngazidja

Nom/Prénom	Institutions partenaires	Fonction
MMADI Said Youssouf	Coopération décentralisée Amie –	Vice Président MOSC
MOINAÉCHA Mroudjaé	Coopération décentralisée et codéveloppement Bandamadji	Maire, Responsable du Projet Aménagement
MSAIDIE Mouigni	Coopération décentralisée et codéveloppement Projet Batou-Hamahamet	Responsable Projet électricité
NASSUF Ahmed	Amie	Assistant administratif et financier
OULEDI Ahmed	Laboratoire UDC-Région PACA	Coordonnateur des projets universitaires. Ancien Doyen des Facultés des Sciences
REBOTTI Nouria	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Responsable de la coopération avec Tsidjé
SAADI Mohamed	Coopération décentralisée et codéveloppement Bandamadji	Secrétaire de Mairie, Projet Aménagement Bandamadji
THAOUBANE Seid Ali	Coopération décentralisée Laboratoire UDC-Région PACA	Doyen Faculté des Sciences
TOHIR Mohamed	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Référent de Tsidjé à Sarcelles
	Coopération décentralisée Sarcelles Tsidjié	Agents municipaux
ALI HAMISSI Moussa	Direction Générale des Douanes	Directeur Général
CHAMSOUDINE Mohamed	Direction Générale des Douanes	Conseiller technique
GLANNAZ Michael	Direction Générale des Douanes	Conseiller technique
MOUIGNI ALI Mohamed Djohar	Direction Générale Plan Ngazidja	Directeur
CHAMS-EDDINE Tourqui	MECK-MORONI	Directeur Exécutif. Président du Comité d'orientation
ABDALLAH Nourdine	Ministère de l'Éducation Nationale	Secrétaire Général
BAKER Hamadani	Ministère de l'Éducation Nationale	Directeur Enseignement Supérieur et Recherche
BOURHANI Nourdine	Ministère de l'Éducation Nationale	Secrétaire Général adjoint
HAMADANI Baker	Ministère de l'Éducation Nationale	Directeur Enseignement Supérieur et Recherche
LEIGNIEL Lionel	Ministère de l'Éducation Nationale	Conseiller technique du Ministre
NOUROUDINE Abdallah	Ministère de l'Éducation Nationale	Secrétaire Général
IDAROSSI Hamadi	Ministère de la Production	Responsable service planification

Nom/Prénom	Institutions partenaires	Fonction
NASUR Saïd Mohamed	Ministère de la Production	Directeur Général Energie / Eau
SOILIH Ali Mohamed	Ministère de la production	Secrétaire Général
ABDOULHAKIM B.S Allaoui	Ministère de la Santé	Secrétaire Général
ALY Ahamada	Ministère de la Santé	Directeur Général des Etudes, de la planification et des Statistiques Sanitaires
CHAIBOU BEDJA Abdou	Ministère de la Santé	Conseiller Technique chargé de la santé et de la coopération
DJABIR Ibrahim	Ministère de la Santé	Chef de service des urgences
FOREST Alain	Ministère de la Santé	Coordonnateur PASCO
ISSA Ania Mohamed	Ministère de la Santé	Chef de projet PASCO
MOUNDHIROU DJOUBEIRI Mohamed	Ministère de la Santé	Directeur des Affaires Médicales
MOUNSUF Said	Ministère de la Santé	Directeur Hôpital El Maarouf
MOUSSA Ben Ibrahim	Ministère de la Santé	Service des urgences
SAID HAMIDOU Bounou	Ministère de la Santé	Directeur de la planification et des Statistiques Sanitaires
YOUNOUSSA Assoumani	Ministère de la Santé	Directeur National de la Santé
ABDÉREMANE Daim	Ministère des Finances	Directeur National de la Dette
HASSANALY	Ministère des Finances	Conseiller du ministre
MOUGNIDAHO Saandi	Ministère des Finances	Secrétaire exécutif de la CREF
AHMED Abbdallah	Ministère des Relations extérieures	Directeur Général Europe/Amérique
AHMED ALI Moina Haniat	Ministère des Relations extérieures	Chargée de l'Europe du Nord/Est
ALLOUI S. Abasse	Ministère des Relations extérieures	Conseiller diplomatique
CHAMSIDINE Mhadjou	Ministère des Relations extérieures	Ambassadeur, Officier permanent de Liaison- COI
CHANFI Issimaïl	Ministère des Relations extérieures	Ambassadeur, Secrétaire Général MIREX
DJAFFAR Hanniat	Ministère des Relations extérieures	Chargée de l'Europe du Nord/de l'Est
ISLAHIDDINE Ibrahim	Ministère des Relations extérieures	Département monde arabe
MADAJID	Ministère des Relations extérieures	assistant OPL
MASSURATI Infane	Ministère des Relations extérieures	Attachée de presse

Nom/Prénom	Institutions partenaires	Fonction
MIRHANE Bourhane	Ministère des Relations extérieures	Ambassadeur, Inspecteur général des affaires étrangères
MOHAMED OMAR Rachid	Ministère des Relations extérieures	Directeur des Affaires Economiques
RACHID Mohamed Omar	Ministère des Relations extérieures	Directeur des Affaires Economiques
SOIFOINE Abdoul Karim	Ministère des Relations extérieures	Ambassadeur, Directeur Général des Comoriens de l'étranger
AHAMADA EL BADAOUI Mohamed	Pharmacie Nationale Autonome des Comores (PNAC)	Directeur Général de la PNAC
ABDOUNOUROU Kevin Moustaphe	Structures bénéficiaires du FSD	Président de l'Association Sportive d'Itsandra Mdjini pour le développement du Sport aux Comores
MOHAMED HASSANI Ali	Structures bénéficiaires du FSD	bureau de la Jeune Chambre internationale Comores
MOUNIRA Saïd Mohamed	Structures bénéficiaires du FSD	Initiative Hôpital Ami des bébés
NASSEM Ben Ali Simba	Structures bénéficiaires du FSD	Directeur de l'Ecole et Président de l'Association, Ecole primaire Application
NASSER Assoumani	Structures bénéficiaires du FSD	Directeur de l'ONG Maeecha (Mouvement Associatif pour l'Education et l'Egalité des chances)
SOIBAHA-DINE Bacar Ali	Structures bénéficiaires du FSD	Président, Jeune Chambre internationale Comores
ISSA Mhadji	Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC)	Président du SNAC
	Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC)	Responsable technique (Directeur faisant fonction)
ALIANI Kaabi	Trésorerie Générale	Fondé de pouvoir, Division Correspondant
ALLAOUI Abasse Cheick	Trésorerie Générale	Fondé de pouvoir, Division Dépenses
MBAE Ali Saïd	Trésorerie Générale	Fondé de pouvoir, Division Recettes
ABOUDOU Assoumany	Union des Meck	Directeur Général
DJAFFAR Madi	Université des Comores	Secrétaire Général de l'université
RACHADI ibrahim Mohamed	Université des Comores	Président de l'université
YOUSOUF Saïd Ali	Université des Comores	Directeur des Relations Universitaires

Opérateurs et acteurs de l'APD de la France (basés au siège)

Nom/Prénom	Opérateurs et acteurs de l'APD / siège	Fonction
FROUIN Karine	Agence Française de Développement	Responsable projets sectoriels - secteur eau
GRAFF Guillaume	Agence Française de Développement	Coordinateur régional Comores, Maurice, Seychelles
HENRY François	Agence Française de Développement	Responsable projets sectoriels - secteur Développement rural, pêche
PAQUET Christophe	Agence Française de Développement	Responsable projets sectoriels - secteur de la santé
RENAULT Philippe	Agence Française de Développement	Responsable projets sectoriels - secteur de la santé
SERRES Philippe	Agence Française de Développement	Responsable projets sectoriels - secteur : micro finance - secteur financier
GOLDBERG Daniel	Assemblée nationale	Président du COPIL. Président du groupe d'amitié France – Union des Comores à l'Assemblée nationale
MOREAU Nicolas	Initiative Développement	Chef de secteur Pôle Eau & Assainissement (contact téléphonique)
KAMMOURIEH Sima Entretien tél	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - DG Trésor -	Responsable suivi Club de Paris
GEORGIN Françoise	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Direction Générale du Trésor	
BERTHELOT Louis	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration -	Chargé de mission Département du développement solidaire
GALLET Stéphane	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - Département du développement solidaire	Adjoint au chef du département du développement solidaire
LEYSSENE Philippe	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - Secrétariat à l'Outre Mer	Ambassadeur, délégué à la coopération régionale pour la zone de l'Océan Indien
JUANCHICH Laure	Ministère des Affaires étrangères et européennes	Service des programmes et du réseau (DGM/SPR/RES) Pôle solidarité
POISSONNIER Maxime	Ministère des Affaires étrangères et européennes	Pôle de l'évaluation
CORTESE Cecilia	Ministère des Affaires étrangères et européennes -	Responsable du Pôle Pilotage stratégique, cohérence et

	Direction de l'économie globale et des politiques du développement - Sous-direction des stratégies de développement (ECODEV/DEV)	efficacité de l'AP française
FORTIN Aline	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Mission de la gouvernance démocratique	Pôle de la gouvernance financière
GIRARD Charles	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Mission de la gouvernance démocratique	Pôle état de droit, libertés et reconstruction
OCTAVE Cécile	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Mission de la gouvernance démocratique	Pôle état de droit, libertés et reconstruction
BAUER Monique	Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle – COCAC 2005-2009
CATTA Stéphane (Entretien tél.)	Préfecture de la Réunion	Conseiller diplomatique du préfet de la Réunion, chef de la mission de coopération régionale, officier permanent de liaison à la COI
CHEMIR Viviane (Entretien tél.)	Préfecture de Mayotte	Chargée de mission Coopération Régionale Océan Indien

Opérateurs et acteurs de l'APD de la France (basés aux Comores)

Nom/Prénom	Opérateurs et acteurs de l'APD / Comores	Fonction
BICARIMA Ali	Agence française de développement (AFD)	Chargé de projet
GUILLET Tiphaine	Agence française de développement (AFD)	Chargé de projet
PETITEAU Lucie	Agence française de développement (AFD)	Chargé de projet
VAVASSEUR Jean François	Agence française de développement (AFD)	Directeur
LACOSTE Philippe	Ambassade de France auprès de l'Union des Comores	Ambassadeur de France
MÜLLER François	Ambassade de France auprès de l'Union des Comores	Attaché de Sécurité Intérieur
JARDOT Guy	Etude projet PREDIVAC	Agro-économiste.
JOB Christian	MAEE	Ambassadeur 2005-2009
PICART Thomas	PREDIVAC	AT auprès du SNAC
PONCET Philippe	PREDIVAC	Responsable projet PREDIVAC

HADJI Hassan	Programme d'Appui à la Finance Inclusive aux Comores	Expert National
HOUENOU Prosper Comlanvi	Programme d'Appui à la Finance Inclusive aux Comores	Conseiller Technique Principal
BERGÈS Jean Michel	Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC)	Conseiller
BRIGNOT Frédéric	Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC)	Attaché de Coopération, secteur culturel
LAYE Pierre	Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC)	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
PASQUIER Laure	Service de Coopération et d'action culturelle (SCAC)	Volontaire internationale, suivi FSD

Autres bailleurs

Nom/Prénom	Autres bailleurs	Fonction
COSTANTINI Anna	Délégation de l'Union Européenne	Attaché, Bureau de l'Union Européenne des Comores
ISSA Moudjmal Mohamed	Délégation de l'Union Européenne	Chargé de programme, Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
AHMED Karim Ali	PNUD	Associé au Programme
MEDDEB Riad	PNUD	Conseiller économique principal, Programme des Nations Unies pour le Développement
MOINAFATIMA Charani	Projet ABGE	Coordinatrice
SAID ALI SAID Antoissi	Projet ABGE	Point focal de la Banque Mondiale
YOUSOUF Yahaya	Projet ABGE	Economiste, Spécialiste des Finances Publiques
HEYMONET Claude	Programme de Coopération Décentralisée (PCD- Appui à la décentralisation)	Directeur-Régisseur

Annexe 8 – Liste de la documentation

Source	Titre	Année
Agence française de développement	L'activité du Groupe Agence Française de Développement aux Comores	2011
Agence française de développement	Note à l'attention de François Barateau (DAOI), suite à la réunion du 8 octobre 2009 sur la coopération bilatérale avec les Comores	2009
Agence française de développement	UNION DES COMORES, CIP 2007 - 2009	2006
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Historique Groupe de travail de haut niveau coopération régionale 2007-2010	<i>pas de date</i>
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Projet de plan d'action de l'Ambassadeur de France auprès de l'Union des Comores	<i>pas de date</i>
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Evaluation du titre 4 et 5 depuis 1995	<i>pas de date</i>
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Clôture du projet de co-développement avec l'Union des Comores (PCUC)	2011
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Loi des finances Union des Comores 2011	2011
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Actions de coopération pour le français	2011

Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Communiqué de Presse - signature convention aide budgétaire	2011
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Liste assistants techniques et volontaires aux Comores	2011
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Actions de coopération audiovisuelle	2011
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Point sur la Coopération bilatérale française	2010
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Compte rendu de la réunion du "pôle interministériel gouvernance" du vendredi 17 décembre à 10h00	2010
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Bilan du DCP juin 2010	2010
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	DCP France - Union des Comores 2006-2010, Engagement du dialogue avec les autorités pour un bilan du DCP et pour fixer le futur de notre coopération - P.1 et 2	2010
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Compte rendu de la réunion du "pôle interministériel gouvernance" du vendredi 17 décembre à 10h00	2010
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Projet de traité GTHN, version 5	2009

Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	Rapport sur la coopération bilatérale française	2009
Ambassade de France auprès de l'union des Comores, Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	La coopération française aux Comores en 2006	2006
Commission européenne	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen - Code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement - COM(2007) 72 final	2007
Commission européenne	Liste des projets financés la Commission Européenne aux Comores sous les 9e et 10e FED	<i>pas de date</i>
Commission européenne	RMP Comores - Conclusions	<i>pas de date</i>
Commission mixte franco-comorienne	Les interventions de la Banque mondiale	2004
Commission mixte franco-comorienne	Procès-verbal de la 4ème session de la Commission mixte de coopération franco-comorienne	2005
Commission mixte franco-comorienne	Note spécifique sur rapports avec Mayotte - 5ème Commission mixte franco-comorienne	2005
Commission mixte franco-comorienne 2004	Préparation de la Commission mixte franco-comorienne - note de présentation	2004
Délégation de la Commission européenne chargée des Comores	Mémorandum sur les projets financés par le FED	<i>pas de date</i>
Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)	Les Notes du Jeudi - Les documents-cadres de partenariat (DCP) un instrument de rénovation de l'aide française	2006
Fonds Monétaire International	Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV et demandes d'une assistance au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit et d'un décaissement dans le cadre de la composante d'accès rapide de la facilité de protection contre les chocs exogènes - Rapport du FMI No. 09/42	2009
Fonds Monétaire International	Staff Report for the 2006 Article IV Consultation and Fourth Staff Review and Extension of the Staff-Monitored Program - IMF Country Report No. 06/383	2006

Gouvernement de l'Union des Comores et OCDE	Suivi de la déclaration de Paris et des principes d'engagement international dans les états et les situations fragiles 2011. Chapitre pays Union des Comores.	2011
<i>Inconnu</i>	Evolution de l'enveloppe totale budgétaire allouée au FCR de Mayotte de 2003 à 2010	<i>pas de date</i>
<i>Inconnu</i>	Liste projets retenus FCR en 2010	<i>pas de date</i>
<i>Inconnu</i>	Récapitulatif des exécutions financières de 1999 à 2004, par secteurs, et récapitulatif des exécutions financières de 1999 à 2004 , par bailleurs	<i>pas de date</i>
<i>Inconnu</i>	Bréviaire sur l'histoire politique des Comores (1946 – 2006)	<i>pas de date</i>
<i>Inconnu</i>	Matrice synthétique des projets financés par la France dans le cadre du DCP	2009
LAYE, Pierre, le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)	Les projets réalisés aux Comores sur financement "Coopération régionale" - Projets sous pilotage Commission Océan Indien	<i>pas de date</i>
Les Comores - l'Organisation de l'Unité Africaine - l'Organisation Internationale de la Francophonie	Accord cadre pour la réconciliation aux Comores - Accords de Fromboni	2001
Ministère des affaires étrangères - République française	Programmation 2011: document de travail	<i>no date</i>
Ministère des affaires étrangères - République française	Stratégie 2011 - document cadre - Coopération au développement: une vision française	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Note sur les moyens du réseau culturel et de coopération aux Comores	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Relations bilatérales entre la France et l'Union des Comores - Note « Coopération »	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Contribution à la réflexion sur la mise en place du second programme de Co-développement en faveur des Comores	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Fiche pays pour publication sur France Diplomatie Fiche pays Union des Comores	2011

Ministère des affaires étrangères - République française	Union des Comores - Coopération bilatérale	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Note à M. Georges Serre dans la perspective de la réunion « Situation des Comores et perspectives de la départementalisation de Mayotte »	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Fiche Budget Pays - Comores	2011
Ministère des affaires étrangères - République française	Coopération bilatérale avec l'Union des Comores -	2004
Nations Unies	Brochure présentation: le système des Nations unies aux Comores - ce que nous sommes, ce que nous faisons	2006
PNUD	RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN: Cohésion sociale et développement humain en Union des Comores	2010
Préfecture de la Réunion	Annuaire de la coopération régionale à la Réunion	2008
Préfecture de Mayotte	Cadre stratégique du fonds de coopération régionale de Mayotte 2006-2010	<i>pas de date</i>
Préfecture de Mayotte	Charte du comité de gestion du fonds de coopération régionale de Mayotte	<i>pas de date</i>
Préfecture de Mayotte	Appel à projets de coopération régionale pour l'année 2011	2011
République française	Le point sur les actions de coopération décentralisée France-Comores	<i>pas de date</i>
République française - Union des Comores	Procès-verbal de la 4ème session de la Commission mixte franco-comorienne	1991
Union des Comores	Note méthodologique de la conférence des partenaires	<i>pas de date</i>
Union des Comores	Document de stratégie de communication pour la conférence des partenaires au développement des Comores	<i>2004 ou 2005</i>
Union des Comores	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP)	2009
Union des Comores	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté - Document intérimaire actualisé	2005
Union des Comores - Communauté européenne	Union des Comores - Communauté européenne - Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013	<i>pas de date</i>

Union des Comores - Communauté européenne	DSP Comores Final draft 29 Sept 2006	2006
Union des Comores - Communauté européenne - 9eme FED enveloppe	PIN Comores Final draft 29 Sept 2006	2006
Union des Comores - Organisation Mondiale de la Santé	Stratégie OMS de coopération avec l'Union des Comores 2005-2009	<i>pas de date</i>
Union des Comores - Présidence de l'Union	ARRETE N°10-07- PR/SGG/SG Instituant les Groupes Techniques Sectoriels dans le cadre du cadre institutionnel du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP)	2010
Union des Comores - Président de l'Union	DECRET N°10-108/PR Portant mise en place du cadre institutionnel pour le suivi évaluation de la mise en œuvre du DSCRCP	2010
Union des Comores - République française	Document cadre de partenariat France – Union des Comores (DCP) 2006 - 2010	<i>pas de date</i>
Union des Comores - République française	DCP - Annexe 2: Articulation des interventions de la France avec celles des autres bailleurs de fonds (2006- 2010)	<i>pas de date</i>
Union des Comores - République française	DCP - Annexe 3 : Programmation indicative des actions	<i>pas de date</i>
Union des Comores - République française	DCP - Annexes 1 à 3 avec suivi des réalisations 2006/2007 pour Annexe 3	<i>pas de date</i>
Union des Comores - République française	DCP - Annexe 1: Articulation de la stratégie d'intervention française avec les priorités du pays partenaire	<i>pas de date</i>